

Le journal des



Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
Pridesoft
Mobile
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur  Google play

SANTE PUBLIQUE	02	INFRASTRUCTURE	03	BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	02
EDUCATION	06	SOCIAL	02	TRANSPORT	01
ADMINISTRATION	25	ECONOMIE	09	RURAL	17

N° 2635

2 Septembre 2022

2 September 2022

5:50 PM/17H:50

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun
Fax : 222 206 043 / 222 203 326
Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : infos@armp.cm
Internet : www.armp.cm

DEMANDE DE CNE

Certificat de Non Exclusion #

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :
N° Carte Contribuable(*) :
N ° Registre de Commerce(*) :
Statut Juridique(*) : ☐ ETS ☐ SARL ☐ SA
Type Entreprise(*) : ☐ TPE ☐ PE ☐ PME ☐ PMI ☐ GE
Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :
Adresse(**) : B.P. :
Tél.(*) : Fax :
E-mail(*) :
Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO ☐ AOIR ☐ AONO ☐ AONR ☐ BC ☐ DC ☐ DP ☐ AMI/ASMI ☐ GG ☐
Exercice(*) :
Référence(*) :
Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :
Objet(*) :
Montant(en chiffres)(*) :
Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : ☐ Express Union (N° 91190008943026) ☐ CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) ☐ BICEC (N° 97568660005/16)
☐ Banque Atlantique (N° 9510173000510) ☐ SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) ☐ Paierie Générale
N° Reçu Versement/Virement(*) :
Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Carte Contribuable : ☐ Oui ☐ Non
Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Registre de Commerce : ☐ Oui ☐ Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.

(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1	Reference	ADDITIF N°002/ Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°002/AONO018/CAY5/SG/SMP/2022 DU 30/08/2022RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°018/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 01/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) D'ABOM DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

2	Reference	006/AONO/SODECAO/CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AAONO/SODECAO/CIPM/2022 DU 02 SEPTEMBRE 2022POUR LA FOURNITURE DE CENT QUARANTE-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT VIRGULE VINGT-SEPT (147 477,27) LITRES DE PRODUITS PÉTROLIERS EN VRAC À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO), EN PROCÉDURE D'URGENCE.FINANCEMENT : BUDGET SODECAO EXERCICE 2022 (RECC) LIGNE 223190
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	30-09-2022

3	Reference	N° 02/D/MP/AT/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 02/D/MP/AT/2022 DU 30/08/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE, N°02/AONO/R-CE/D-NK/C-DIBANG/CIPM/2022 DU 04/07/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN PONT DANS LE VILLAGE DE MAKEK-MANDJAP SUR LE TRONÇON MANDJAP-MOM (LOT1) ET DU TRONÇON CARREFOUR LYCEE BILINGUE DE SOMBO -CARREFOUR PESLIPAN – CARREFOUR TRANSFORMATEUR SONG NLEND – CHEFFERIE (LOT2) DANS LA COMMUNE DE DIBANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLÉ, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

4	Reference	ADDITIF N°002 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°002/AONO016/CAY5/SG/SMP/2022 DU 30/08/2022RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°016/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 01/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU COMPLEXE SCOLAIRE DJOUNGOLO A ESSOS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

5	Reference	ADDITIF N°01 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005-BIS/AONO/CAYDE7/CIPM/2022 DU 08 AOUT 2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE A L'ECOLE PUBLIQUE (EP) DE MINKOAMEYOS ADDITIF N°01 DU 02 SEPTEMBRE 2022
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

6

Reference	009/CDB/SG/CDPM/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°009/CDB/SG/CDPM/2022 LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BARE COMMUNIQUE:DECISION D'INFRUCTUORISITE N°009/DM/CDPM/CDB/SG-2022 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRE N° 09/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, RELATIF A LA REALISATION D'UN DIANOSTIC PARTICIPATIF DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE BARE BAKEM, DANS LA COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO,REGION DU LITTORAL.
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

7

Reference	N° 03/D/MP/AT/2022 Lire
Titre/objet	DECISION N° 03/D/MP/AT/2022 DU 30/08/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE, N°03/AONO/R-CE/D-NK/C-DIBANG/CIPM/2022 DU 04/7/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT SUR LA RIVIERE MBEG YEDE, TRONÇON SONG NGOLONG – INTER ROUTE FORESTIERE DANS LA COMMUNE DE DIBANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLÉ, REGION DU CENTRE.
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

8

Reference	12/DM/CUB/MVB/SG/SIGAMP/CIPM/2022 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°12/DM/CUB/MVB/SG/SIGAMP/CIPM/2022 DU 07JUILLET 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DAO N°09/AONO/CUB/MV/SG/SIGAMP/CIPM/2022 DU 10 MAI 2022 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS DANS LA VILLE DE BERTOUA.
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

9

Reference	251/CW/DG/CIPM/2022 DU 02/09/2022 Lire
Titre/objet	DECISION N° 251/CW/DG/CIPM/2022 DU 02/09/2022 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° AOION°000002/AOIO/CAMWATER/DG/DE/DAJM/2022 DU 10/03/2022 POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS CHIMIQUES DE TRAITEMENT DE L'EAU A LA CAMWATER EN 04 (QUATRE) LOTS
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

10

Reference	ADDITIF N°002/ Lire
Titre/objet	ADDITIF N°002/AONO014/CAY5/SG/SMP/2022 DU 30/08/2022RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°014/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 01/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE D'ESSOS 3 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5.
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

11

Reference	ADDITIF N°002 Lire
Titre/objet	ADDITIF N°002/AONO019/CAY5/SG/SMP/2022 DU 30/08/2022RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°019/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 01/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PRO PHARMACIE COMMUNALE AU QUARTIER ESSOS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5.
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

12	Reference	N°A262/A/ARSEL/DG/SIGAMP Lire
	Titre/objet	ADDITIF A/S RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°004/AONO/ARSEL/SIGAMP/2022 DU 05 AOÛT 2022 POUR LA SOUSCRIPTION ANNUELLE PAR L'AGENCE DE RÉGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITÉ (ARSEL) DE LA POLICE D'ASSURANCE AUTOMOBILE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

13	Reference	ADDITIF N°01 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007-BIS/AONO/CAYDE7/CIPM/2022 DU 08 AOUT 2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONCEAU SUR LA RIVIERE AFEME (AFEME NORD) ADDITIF N°01 DU 02 SEPTEMBRE 2022
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

14	Reference	N° 00000022/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 00000022/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 005/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 23 MAI 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF SUR LA RIVIERE NGOBO DU TRONÇON MVA'A – AYOS – NKOLPOBLO DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, LIGNE FONDS ROUTIER MINTP / LIGNE FONDS ROUTIER 2022-
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

15	Reference	N° 00000025/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 00000025/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/CO/JO3/04/CIPM/2022 DU 13 JUIN 2022 POUR L'EQUIPEMENT DU CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE (CPFF) D'OKOLA DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINPROFF – EXERCICE 2022
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

16	Reference	242/CW/DG/CIPM/2022 DU 02/09/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 242/CW/DG/CIPM/2022 DU 02/09/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000008/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2022 DU 05/04/2022 POUR LA FOURNITURE DE 03 VEHICULES 4X4 DE TYPE STATION WAGON DIESEL-AUTOMATIQUE, DONT 02 DE 15 CHEVAUX MAXIMUM ET 01 DE 13 CV MAXIMUM, GARANTIE 03 ANS.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

17

Reference [N° 00000070/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet

DECISION MUNICIPALE N° 00000070/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 (DEUX) SALLES DE CLASSE À L'ECOLE PUBLIQUE DE KOUBA DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCÉDURE D'URGENCE N°004/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 04 MAI 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLAFINANCEMENT : BIP MINDDEVEL – EXERCICE 2022.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

18

Reference [N° 00000078/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet

DECISION MUNICIPALE N° 00000078/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS À LA RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN BÂTIMENT DE LA MAIRIE D'OKOLA DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCÉDURE D'URGENCE N°001/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 04 MAI 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLAFINANCEMENT : BIP MINDDEVEL – EXERCICE 2022.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

19

Reference [N° 00000084/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet

DECISION MUNICIPALE N° 00000084/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS À L'EXTENSION DE L'ADDUCTION D'EAU D'EBANGA DANS LA COMMUNE D'OKOLA, LE DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 002/DCE/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/CIPM/2022 DU 20 JUIN 2022 SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 002629/L/MINMAP/SG/DGMI/DAI/NMG DU 13 JUIN 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLAFINANCEMENT : BIP MINEE – EXERCICE 2022.

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

20

Reference [009/DM/CDPM/CDB/SG-2022](#) [Lire](#)

Titre/objet

DECISION MUNICIPALE N°009/DM/CDPM/CDB/SG-2022 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRE N° 09/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, RELATIF A LA REALISATION D'UN DIANOSTIC PARTICIPATIF DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE DE L'ARROND1SSEMENT DE BARE BAKEM, DANS LA COMMUNE DE BARE , DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

21

Reference [014/A/CUN/SG/DT/2022 DU 29/08/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet

ADDITIF N° 014/A/CUN/SG/DT/2022 DU 29/08/2022 PORTANT RECTIFICATIF DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES SUIVANT :AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 012/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 17/06/2022 RELATIF A :ACQUISITION DE DEUX (02) BENNES 18M3 A LA COMMUNAUTE URBAINE DE NGAOUNDERE VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCÉDURE D'URGENCE)FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL LE MAIRE DE LA VILLE DE NGAOUNDERÉ, MAITRE D'OUVRAGE, PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES AYANT ACHETÉS LES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES CI-DESSUS MENTIONNÉ, QUE LA DATE DE DÉPÔT ET DE DÉPOUILLEMENT EST MODIFIÉE.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

22

Reference	07842/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA Lire
Titre/objet	ADDITIF 2 N° 2022 07842/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA DU 31 AOUT 2022 PORTANT MODIFICATION DE LA DATE LIMITE DE RECEVABILITÉ ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°048BIS/22/AOIO/SDCC/CIPM DU 22/07/2022
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

23

Reference	016/C/C-POUMA/CIPM/SM/2022 DU 02/08/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°0016/C/COMMUNE DE POUMA/CIPM/SM/2022 DU 02/08/2022 PORTANT ANNULATION DU LOT N°001 DE L'APPEL D'OFFRE N°002 /AONO/CPOUMA/CIPM/SG/2022 DU 22/02/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES FORAGES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE POUMA LOT 1(L'EP BILINGUE DE POUMA CENTRE), LOT 2 (SIBONGO (SONG BIKAI) ET (MAKOP LOGBAKO'O), LOT 3 (POUMA BELLE VIE) DANS LA COMMUNE DE POUMA, DEPARTEMENT DE LA SANAGAMARITIME, REGION DU LITTORAL.
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

24

Reference	ADDITIF N°002 Lire
Titre/objet	ADDITIF N°002/AONO0017/CAY5/SG/SMP/2022 DU 30/08/2022RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°017/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 01/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE NKOLMESSENG DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5.
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

25

Reference	N°025/SIGAMP/FR/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°025/SIGAMP/FR/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES PIÈCES ADMINISTRATIVES ET DES OFFRES TECHNIQUES DU DAO NATIONAL OUVERT N°9/AONO/CIPM/FR/2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE PLACEMENT DU PERSONNEL D'APPUI AU FONDS ROUTIER (EN PROCÉDURE D'URGENCE)
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

26

Reference	N° 002/C/MP/AT/C-DIBANG/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 002/C/MP/AT/C-DIBANG/2022 DU 30/08/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE, N°02/AONO/R-CE/D-NK/C-DIBANG/CIPM/2022 DU 04/07/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN PONT DANS LE VILLAGE DE MAKEK-MANDJAP SUR LE TRONÇON MANDJAP-MOM (LOT1) ET DU TRONÇON CARREFOUR LYCEE BILINGUE DE SOMBO -CARREFOUR PESLIPAN – CARREFOUR TRANSFORMATEUR SONG NLEND – CHEFFERIE (LOT2) DANS LA COMMUNE DE DIBANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLÉ, REGION DU CENTRE.
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

27	Reference	N° 00000025/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 00000025/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LADEMANDE DE COTATION N° 001/DC/CO/JO3/04/CIPM/2022 DU 13 JUIN 2022 POUR L'EQUIPEMENT DU CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE (CPFF) D'OKOLA DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINPROFF – EXERCICE 2022
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

28	Reference	03/DM/CDPM/CDB/SG-2022 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°003/DM/CDPM/CDB/SG-2022 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 04 AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DOUZE BOUTIQUES AU MARCHÉ DE BARE, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

29	Reference	02/DM/CDPM/CDB/SG-2022 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°002/DM/CDPM/CDB/SG-2022 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 03 AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) HANGARS AU MARCHÉ DE BARE, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

30	Reference	ADDITIF N°002 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°002/AONO015/CAY5/SG/SMP/2022 DU 30/08/2022RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°015/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 01/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE BILINGUAL NURSERY SCHOOL GP 1 AND GP 2 D'ESSOS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

31	Reference	03/AC/RN/D42/CDPM/2022 DU 01/09/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N°03/AC/RN/D42/CDPM/2022 DU 01/09/2022 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS A, B ET C ET L'ÉQUIPEMENT EN QUATRE-VINGT-DIX (90) TABLES-BANCS, TROIS (03) BUREAUX DE MAÎTRE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE BOUDVA DANS LA COMMUNE DE FIGUIL, DÉPARTEMENT DU MAYO LOUTI, RÉGION DU NORD EN PROCEDURE D'URGENCE
	Nature de prestation	Travaux
	Date de cloture	19-09-2022

32	Reference	251/CW/DG/2022 du 02/09/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE COM N°: 251/CW/DG/2022 DU 02/08/2022 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° AOION°000002/AOIO/CAMWATER/DG/DE/DAJM/2022 DU 10/03/2022 POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS CHIMIQUES DE TRAITEMENT DE L'EAU A LA CAMWATER EN 04 (QUATRE) LOTS
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

33

Reference	006/DM/CDPM/CDB/SG-2022 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°006/DM/CDPM/CDB/SG-2022 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 07/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ESCALIERS ET DE PASSERELLES D'ACCES AU CHITES D'EKOM-KAM, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

34

Reference	007/DM/CDPM/CDB/SG-2022 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°007/DM/CDPM/CDB/SG-2022 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°10/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BAREHOCK, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DO MOUNGO, REGION DU LITTORAL
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

35

Reference	001/CDB/SG/CDPM/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°001/CDB/SG/CDPM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°02A0NO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE L'AEP DE VOISIN, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

36

Reference	N° 01/D/MP/AT/2022 Lire
Titre/objet	DECISION N° 01/D/MP/AT/2022 DU 30/08/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE, N° 01/AONO/R-CE/D-NK/C-DIBANG/CIPM/2022 DU 04/07/2022 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 002629/L/MINMAP/SG/DGMI/DAI/NMG DU 13 JUIN 2022, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DANS CERTAINS VILLAGES DE LA COMMUNE DE DIBANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE.
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

37

Reference	N° 00000024/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 00000024/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 002/DCE/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/CIPM/2022 DU 20 JUIN 2022 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 002629/L/MINMAP/SG/DGMI/DAI/NMG DU 13 JUIN 2022, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ADDITION D'EAU D'EBANGA DANS LA COMMUNE D'OKOLA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINEE – EXERCICE 2022
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

38

Reference	001/DM/CDPM/CDB/SG-2022 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 001/DM/CDPM/CDB/SG-2022 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 002/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE L'AEP DE VOISIN, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

39

Reference	006/CDB/SG/CDPM/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°006/CDB/SG/CDPM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°07/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ESCALIERS ET DE PARCERELLES D'ACCES AU CHUTE D'EKOM-KAM, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

40

Reference	N° 00000085/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 00000085/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DES PRESTATIONS RELATIVES À L'ÉQUIPEMENT DU CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE (CPFF) D'OKOLA DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 13 JUIN 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINPROFF – EXERCICE 2022.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

41

Reference	DECISION MUNICIPALE N°19/DM/C/SG/MO/2022 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°19/DM/C/SG/MO/2022 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

42

Reference	008/DM/CDPM/CDB/SG-2022 DECLARANT Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°008/DM/CDPM/CDB/SG-2022 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRE N° 08/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, RELATIF A L'ELABORATION D'UN PLAN PREVISIONNEL LOCAL DE FORMATION, D'INSERTION ET DE REINSERTION PROFESSIONNELLE AU NIVEAU COMMUNAL DANS LA COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

43

Reference	N° 00000021/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 00000021/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCEDURE D'URGENCE N° 001/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 04 MAI 2022, POUR L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS RELATIVES À LA RENOVATION ET L'AMENAGEMENT DE L'ANCIEN BATIMENT DE LA MAIRIE D'OKOLA DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL – EXERCICE 2022
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

44

Reference	07843/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA Lire
Titre/objet	ADDITIF 4 N°07843/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA DU 31 AOUT 2022 PORTANT MODIFICATION DE LA DATE LIMITE DE RECEVABILITÉ ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°070/22/AOIO/SDCC/CIPM DU 03/06/2022
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

45	Reference	N° 003/C/MP/AT/C-DIBANG/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 003/C/MP/AT/C-DIBANG/2022 DU 30/08/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE, N°03/AONO/R-CE/D-NK/C-DIBANG/CIPM/2022 DU 04/7/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT SUR LA RIVIERE MBEG YEDE, TRONÇON SONG NGOLONG – INTER ROUTE FORESTIÈRE DANS LA COMMUNE DE DIBANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLÉ, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

46	Reference	28/AONO/ADC/CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 28 /AONO/ADC/CIPM/2022 DU 02/09/2022POUR L'INSTALLATION DE DEUX (02) GROUPES DE CLIMATISATION A L'AEROGARE PASSAGERS DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN. FINANCEMENT :SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A.IMPUTATION : BUDGET DE LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A. EXERCICE 2022, LIGNE 24130201.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	03-10-2022

47	Reference	ADDITIF N° 02/ADD/PAG/UCP/CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N° 02/ADD/PAG/UCP/CIPM/2022 DU 01ER SEPTEMBRE 2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01/AONO/PAG/UCP/CIPM/2022 DU 26 JUILLET 2022 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HALL DE VENTE DE POISSON POUR L'AGROPOLE DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE DE LA VALLEE DU NTEM, ARRONDISSEMENT D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUDFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU PROGRAMME AGROPOLES, EXERCICE 2022 ET SUIVANTS
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

48	Reference	005/AONO/AER/CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/AER/CIPM/2022 DU 12 JUILLET 2022, EN VUE DE L'ENTRETIEN DES CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES AINSI QUE LEURS RESEAUX ASSOCIES DANS 166 LOCALITES.EN PROCEDURE D'URGENCE.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	08-08-2022

49	Reference	N° 00000028/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 00000028/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCEDURE D'URGENCE N° 002BIS/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 13 JUIIN 2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 08 (HUIT) BOUTIQUES AU MARCHE D'OKOLA DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL – EXERCICE 2022
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

50

Reference	004/DM/CDP/CDB/SG-2022 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°004/DM/CDP/CDB/SG-2022 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 05/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE LA ROUTE BITUME CARREFOUR YIMO (INTER N5) BAREHOCK Y COMPRIS CONSTRUCTION D'UN DALOT DE 2,0 M X 2,0 M AU PK3+300 DANS LA COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

51

Reference	N° 00000021/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 00000021/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCEDURE D'URGENCE N° 001/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 04 MAI 2022, POUR L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS RELATIVES À LA RENOVATION ET L'AMENAGEMENT DE L'ANCIEN BATIMENT DE LA MAIRIE D'OKOLA DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL – EXERCICE 2022
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

52

Reference	N° 001/C/MP/AT/C-DIBANG/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 001/C/MP/AT/C-DIBANG/2022 DU 30/08/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE, N° 01/AONO/R-CE/D-NK/C-DIBANG/CIPM/2022 DU 04/07/2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DANS CERTAINS VILLAGESDE LA COMMUNE DE DIBANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE.
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

53

Reference	004 /DC/C.POUMA/CIPM/ SG/SM /2022 DU 02/09/2022 Lire
Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N°004 /DC/C.POUMA/CIPM/ SG/SM /2022 DU 02/09/2022 POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS EN TABLETTES, PETITES CHAISES ET TABLEAUX SUR CHEVALETS DE CERTAINES ECOLES MATERNELLES (BIHIAN, SONG WOGA, SAKBAYEME PLATEAU, NKONDJOCK 2, BOTMOM A LOGDIKIT) DANS LA COMMUNE DE POUMA, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	03-10-2022

54

Reference	N° 00000022BIS/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 00000022BIS/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCEDURE D'URGENCE N° 004/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 04 MAI 2022, POUR L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 (DEUX) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE KOUBA DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINEDUB – EXERCICE 2022
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

55

Reference	000019/AONO/MINEPAT/CIPM/2022 DU 01/09/2022 Lire
Titre/objet	AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 000019/AONO/MINEPAT/CIPM/2022 DU 01/09/2022, EN VUE DE LA FOURNITURE D'UN GROUPE ELECTROGENE POUR LE SOUS-PROGRAMME DE REDUCTION DE LA PAUVRETE A LA BASE, BUREAU D'EMPLOI MUNICIPAL (CEOCA), COMMUNE DE MENGANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE, EN PROCEDURE D'URGENCE.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	29-09-2022

56

Reference	N°025/SIGAMP/FR/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°025/SIGAMP/FR/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES PIÈCES ADMINISTRATIVES ET DES OFFRES TECHNIQUES DU DAO NATIONAL OUVERT N°9/AONO/CIPM/FR/2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE PLACEMENT DU PERSONNEL D'APPUI AU FONDS ROUTIER (EN PROCÉDURE D'URGENCE)
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

57

Reference	242/CW/DG/2022 du 02/09/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION DE MARCHE COM N°: 242/CW/DG/2022 DU 02/09/2022 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000008/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2022 DU 05/04/2022 POUR LA FOURNITURE DE 03 VEHICULES 4X4 DE TYPE STATION WAGON DIESEL-AUTOMATIQUE, DONT 02 DE 15 CHEVAUX MAXIMUM ET 01 DE 13 CV MAXIMUM, GARANTIE 03 ANS.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

58

Reference	251/CW/DG/2022 du 02/09/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE COM N°: 251/CW/DG/2022 DU 02/08/2022 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° AOION°000002/AOIO/CAMWATER/DG/DE/DAJM/2022 DU 10/03/2022 POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS CHIMIQUES DE TRAITEMENT DE L'EAU A LA CAMWATER EN 04 (QUATRE) LOTS
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

59

Reference	N° 00000077/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 00000077/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS A LA CONSTRUCTION D'UN PONT DÉFINITIF SUR LA RIVIÈRE SUR LA RIVIÈRE NGOBO SUR LA ROUTE MVA'A – AYOS – NKOLPOBLO DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE., OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 005/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 23 MAI 2022.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLAFINANCEMENT : RESSOURCES FEICOM / COMMUNE D'OKOLA 2021 ET SUIVANTS.
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

60

Reference	0018/DC/MINEPAT/CIPM/2022 DU 01 SEPTEMBRE 2022 Lire
Titre/objet	AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 0018/DC/MINEPAT/CIPM/2022 DU 01 SEPTEMBRE 2022, EN VUE DE LA FOURNITURE DU MOBILIER DE BUREAU POUR LE SOUS-PROGRAMME DE REDUCTION DE LA PAUVRETE A LA BASE, BUREAU D'EMPLOI MUNICIPAL (CEOCA), COMMUNE DE MENGANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE, EN PROCEDURE D'URGENCE.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	29-09-2022

61

Reference	ADDITIF N°01 Lire
Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006-BIS/AONO/CAYDE7/CIPM/2022 DU 08 AOUT 2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SOIXANTE (60) BOUTIQUES ET DEUX (02) POINTS DE COLLECTE DES PIECES DE L'ETAT CIVIL DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE 7 (CAY7) EN DEUX (02) LOTS ADDITIF N°01 DU 02 SEPTEMBRE 2022
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

62

Reference	N002/SODECAO/DG/DAAF/SDAA/CSM/CSMA/2022 Lire
Titre/objet	ADDITIF N°002/SODECAO/DG/DAAF/SDAA/CSM/CSMA/2022 LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECAO PUBLIE UN ADDITIF CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/SODECAO/CIPM/2022 DU 09 AOÛT 2022 RELATIF A LA FOURNITURE DE DEUX CENT SOIXANTE TREIZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE QUATRE VIRGULE SOIXANTE UN (273 364,61) LITRES DE PRODUITS PETROLIERS EN VRAC POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DANS VINGT (20) UNITES EXTERIEURES DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO), EN QUATRE (04) LOTS, EN PROCEDURE D'URGENCE
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

63

Reference	N°011/AONR/FR/CIPM/2022 Lire
Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°011/AONR/FR/CIPM/2022 DU 01/09/2022 EN VUE DE L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE POUR LE PASSAGE DU FONDS ROUTIER A UN FONDS ROUTIER DE DEUXIEME GENERATION (EN PROCEDURE D'URGENCE). FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU FONDS ROUTIER - EXERCICE 2022
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	30-09-2022

64

Reference	008/AONO/AER/CIPM/2022 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/AER/CIPM/2022 DU 20 JUILLET 2022, POUR LA REHABILITATION DU RESEAU ELECTRIQUE (FOURNITURE ET LA POSE DES SUPPORTS BETON) DANS LA LOCALITE DE SIGA BONJO ARRONDISSEMENT DE YABASSI. EN PROCEDURE D'URGENCE. FINANCEMENT : BUDGET DE L'AER, EXERCICE 2022.
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	16-08-2022

RESUME DES CONSULTATIONS

65	Reference	002/CDB/SG/CDPM/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°002/CDB/SG/CDPM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°03/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) HANGARS AU MARCHÉ DE BARE, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

66	Reference	242/CW/DG/2022 du 02/09/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ COM N°: 242/CW/DG/2022 DU 02/09/2022 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000008/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2022 DU 05/04/2022 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 002629/L/MINMAP/SG/DGMI/DAI/NMG DU 13 JUIN 2022, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ADDUCTION D'EAU D'EBANGA DANS LA COMMUNE D'OKOLA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINEE – EXERCICE 2022
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

67	Reference	N° 00000024/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 00000024/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 002/DCE/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/CIPM/2022 DU 20 JUIN 2022 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 002629/L/MINMAP/SG/DGMI/DAI/NMG DU 13 JUIN 2022, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ADDUCTION D'EAU D'EBANGA DANS LA COMMUNE D'OKOLA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINEE – EXERCICE 2022
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

68	Reference	005/DM/CDPM/CDB/SG-2022 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°005/DM/CDPM/CDB/SG-2022 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°06/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE NDOM BAKEM, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

69	Reference	N°015/DC/SIC/CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N° 015 /DC/SIC/CIPM/2022 DU 02 SEPTEMBRE 2022 POUR LA DEMANDE DE COTATION RELATIVE A LA FOURNITURE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN (SIC) EXERCICE 2022 FINANCEMENT : BUDGET DE LA SIC COMPTE : 24420000
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	22-09-2022

RESUME DES CONSULTATIONS

70

Reference	N°014/DCE/SIC/CIPM/2022 Lire
Titre/objet	DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°014/DCE/SIC/CIPM/2022 DU 02 SEPTEMBRE 2022 POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 224 LOGEMENTS, DE QUELQUES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS ET DES TRAVAUX DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS SUR LE SITE D'EKOKO II DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE 10 000 LOGEMENTS, LEURS EQUIPEMENTS SOCIAUX CULTURELS ET L'AMENAGEMENT DES VOIES ET RESEAUX DIVERS (VRD) A YAOUNDE ET SES ENVIRONS (PHASE I). FINANCEMENT : CHAPITRE 94 DU MINEPAT EXERCICES 2022 ET SUIVANTS LIGNE D'IMPUTATION N° 56 94 195 06 110000 361313
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	22-09-2022

71

Reference	006/AONO/ARSEL/SIGAM/CIPM/2022 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/ARSEL/SIGAM/CIPM/2022 DU 01 SEPTEMBRE 2022 POUR LA SOUSCRIPTION ANNUELLE PAR L'AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (ARSEL) DES POLICES D'ASSURANCES EN DEUX (02) LOTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	09-11-2022

72

Reference	010/AONR/CDB/CDPM/2022 du 30/08/2022 Lire
Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°010/AONR/CDB/CDPM/2022 DU 30/08/2022 REALISATION D'UN DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE BARE BAKEM, DANS LA COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO. EN PROCEDURE D'URGENCE FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, MINDEVEL 2022.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	26-09-2022

73

Reference	007/CDB/SG/CDPM/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°007/CDB/SG/CDPM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EL PROCEDURE D'URGENCE N°10/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022 TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANETE DE BAREHOC1 COMMUNE DE BARE, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGC REGION DU LITTORAL
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

74

Reference	N° 00000098/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 00000098/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS A LA CONSTRUCTION DE 08 (HUIT) BOUTIQUES AU MARCHÉ D'OKOLA DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 002BIS/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 13 JUIN 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINDEVEL – EXERCICE 2022.
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

75

Reference	000017/AONO/MINEPAT/CIPM/2022 DU 01/09/2022 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 000017/AONO/MINEPAT/CIPM/2022 DU 01/09/2022, EN VUE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT EXTERIEUR DE L'USINE D'EXTRACTION D'HUILE D'AVOCAT DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBOUDA, DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS, REGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE.
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	29-09-2022

76

Reference	005/CDB/SG/CDPM/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°005/CDB/SG/CDPM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°06/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE NDOM BAKEM, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT MOUNGO, REGION DU LITTORAL
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

77

Reference	011/AONR/CDB/CDPM/2022 DU 30/08/2022 Lire
Titre/objet	PPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°011/AONR/CDB/CDPM/2022 DU 30/08/2022 RELATIF A L'ELABORATION D'UN PLAN PREVISIONNEL LOCAL DE FORMATION, D'INSERTION ET DE REINSERTION PROFESSIONNELLE AU NIVEAU COMMUNAL DANS LA COMMUNE DE BARE,DEPARTEMENT DU MOUNGO.EN PROCEDURE D'URGENCE »FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, MINDEVEL 2022.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	26-09-2022

78

Reference	11/DM/CUB/MVB/SG/SIGAMP/CIPM/2022 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°11/A/DM/CUB/MVB/SIGAMP/CIPM/2022 DU 27 JUIN 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DAO N°10/AONO/CUB/MV /SG/SIMMP/CIPM/2022 DU 10 MAI 2022 POUR LA RÉHABILITATION DES DÉGRADATIONS DE LA VOIRIE URBAINE.
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

79

Reference	003/AONO/FODECC/CSPM/2022 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES N°003/AONO/FODECC/CSPM/2022 DU 31 AOUT 2022EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL ROULANT AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC) EN DEUX LOTS FINANCEMENT : BUDGET FODECCIMPUTATION : 2022 114 00 30 22 20 01EXERCICE 2022
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	03-10-2022

80

Reference	004/CDB/SG/CDPM/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 004/CDB/SG/CDPM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°04/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE LA ROUTE BITUME CARREFOUR YIMO (INTER N5) BAREHOCK Y COMPRIS CONSTRUCTION D'UN DALOT DE 2,0 M X 2,0 M AU PK3+300 DANS LA COMMUNE DE BARE, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

81

Reference [N° 00000022/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet

COMMUNIQUE N° 00000022/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 005/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 23 MAI 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF SUR LA RIVIERE NGOBO DU TRONÇON MVA'A – AYOS – NKOLPOBLO DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, LIGNE FONDS ROUTIER MINTP / LIGNE FONDS ROUTIER 2022-

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

82

Reference [N° 00000022BIS/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet

COMMUNIQUE N° 00000022BIS/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCEDURE D'URGENCE N° 004/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 04 MAI 2022, POUR L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 (DEUX) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE KOUBA DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINEDUB – EXERCICE 2022

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

83

Reference [N° 00000028/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet

COMMUNIQUE N° 00000028/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCEDURE D'URGENCE N° 002BIS/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 13 JUIN 2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 08 (HUIT) BOUTIQUES AU MARCHE D'OKOLA DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL – EXERCICE 2022

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

84

Reference [0016/CP /CIPM/SG/SM/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet

DECISION N° 0016/CP /CIPM/SG/SM/2022 PORTANT ANNULATION DU LOT N°001 DE L'APPEL D'OFFRE N°002 /AONO/CPOUMA/CIPM/SG/2022 DU 22/02/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES FORAGES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE POUMA LOT 1(L'EP BILINGUE DE POUMA CENTRE), LOT 2 (SIBONGO (SONG BIKAI) ET (MAKOP LOGBAKO'O), LOT 3 (POUMA BELLE VIE) DANS LA COMMUNE DE POUMA, DEPARTEMENT DE LA SANAGAMARITIME, REGION DU LITTORAL.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

85

Reference [008/CDB/SG/CDPM/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet

COMMUNIQUE N°008/CDB/SG/CDPM/2022LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BARE COMMUNIQUE:DECISION D'INFRACTURISITE N°008/DM/CDPM/CDB/SG-2022 DECLARANT INFRACTUEUX L'APPEL D'OFFRE NATIONAL N° 08/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, RELATIF A L'ELABORATION D'UN PLAN PREVISIONNEL LOCAL DE FORMATION, D'INSERTION ET DE REINSERTION PROFESSIONNELLE AU NIVEAU COMMUNAL DANS LA COMMUNE DE BARE , DEPARTEMENT DU MOUNGO,REGION DU LITTORAL.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

86

Reference	003/CDB/SG/CDPM/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°003/CDB/SG/CDPM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°04/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DOUZE BOUTIQUES AU MARCHÉ DE BARE,, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

87

Reference	042/D13-268/AONO/MINSANTE/CIPM/2022 du 30/08/22 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 042/D13-268/AONO/MINSANTE/CIPM/2022 DU 30 AOÛT 2022 POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS DE LUTTE CONTRE LA MORTALITE INFANTO-JUVENILE DANS LES FORMATIONS SANITAIRE DES REGIONS DU SEPTENTRION EN PROCEDURE D'URGENCE. FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT MINSANTE, EXERCICE 2022.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	27-09-2022

88

Reference	005/AONO/SODECAO/CIPM/2022 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AAONO/SODECAO/CIPM/2022 DU 1ER SEPTEMBRE 2022POUR LA FOURNITURE DE TROIS MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE QUATRE CENT QUINZE (3.392.415) SACHETS PLASTIQUES NOIRS PERFORÉS NON-BIODÉGRADABLES, À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO), EN PROCÉDURE D'URGENCE
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	29-09-2022

89

Reference	043/D13-267/AONO/MINSANTE/CIPM/2022 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°043/D13-267/AONO/MINSANTE/CIPM/2022 DU 30 AOUT 2022POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS DE MATERNITE ET DE NEONATALOGIE DANS LES FORMATIONS SANITAIRES DE 4EME ET 5EME CATEGORIEEN PROCEDURE D'URGENCE. FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT MINSANTE, EXERCICE 2022
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	29-09-2022

90

Reference	101/22/CIPM/P/CARPA Lire
Titre/objet	DECISION N°101/22/CIPM/P/CARPA DU 31/08/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE DU PERSONNEL AU CARPA POUR 2023
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

COMMUNE DE YAOUNDE V

ADDITIF N°002/AONO018/CAY5/SG/SMP/2022 DU 30/08/2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°018/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 01/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) D'ABOM DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5.

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

L'évaluation des Offres se fera sur un triple plan : Administratif, Technique et Financier selon des critères éliminatoires, puis selon des critères essentiels suivant le système de notation binaire (oui/non).

1. Critères éliminatoires

Les principaux **critères éliminatoires** sont :

- Dossier Administratif incomplet ou non conforme, conformément à l'Article 92 (9) du Code des Marchés Publics ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Fausses déclarations ou présence des pièces falsifiées (*le Maître d'Ouvrage et la CIPM se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux*) ;
- Dossier financier incomplet ;
- Omission dans le Bordereau des Prix, d'un prix unitaire quantifié ;
- Non satisfaction d'au moins **70% des critères essentiels**.
- Absence d'une Attestation et un rapport descriptif de visite du site cosignée par le Chef du Service Technique de la Mairie de Yaoundé V avec photos.

2 Principaux critères essentiels :

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1- Attestation de solvabilité de montant au moins égal à 100% du coût prévisionnel (**oui/non**) ;
- 2- Disponibilité du matériel et des équipements essentiels (**oui/non**) ;
- 3- Références (avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années d'au moins deux (02) Marchés de travaux similaires ayant un montant cumulé supérieur ou égal à 15.000.000 de FCFA TTC, joindre PV de réception des travaux (**oui ou non**) ;
- 4- Méthodologie détaillée de mise en œuvre des matériaux (**oui/non**) ;
- 5- La présentation de l'Offre : (sommaire, intercalaires en couleur, reliure) (**oui/non**) ;
- 6- L'expérience du personnel d'encadrement (**oui/non**) ;

3. La qualification technique s'obtient après satisfaction des **70% des critères essentiels** sus-listés. A défaut d'Offres ayant satisfait à tous les critères essentiels, une qualification alternative de la meilleure Offre devrait pouvoir s'effectuer avec rigueur, objectivité et équité, pour permettre à la fin si possible, une proposition alternative d'attribution dans l'intérêt du projet.

1	Critères d'évaluation
	Lire plutôt 11.1. Critères éliminatoires Les principaux critères éliminatoires sont : 1- Dossier Administratif incomplet ou non conforme, conformément à l'Article 92 (9) du Code des Marchés Publics ; 2- Absence de la caution de soumission ; 3- Fausses déclarations ou présence des pièces falsifiées (<i>le Maître d'Ouvrage et la CIPM se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux</i>) ; 4- Dossier financier incomplet ; 5- Omission dans le Bordereau des Prix, d'un prix unitaire quantifié ; 6- Non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels. 11.2 Principaux critères essentiels : Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur : 7- Attestation et un rapport descriptif de visite du site avec photos signés par le soumissionnaire. 8- Attestation de solvabilité de montant au moins égal à 100% du budget prévisionnel (oui/non) ; 9- Disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non) ; 10- Références (avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années d'au moins deux (02) Marchés de travaux similaires ayant un montant cumulé supérieur ou égal à 15.000.000 de FCFA TTC, joindre PV de réception des travaux (oui ou non) ; 11- Méthodologie détaillée de mise en œuvre des matériaux (oui/non) ; 12- La présentation de l'Offre : (sommaire, intercalaires en couleur, reliure) (oui/non) ; 13- L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non) ;
2	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutôt LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE....

YAOUNDE le 1 Septembre 2022

Le MAIRE

BALA Augustin

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CACAO

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AAONO/SODECAO/CIPM/2022 DU 02 SEPTEMBRE 2022 POUR LA FOURNITURE DE CENT QUARANTE-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT VIRGULE VINGT-SEPT (147 477,27) LITRES DE PRODUITS PÉTROLIERS EN VRAC À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO), EN PROCÉDURE D'URGENCE. FINANCEMENT : BUDGET SODECAO EXERCICE 2022 (RECC) LIGNE 223190

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
223190

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la SODECAO lance un Appel d'Offres pour la fourniture de cent quarante-sept mille quatre cent soixante-dix-sept virgule vingt-sept (147 477,27) litres de produits pétroliers en vrac à la SODECAO, en procédure d'urgence

2. Consistance des prestations

Le présent Marché porte sur la fourniture de cent quarante-sept mille quatre cent soixante-dix-sept virgule vingt-sept (147 477,27) litres de produits pétroliers en vrac.

Le montant du Marché en valeur pour utilisation est livré soit sous forme des cartes électroniques, soit sous forme des coupons de carburant, soit alors sous une combinaison aux choix du Maître d'Ouvrage de l'une ou de l'autre forme sus-visée

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à quatre-vingt-cinq millions (85.000.000) F CFA TTC.

4. Allotissement

Sans objet.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises spécialisées dans la fourniture des produits pétroliers installées en République du Cameroun.

6. Financement

Le financement du présent Appel d'Offres sera assuré par le budget de la SODECAO, exercice 2022 (dotation RECC 223190).

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré, dès publication du présent avis, à la SODECAO (bâtiment SDAA porte n°19), contre versement d'une somme non remboursable de quatre-vingt mille (80.000) F CFA.

Les frais d'achat du dossier sont versés au compte spécial CAS-ARMP N° 335988 ouvert dans les livres comptables de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC).

Lors du retrait du dossier, chaque Soumissionnaire devra se faire enregistrer en indiquant son adresse complète (BP, Tél., Fax, e-mail).

8. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir ou être déposés contre récépissé de soumission au Service des Marchés de la SODECAO, au plus tard le **30 septembre 2022** à 09 H 00 , heure locale, et porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AAONO/SODECAO/CIPM/2022 DU 02 SEPTEMBRE 2022 POUR LA FOURNITURE DE CENT QUARANTE SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX SEPT VIRGULE VINGT SEPT (147 477,27) LITRES DE PRODUITS PETROLIERS EN VRAC A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO), EN PROCEDURE D'URGENCE »
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par l'Autorité Contractante pour la livraison de la fourniture, objet du présent Appel d'Offres, est de vingt (20) jours ouvrables.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque Soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de un million deux cent mille (1.200.000) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent dater de moins de trois (03) mois, en ce qui concerne l'attestation d'immatriculation, le registre de commerce, l'attestation de non faillite, l'attestation de non-redevance et l'attestation de domiciliation bancaire ; et avoir été produites postérieurement à la date de signature du présent Avis d'Appel d'Offres pour ce qui est de l'attestation de la CNPS, de la quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres, de la caution de soumission et de l'attestation de non-exclusion de l'ARMP.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis contenant les pièces administratives, offres techniques et financières aura lieu le **30 septembre 2022** à 10 heures par la Commission interne de Passation des Marchés de la SODECAO en présence de chaque Soumissionnaire qui le désire ou de son représentant dûment mandaté.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

1. Absence de la caution de soumission;
2. fausse déclaration, substitution ou falsification d'une pièce administrative;
3. défaut de qualité de marketeur ;
4. non-respect de plus de trois (03) critères essentiels ;

1. absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif non régularisée après le délai réglementaire accordé par la Commission interne de Passation des Marchés (CIPM).

Critères essentiels

01	chiffre d'affaires cumulé des trois dernières années budgétaires ? 1.000.000.000 de F CFA	Oui ? Non ?
02	accès à la ligne de crédit ou attestation de surface financière ? 70.000.000 de F CFA	Oui ? Non ?
03	délai de livraison inférieur ou égal à vingt (20) jours maximum	Oui ? Non ?
04	références des prestations similaires ? 1 marché similaire (première et dernière pages), exécuté au cours des trois (03) dernières années, assorti du procès-verbal de réception.	Oui ? Non ?
05	disponibilité des produits pétroliers en vrac	Oui ? Non ?

06	validité de coupons des produits pétroliers ? dix-huit (18) mois à compter de la date de livraison	Oui ? Non ?
07	existence de la consommation à la carte	Oui ? Non ?
08	implantation zone SODECAO (Régions du Centre, du Sud, de l'Est et du Littoral)	Oui ? Non ?
09	présentation des Offres	Oui ? Non ?

14. Attribution

L'attribution du Marché se fera au Soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'Offre est évaluée la moins-disante.

15. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent tenus par leurs Offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la SODECAO (bâtiment SDAA, porte 17 Tél. 222-30-45-44).

YAOUNDE le 2 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

EKO'O AKOUAFANE Jean claude

COMMUNE DE DIBANG

DECISION N° 02/D/MP/AT/2022 DU 30/08/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE, N°02/AONO/R-CE/D-NK/C-DIBANG/CIPM/2022 DU 04/07/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN PONT DANS LE VILLAGE DE MAKEK-MANDJAP SUR LE TRONÇON MANDJAP-MOM (LOT1) ET DU TRONÇON CARREFOUR LYCEE BILINGUE DE SOMBO -CARREFOUR PESLIPAN – CARREFOUR TRANSFORMATEUR SONG NLEND – CHEFFERIE (LOT2) DANS LA COMMUNE DE DIBANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLÉ, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE,

Vu la constitution ;
Vu la Loi N°2004/17 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
Vu la Loi N°2018 du 22 juillet 2018 fixant les règles applicables aux communes ;
Vu la Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la Loi N°2019 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriale Décentralisées ;
Vu la loi N°2021/026 du 16 Décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'EXERCICE 2022 ;
Vu le Décret N°77/091 du 25 mars 1997 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et établissements Communaux ;
Vu le Décret N°2017/343 du 03 juillet 2017 portant nomination des Préfets ;
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ; et ses textes d'applications subséquents
Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics, en ses dispositions non contraires au décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N°000003/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire de la Commune de DIBANG à l'issu du scrutin du 09 février 2020 ;
Vu l'Arrêté N°0204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu la circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'Exécution des lois des Finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;
Vu la décision N°00157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu la décision municipale N°013/DM/CD/19 du 24 avril 2019 portant désignation du Secrétaire au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de DIBANG ;
Vu la note de service N°016/NS/MINMAP/CAB du 29 mars 2019 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés Publics au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés dans la Région du Centre ;
Vu la lettre N°248/L/J08/SDL du 05 avril 2019 portant désignation d'un membre dans les Commissions Communales Internes des Publics ;
Vu la Décision Municipale 03/DM/CD/21 du 15/02/2021 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de DIBANG ;
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, N°02/AONO/R-CE/D-NK/C-DIBANG/CIPM/2022 du 04/07/2022, pour l'exécution des travaux de Réhabilitation d'un pont dans le village de MAKEK-MANDJAP sur le tronçon MANDJAP-MOM (lot 1) et du tronçon carrefour Lycée Bilingue de SOMBO -CARREFOUR PESLIPAN – CARREFOUR TRANSFORMATEUR SONG NLEND – CHEFFERIE (lot2), dans la commune de DIBANG, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;
Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des marchés auprès de la commune de DIBANG, N° 2022/008/L/C-DIB/CIPM du 25 août 2022 ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} – Le soumissionnaire **ETS LUC DECOR, BP 13432 Yaoundé, Tél : 672 92 18 99,**

NIU P 077100232250-W, a été retenu pour l'exécution des travaux de Réhabilitation d'un pont dans le village de MAKEK-MANDJAP sur le tronçon MANDJAP-MOM (lot 1) et du tronçon carrefour Lycée Bilingue de SOMBO -CARREFOUR PESLIPAN – CARREFOUR TRANSFORMATEUR SONG NLEND – CHEFFERIE (lot2), dans la commune de DIBANG, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre. Et pour un délai d'exécution de trois (03) mois.

Article 2 – La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

COMMUNE DE YAOUNDE V

ADDITIF N°002/AONO016/CAY5/SG/SMP/2022 DU 30/08/2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°016/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 01/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU COMPLEXE SCOLAIRE DJOUNGOLO A ESSOS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5.

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

L'évaluation des Offres se fera sur un triple plan : Administratif, Technique et Financier selon des critères éliminatoires, puis selon des critères essentiels suivant le système de notation binaire (oui/non).

1. Critères éliminatoires

Les principaux **critères éliminatoires** sont :

- Dossier Administratif incomplet ou non conforme, conformément à l'Article 92 (9) du Code des Marchés Publics ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Fausses déclarations ou présence des pièces falsifiées (*le Maître d'Ouvrage et la CIPM se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux*) ;
- Dossier financier incomplet ;
- Omission dans le Bordereau des Prix, d'un prix unitaire quantifié ;
- Non satisfaction d'au moins **70% des critères essentiels**.
- Absence d'une Attestation et un rapport descriptif de visite du site cosignée par le Chef du Service Technique de la Mairie de Yaoundé V avec photos.

2 Principaux critères essentiels :

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1- Attestation de solvabilité de montant au moins égal à 100% du coût prévisionnel (**oui/non**) ;
- 2- Disponibilité du matériel et des équipements essentiels (**oui/non**) ;
- 3- Références (avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années d'au moins deux (02) Marchés de travaux similaires ayant un montant cumulé supérieur ou égal à 15.000.000 de FCFA TTC, joindre PV de réception des travaux (**oui ou non**) ;
- 4- Méthodologie détaillée de mise en œuvre des matériaux (**oui/non**) ;
- 5- La présentation de l'Offre : (sommaire, intercalaires en couleur, reliure) (**oui/non**) ;
- 6- L'expérience du personnel d'encadrement (**oui/non**) ;

3. La qualification technique s'obtient après satisfaction des **70% des critères essentiels** sus-listés. A défaut d'Offres ayant satisfait à tous les critères essentiels, une qualification alternative de la meilleure Offre devrait pouvoir s'effectuer avec rigueur, objectivité et équité, pour permettre à la fin si possible, une proposition alternative d'attribution dans l'intérêt du projet.

1	Critères d'évaluation
	Lire plutot 11.1. Critères éliminatoires Les principaux critères éliminatoires sont : ● Dossier Administratif incomplet ou non conforme, conformément à l'Article 92 (9) du Code des Marchés Publics ; ● Absence de la caution de soumission ; ● Fausses déclarations ou présence des pièces falsifiées (<i>le Maître d'Ouvrage et la CIPM se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux</i>) ; ● Dossier financier incomplet ; ● Omission dans le Bordereau des Prix, d'un prix unitaire quantifié ; ● Non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels. 11.2 Principaux critères essentiels : Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur : 1- Attestation et un rapport descriptif de visite du site avec photos signés par le soumissionnaire. 2- Attestation de solvabilité de montant au moins égal à 4 000 000 FCFA (oui/non) ; 3- Disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non) ; 4- Références (avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années d'au moins deux (02) Marchés de travaux similaires ayant un montant cumulé supérieur ou égal à 15.000.000 de FCFA TTC, joindre PV de réception des travaux (oui ou non) ; 5- Méthodologie détaillée de mise en œuvre des matériaux (oui/non) ; 6- La présentation de l'Offre : (sommaire, intercalaires en couleur, reliure) (oui/non) ; 7- L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non) ;
2	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE.....

YAOUNDE le 1 Septembre 2022

Le MAIRE

BALA Augustin

COMMUNE DE YAOUNDE VII

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005-BIS/AONO/CAYDE7/CIPM/2022 DU 08 AOUT 2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE A L'ECOLE PUBLIQUE (EP) DE MINKOAMEYOS ADDITIF N°01 DU 02 SEPTEMBRE 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1 Autres

Au lieu de ...

Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier

32.1. Seules les offres reconnues conformes, selon les dispositions de l'article 28 du RGAO, seront évaluées et comparées par la Sous- commission d'analyse.

32.2. En évaluant les offres, la sous-commission déterminera pour chaque offre le montant évalué de l'offre en rectifiant son montant comme suit :

- a. En corrigeant toute erreur éventuelle conformément aux dispositions de l'article 30.2 du RGAO ;
- b. En excluant les sommes provisionnelles et, le cas échéant, les provisions pour imprévus figurant dans le Détail quantitatif et estimatif récapitulatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu'ils sont chiffrés de façon compétitive comme spécifié dans le RPAO ;
- c. En convertissant en une seule monnaie le montant résultant des rectifications (a) et (b) ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article 31.2 du RGAO ;
- d. En ajustant de façon appropriée, sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable ;
- e. En prenant en considération les différents délais d'exécution proposés par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés par le RPAO ;
- f. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 13.2 du RGAO et du RPAO, en appliquant les remises offertes par le Soumissionnaire pour l'attribution de plus d'un lot, si cet appel d'offres est lancé simultanément pour plusieurs lots.
- g. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 18.3 du RPAO et aux Spécifications techniques, les variantes techniques proposées, si elles sont permises, seront évaluées suivant leur mérite propre et indépendamment du fait que le Soumissionnaire aura offert ou non un prix pour la solution technique spécifiée par l'Autorité Contractante dans le RPAO.

32.3. L'effet estimé des formules de révision des prix figurant dans les CCAG et CCAP, appliquées durant la période d'exécution du Marché, ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres.

32.4. Une Commission de Passation des Marchés peut proposer au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, le rejet des offres jugées anormalement basses conformément aux dispositions de l'article 105 du Code des marchés Publics.

Au cas où les justificatifs fournis par le candidat sont jugés inacceptables, l'organisme chargé de la régulation des marchés publics examine les justificatifs et soumet ses conclusions au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué dans un délai de sept (07) jours ouvrables à compter de sa saisine par le Maître d'Ouvrage ou par le Maître d'Ouvrage Délégué.

1 Autres

Lire plutôt

Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier

32.1. Seules les offres reconnues conformes, selon les dispositions de l'article 28 du RGAO, seront évaluées et comparées par la Sous-commission d'analyse.

32.2. En évaluant les offres, la sous-commission déterminera pour chaque offre le montant évalué de l'offre en rectifiant son montant comme suit :

1. En corrigeant toute erreur éventuelle conformément aux dispositions de l'article 30.2 du RGAO ;
2. En excluant les sommes provisionnelles et, le cas échéant, les provisions pour imprévus figurant dans le Détail quantitatif et estimatif récapitulatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu'ils sont chiffrés de façon compétitive comme spécifié dans le RPAO ;
3. En convertissant en une seule monnaie le montant résultant des rectifications (a) et (b) ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article 31.2 du RGAO
4. En ajustant de façon appropriée, sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable ;
5. En prenant en considération les différents délais d'exécution proposés par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés par le RPAO ;
6. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 13.2 du RGAO et du RPAO, en appliquant les rabais offerts par le Soumissionnaire pour l'attribution de plus d'un lot, si cet appel d'offres est lancé simultanément pour plusieurs lots ;
7. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 18.3 du RGAO et aux Spécifications techniques, les variantes techniques proposées, si elles sont permises, seront évaluées suivant leur mérite propre et indépendamment du fait que le Soumissionnaire aura offert ou non un prix pour la solution technique spécifiée par l'Autorité Contractante dans le RPAO.

32.3. L'effet estimé des formules de révision des prix figurant dans les CCAG et CCAP, appliquées durant la période d'exécution du Marché, ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres.

32.4. Si l'offre évaluée la moins disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation de l'Autorité Contractante des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la sous-commission d'analyse peut à partir du sous détail de prix fourni par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre.

LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE.....

YAOUNDE le 2 Septembre 2022

Le 1er Adjoint au Maire

ESSOMBA MARTIN NODIER

COMMUNE DE BARE BAKEM

**COMMUNIQUE N°009/CDB/SG/CDPM/2022 LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BARE
COMMUNIQUE:DECISION D'INFRUCTUORISITE N°009/DM/CDPM/CDB/SG-2022 DECLARANT
INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRE N° 09/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, RELATIF A LA
REALISATION D'UN DIANOSTIC PARTICIPATIF DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE DE
L'ARRONDISSEMENT DE BARE BAKEM, DANS LA COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU
MOUNGO,REGION DU LITTORAL.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

L'Appel d'Offre N° **09/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022**, relatif a la realisation d'un diagnostic participatif du patrimoine culturel et artistique de l'arrondissement de BARE BAKEM dans la commune de Bare , departement du Moungo, Region du Littoral, est declare **infructueux**, pour absence des dossiers d'offre.
Cet appel d'offre est relance a nouveau a compter du **22/08/2022**

BARE le 22 Aout 2022

Le MAIRE

FROIDEVAUX EPSE NKOUE Lisette Marthe Thérèse

COMMUNE DE DIBANG

DECISION N° 03/D/MP/AT/2022 DU 30/08/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE, N°03/AONO/R-CE/D-NK/C-DIBANG/CIPM/2022 DU 04/7/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT SUR LA RIVIERE MBEG YEDE, TRONÇON SONG NGOLONG – INTER ROUTE FORESTIÈRE DANS LA COMMUNE DE DIBANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLÉ, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE,

Vu la constitution ;
Vu la Loi N°2004/17 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
Vu la Loi N°2018 du 22 juillet 2018 fixant les règles applicables aux communes ;
Vu la Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la Loi N°2019 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriale Décentralisées ;
Vu la loi N°2021/026 du 16 Décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'EXERCICE 2022 ;
Vu le Décret N°77/091 du 25 mars 1997 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et établissements Communaux ;
Vu le Décret N°2017/343 du 03 juillet 2017 portant nomination des Préfets ;
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ; et ses textes d'applications subséquents
Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics, en ses dispositions non contraires au décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N°000003/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire de la Commune de DIBANG à l'issu du scrutin du 09 février 2020 ;
Vu l'Arrêté N°0204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu la circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'Exécution des lois des Finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;
Vu la décision N°00157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu la décision municipale N°013/DM/CD/19 du 24 avril 2019 portant désignation du Secrétaire au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de DIBANG ;
Vu la note de service N°016/NS/MINMAP/CAB du 29 mars 2019 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés Publics au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés dans la Région du Centre ;
Vu la lettre N°248/L/J08/SDL du 05 avril 2019 portant désignation d'un membre dans les Commissions Communales Internes des Publics ;
Vu la Décision Municipale 03/DM/CD/21 du 15/02/2021 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de DIBANG ;
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, N°03/AONO/R-CE/D-NK/C-DIBANG/CIPM/2022 du 04/07/2022, pour l'exécution des travaux de Construction d'un dalot sur la rivière MBEG YEDE, TRONÇON SONG NGOLONG – INTER ROUTE FORESTIÈRE), dans la commune de DIBANG, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;
Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des marchés auprès de la commune de DIBANG, N° 2022/008/L/C-DIB/CIPM du 25 août 2022 ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} – Le soumissionnaire **ETS LUC DECOR, BP 13432 Yaoundé, Tél : 672 92 18 99, NIU P 077100232250-W**, a été retenu pour l'exécution des travaux de Construction d'un dalot sur la rivière MBEG YEDE, TRONÇON SONG NGOLONG – INTER ROUTE FORESTIÈRE), dans la commune de DIBANG, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre. Et pour un délai d'exécution de trois (03) mois.

Article 2 – La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DIBANG le 30 Aout 2022

Le MAIRE

BIKAY Véronique Eliane

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BERTOUA

DECISION MUNICIPALE N°12/DM/CUB/MVB/SG/SIGAMP/CIPM/2022 DU 07JUILLET 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DAO N°09/AONO/CUB/MV/SG/SIGAMP/CIPM/2022 DU 10 MAI 2022 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS DANS LA VILLE DE BERTOUA.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA VILLE DE BERTOUA
(Maitre d'Ouvrage)**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2011/408 du 9 décembre 2011 Portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2011/412 du 9 décembre 2011 Portant Réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 Portant Organisation du Ministère des marchés Publics ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 Portant Code des marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2011/048 du 23 février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP);

Vu l'Arrêté n°0001/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales Applicables aux Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°000326/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection de Monsieur DIMBELE Jean Marie SODEA comme Maire de la ville de Bertoua.

Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu l'offre du soumissionnaire ;

Vu la Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Communauté Urbaine de Bertoua ;

DECIDE :

Article 1: Est déclaré adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offres National ouvert n°10/AONO/CUB/MV/SG/SIGAMP/CIPM/2022 du 10 mai 2022 **pour les travaux d'aménagement des espaces verts dans la ville de Bertoua.**

Le soumissionnaire ci-après désigné ;

N° d'ordre	Adjudicataire	Montant TTC (En FCFA)	Délais d'exécution	Localités
01	STE AFRIBAT BTP SARL, BP: Tel ; 675 90 20 29	110 714 000	06 mois	Ville de Bertoua

BERTOUA le 7 Juillet 2022

Le MAIRE

DIMBELE SODEA Jean Maire

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

DECISION N° 251/CW/DG/CIPM/2022 DU 02/09/2022 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° AOION°000002/AOIO/CAMWATER/DG/DE/DAJM/2022 DU 10/03/2022 POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS CHIMIQUES DE TRAITEMENT DE L'EAU A LA CAMWATER EN 04 (QUATRE) LOTS

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Loi N° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut général des Entreprises Publiques ;
Vu Le Décret n°2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles applicables aux marchés des entreprises publiques
Vu Le Décret N°2018/144 du 20 Février 2018 portant réorganisation de la Cameroon Water Utilities Corporation
Vu La Résolution N°002/2017/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire le 10 Novembre 2017 portant nomination sur proposition du Gouvernement au poste de Directeur Général de la CAMWATER de monsieur BOLENGA Gervais ;
Vu La Résolution N°001/2017/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire le 18 Décembre 2017 portant nomination sur proposition du Gouvernement au poste de Directeur Général Adjoint de la CAMWATER de monsieur BIDJOCKA Jean Pierre.
Vu la résolution n°0021/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration, réuni en session extraordinaire le 14 Août 2018 portant élection, au poste de Président du Conseil d'Administration de Monsieur KUM BONG AKWA Patrick
Vu La Résolution N°010/CA/CAMWATER du 05 Mars 2019 portant création, organisation et fonctionnement d'une commission chargée du suivi et du contrôle des marchés placée auprès du Conseil d'Administration de la CAMWATER
Considérant L'Avis de la CIPM en date du 25/08/2022

DECIDE :

Article 1 : Les résultats de L'Appel d'Offres International Ouvert n° AOION°000002/AOIO/CAMWATER/DG/DE/DAJM/2022 DU 10/03/2022 POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS CHIMIQUES DE TRAITEMENT DE L'EAU A LA CAMWATER EN 04 (QUATRE) LOTS sont les suivants :

Maître d'Ouvrage	N° du Lot	Résultat
Directeur Général de la CAMWATER	Lot 1	INFRUCTUEUX
	Lot 2	INFRUCTUEUX
	Lot 3	INFRUCTUEUX
	Lot 4	INFRUCTUEUX

Article 2 :

Les soumissionnaires sont priés de passer à la Division des Affaires Juridiques et des Marchés de la CAMWATER porte A05 retirer leurs offres sous quinzaine, faute de quoi, celles-ci seront purement et simplement détruites.

Article 3 : La présente Décision sera signée et communiquée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 2 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

COMMUNE DE YAOUNDE V

ADDITIF N°002/AONO014/CAY5/SG/SMP/2022 DU 30/08/2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°014/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 01/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE D'ESSOS 3 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5.

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Critères d'évaluation
	Au lieu de ... L'évaluation des Offres se fera sur un triple plan : Administratif, Technique et Financier selon des critères éliminatoires, puis selon des critères essentiels suivant le système de notation binaire (oui/non). 1. Critères éliminatoires Les principaux critères éliminatoires sont : ● Dossier Administratif incomplet ou non conforme, conformément à l'Article 92 (9) du Code des Marchés Publics ; ● Absence de la caution de soumission ; ● Fausses déclarations ou présence des pièces falsifiées (<i>le Maître d'Ouvrage et la CIPM se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux</i>) ; ● Dossier financier incomplet ; ● Omission dans le Bordereau des Prix, d'un prix unitaire quantifié ; ● Non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels. ● Absence d'une Attestation et un rapport descriptif de visite du site cosignée par le Chef du Service Technique de la Mairie de Yaoundé V avec photos. 2 Principaux critères essentiels : Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur : 1- Attestation de solvabilité de montant au moins égal à 100% du budget prévisionnel (oui/non) ; 2- Disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non) ; 3- Références (avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années d'au moins deux (02) Marchés de travaux similaires ayant un montant cumulé supérieur ou égal à 15.000.000 de FCFA TTC, joindre PV de réception des travaux (oui ou non) ; 4- Méthodologie détaillée de mise en œuvre des matériaux (oui/non) ; 5- La présentation de l'Offre : (sommaire, intercalaires en couleur, reliure) (oui/non) ; 6- L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non) ; 3. La qualification technique s'obtient après satisfaction des 70% des critères essentiels sus-listés. A défaut d'Offres ayant satisfait à tous les critères essentiels, une qualification alternative de la meilleure Offre devrait pouvoir s'effectuer avec rigueur, objectivité et équité, pour permettre à la fin si possible, une proposition alternative d'attribution dans l'intérêt du projet.

1	Critères d'évaluation
	Lire plutot 11.1. Critères éliminatoires Les principaux critères éliminatoires sont : ● Dossier Administratif incomplet ou non conforme, conformément à l'Article 92 (9) du Code des Marchés Publics ; ● Absence de la caution de soumission ; ● Fausses déclarations ou présence des pièces falsifiées (<i>le Maître d'Ouvrage et la CIPM se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux</i>) ; ● Dossier financier incomplet ; ● Omission dans le Bordereau des Prix, d'un prix unitaire quantifié ; ● Non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels. 11.2 Principaux critères essentiels : Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur : 1- Attestation et un rapport descriptif de visite du site avec photos signés par le soumissionnaire. 2- Attestation de solvabilité de montant au moins égal à 5 000 000 FCFA (oui/non) ; 3- Disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non) ; 4- Références (avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années d'au moins deux (02) Marchés de travaux similaires ayant un montant cumulé supérieur ou égal à 15.000.000 de FCFA TTC, joindre PV de réception des travaux (oui ou non) ; 5- Méthodologie détaillée de mise en œuvre des matériaux (oui/non) ; 6- La présentation de l'Offre : (sommaire, intercalaires en couleur, reliure) (oui/non) ; 7- L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non) ;
2	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE....

YAOUNDE le 1 Septembre 2022

Le MAIRE

BALA Augustin

COMMUNE DE YAOUNDE V

ADDITIF N°002/AONO019/CAY5/SG/SMP/2022 DU 30/08/2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°019/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 01/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PRO PHARMACIE COMMUNALE AU QUARTIER ESSOS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5.

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Critères d'évaluation
	Au lieu de ... Les Offres seront évaluées selon les critères suivants : A/ Critères éliminatoires ● Absence de la caution de soumission ; ● Absence ou non-conformité d'une pièce du Dossier administratif après expiration du délai de 48 heures après l'ouverture des plis ; ● Note technique inférieure à 75% ; ● Fausses déclarations, faux documents ou documents scannés ; ● Absence du pouvoir d'accord de mandatement signé par les parties prenantes, en cas de groupement (<i>le cas échéant</i>) ; ● Omission d'un Prix Unitaire quantifié dans le Bordereau des Prix Unitaires ; ● Modification d'une quantité du DAO ; ● Offre financière incomplète. B/ Critères essentiels ● Références dans les réalisations similaires (02 minimum) ; ● Surface financière (100% du coût prévisionnel) ; ● Présentation générale de l'Offre ; ● Expérience de personnel de l'Entreprise ; ● Disponibilité du matériel et des équipements essentiels ; ● Proposition technique et planning d'exécution des travaux ; ● Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) complété, paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière ; ● Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) complété, paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière ; ● Bilan financier des trois (03) dernières années.
	Lire plutot B/ Essential criteria ● References in similar achievements (02 minimum) ; ● Financial surface (100% of the estimated cost) ; ● Presentation of the Bid; ● Staff experience; ● Availability of the essential materials and equipment; ● Technical proposal and execution schedule; ● Notebook of Special Administrative Clauses (CCAP) completed, initialed on each page, dated and signed on the last page; ● Notebook of Special Technical Clauses (CCTP) initialed on each page, dated and signed on the last page; ● Financial statement of the last three (3) years.

2	Autres
	Au lieu de ... CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP) Article 3 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS Pour l'application des dispositions du présent contrat, il est précisé que : Le Maître d'Ouvrage est le, Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé V Le Chef de Service du Marché est le Chef du Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé V ou son Adjoint L'Ingénieur du Marché est le Délégué Départemental des Travaux Publics du MFOUNDI, Les termes « cocontractant » ou « entrepreneur » désigne l'entreprise ou le groupement d'entreprises adjudicataire du présent Marché. Les « travaux » désignent les travaux de construction d'un Complexe Commercial Communal à ESSOS au lieu-dit DEPOT DE GAZ dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé V.
	Lire plutot CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP) Article 3 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS Pour l'application des dispositions du présent contrat, il est précisé que : Le Maître d'Ouvrage est le, Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé V Le Chef de Service du Marché est l'Adjoint au Chef du Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé V, L'Ingénieur du Marché est le Délégué Départemental des Travaux Publics du MFOUNDI, Les termes « cocontractant » ou « entrepreneur » désigne l'entreprise ou le groupement d'entreprises adjudicataire du présent Marché. Les « travaux » désignent les travaux de construction d'une pro-pharmacie communale au quartier ESSOS dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé V. LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE....

YAOUNDE le 1 Septembre 2022

Le MAIRE

BALA Augustin

AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

ADDITIF A/S RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°004/AONO/ARSEL/SIGAMP/2022 DU 05 AOÛT 2022 POUR LA SOUSCRIPTION ANNUELLE PAR L'AGENCE DE RÉGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITÉ (ARSEL) DE LA POLICE D'ASSURANCE AUTOMOBILE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Autres
	Au lieu de ... RPAO (i) La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de 520 000 XAF (Cinq cent vingt mille francs CFA) et d'une durée de validité de 90 jours au-delà de la date de validité des offres ; Volume 3 L'ouverture des offres se fera en un temps .Les pièces administratives et les offres techniques seront ouvertes par la Commission Interne de Passation des Marchés le 13/09/2022 à partir de 14 heures, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés. L'ouverture des offres financières se fera ultérieurement. 9) Traité de Réassurance dans la branche en cours de validité : - Traités en cours de validité (traité de réassurance dans la branche similaire en cours de validité) (5 pts) Capacité du traité (2 pts) CCAP Article 21 : Décompte général et définitif (Sans objet)
	Lire plutot RPAO (i) La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de 520 000 XAF (Cinq cent vingt mille francs CFA) et d'une durée de validité de 30 jours au-delà de la date de validité des offres ; Volume 3 L'ouverture des offres se fera en un temps.Les pièces administratives, les offres techniques et financière seront ouvertes par la Commission Interne de Passation des Marchés le 13/09/2022 à 14 heures, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés. 9) Traité de Réassurance dans la branche en cours de validité : - Traités en cours de validité (traité de réassurance dans la branche similaire en cours de validité) (4 pts) - Capacité du traité (2 pts) CCAP Article 21 : Décompte général et définitif <i>Une copie des décomptes provisoires et définitifs de la dernière facture sera transmise au MINMAP pour visa.</i>

YAOUNDE le 2 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NKOU JEAN PASCAL

COMMUNE DE YAOUNDE VII

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007-BIS/AONO/CAYDE7/CIPM/2022 DU 08 AOUT 2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONCEAU SUR LA RIVIERE AFEME (AFEME NORD) ADDITIF N°01 DU 02 SEPTEMBRE 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1 Autres

Au lieu de ...

Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier

32.1. Seules les offres reconnues conformes, selon les dispositions de l'article 28 du RGAO, seront évaluées et comparées par la Sous- commission d'analyse.

32.2. En évaluant les offres, la sous-commission déterminera pour chaque offre le montant évalué de l'offre en rectifiant son montant comme suit :

- a. En corrigeant toute erreur éventuelle conformément aux dispositions de l'article 30.2 du RGAO ;
- b. En excluant les sommes provisionnelles et, le cas échéant, les provisions pour imprévus figurant dans le Détail quantitatif et estimatif récapitulatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu'ils sont chiffrés de façon compétitive comme spécifié dans le RPAO ;
- c. En convertissant en une seule monnaie le montant résultant des rectifications (a) et (b) ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article 31.2 du RGAO ;
- d. En ajustant de façon appropriée, sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable ;
- e. En prenant en considération les différents délais d'exécution proposés par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés par le RPAO ;
- f. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 13.2 du RGAO et du RPAO, en appliquant les remises offertes par le Soumissionnaire pour l'attribution de plus d'un lot, si cet appel d'offres est lancé simultanément pour plusieurs lots.
- g. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 18.3 du RPAO et aux Spécifications techniques, les variantes techniques proposées, si elles sont permises, seront évaluées suivant leur mérite propre et indépendamment du fait que le Soumissionnaire aura offert ou non un prix pour la solution technique spécifiée par l'Autorité Contractante dans le RPAO.

32.3. L'effet estimé des formules de révision des prix figurant dans les CCAG et CCAP, appliquées durant la période d'exécution du Marché, ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres.

32.4. Une Commission de Passation des Marchés peut proposer au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, le rejet des offres jugées anormalement basses conformément aux dispositions de l'article 105 du Code des marchés Publics.

Au cas où les justificatifs fournis par le candidat sont jugés inacceptables, l'organisme chargé de la régulation des marchés publics examine les justificatifs et soumet ses conclusions au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué dans un délai de sept (07) jours ouvrables à compter de sa saisine par le Maître d'Ouvrage ou par le Maître d'Ouvrage Délégué.

1 Autres**Lire plutôt****Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier**

32.1. Seules les offres reconnues conformes, selon les dispositions de l'article 28 du RGAO, seront évaluées et comparées par la Sous-commission d'analyse.

32.2. En évaluant les offres, la sous-commission déterminera pour chaque offre le montant évalué de l'offre en rectifiant son montant comme suit :

1. En corrigeant toute erreur éventuelle conformément aux dispositions de l'article 30.2 du RGAO ;
2. En excluant les sommes provisionnelles et, le cas échéant, les provisions pour imprévus figurant dans le Détail quantitatif et estimatif récapitulatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu'ils sont chiffrés de façon compétitive comme spécifié dans le RPAO ;
3. En convertissant en une seule monnaie le montant résultant des rectifications (a) et (b) ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article 31.2 du RGAO
4. En ajustant de façon appropriée, sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable ;
5. En prenant en considération les différents délais d'exécution proposés par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés par le RPAO ;
6. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 13.2 du RGAO et du RPAO, en appliquant les rabais offerts par le Soumissionnaire pour l'attribution de plus d'un lot, si cet appel d'offres est lancé simultanément pour plusieurs lots ;
7. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 18.3 du RGAO et aux Spécifications techniques, les variantes techniques proposées, si elles sont permises, seront évaluées suivant leur mérite propre et indépendamment du fait que le Soumissionnaire aura offert ou non un prix pour la solution technique spécifiée par l'Autorité Contractante dans le RPAO.

32.3. L'effet estimé des formules de révision des prix figurant dans les CCAG et CCAP, appliquées durant la période d'exécution du Marché, ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres.

32.4. Si l'offre évaluée la moins disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation de l'Autorité Contractante des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la sous-commission d'analyse peut à partir du sous détail de prix fourni par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre.

LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE....

YAOUNDE le 2 Septembre 2022

Le MAIRE

ESSOMBA MARTIN NODIER

COMMUNE D'OKOLA

COMMUNIQUE N° 00000022/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 005/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 23 MAI 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF SUR LA RIVIERE NGOBO DU TRONÇON MVA'A – AYOS – NKOLPOBLO DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, LIGNE FONDS ROUTIER MINTP / LIGNE FONDS ROUTIER 2022-

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Okola, Autorité Contractante, communique :

Les prestations relatives aux travaux de construction d'un pont définitif sur la rivière sur la rivière Ngobo sur la route Mva'a – Ayos – Nkolpoblo dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre, sont attribuées au soumissionnaire ci-après :

TRAVAUX			CONTROLE		
N° LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT TTC TRANCHE FERME	MONTANT TTC TRANCHE COND.	TOTAL	DELAIS D'EXECUTION
Unique	ETS MANKO B.P. : 20318 – Yaoundé TEL : (237) 694 98 00 81 672 94 17 77	57 422 214	99 139 239	156 561 453	-04 mois pour la tranche ferme -06 mois pour la tranche

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

OKOLA le 5 Juillet 2022

Le MAIRE

NOA VINCENT DE PAUL

COMMUNE D'OKOLA

COMMUNIQUE N° 00000025/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/CO/JO3/04/CIPM/2022 DU 13 JUIN 2022 POUR L'EQUIPEMENT DU CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE (CPFF) D'OKOLA DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINPROFF – EXERCICE 2022

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Okola, Autorité Contractante, communique :

Les prestations relatives à l'équipement du Centre de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) d'Okola dans le Département de la Lekie, Région du Centre, sont attribuées au soumissionnaire ci-après :

N° LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT TTC	DELAIS D'EXECUTION
Unique	ETS BONY B.P. : 000 – Sangmélina TEL : (237) 696.84.79.96. 679.61.18.67. 699.24.60.31.	29 994 953	60 jours

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

OKOLA le 19 Juillet 2022

Le MAIRE

NOA VINCENT DE PAUL

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

DECISION N° 242/CW/DG/CIPM/2022 DU 02/09/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000008/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2022 DU 05/04/2022 POUR LA FOURNITURE DE 03 VEHICULES 4X4 DE TYPE STATION WAGON DIESEL-AUTOMATIQUE, DONT 02 DE 15 CHEVAUX MAXIMUM ET 01 DE 13 CV MAXIMUM, GARANTIE 03 ANS.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Loi N° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut général des Entreprises Publiques ;
Vu Le Décret n°2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles applicables aux marchés des entreprises publiques
Vu Le Décret N°2018/144 du 20 Février 2018 portant réorganisation de la Cameroon Water Utilities Corporation
Vu La Résolution N°002/2017/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire le 10 Novembre 2017 portant nomination sur proposition du Gouvernement au poste de Directeur Général de la CAMWATER de monsieur BOLENGA Gervais ;
Vu La Résolution N°001/2017/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire le 18 Décembre 2017 portant nomination sur proposition du Gouvernement au poste de Directeur Général Adjoint de la CAMWATER de monsieur BIDJOCKA Jean Pierre.
Vu la résolution n°0021/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration, réuni en session extraordinaire le 14 Août 2018 portant élection, au poste de Président du Conseil d'Administration de Monsieur KUM BONG AKWA Patrick
Vu La Résolution N°010/CA/CAMWATER du 05 Mars 2019 portant création, organisation et fonctionnement d'une commission chargée du suivi et du contrôle des marchés placée auprès du Conseil d'Administration de la CAMWATER
Considérant L'Avis de la CIPM en date du 23/08/2022

DECIDE :

Article 1 : La société ci-après citée est reconnue comme adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné :

N° du Lot	Maître d'Ouvrage	Entreprise	Montant (en FCFA TTC)	Délai d'exécution
Lot unique	LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAMWATER	CENTRAL MOTORS CAMEROUN BP: 15326 YDE	280 000 000	45 jours

Article 2 : La présente Décision sera signée et communiquée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 2 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

COMMUNE D'OKOLA

DECISION MUNICIPALE N° 00000070/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 (DEUX) SALLES DE CLASSE À L'ECOLE PUBLIQUE DE KOUBA DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCÉDURE D'URGENCE N°004/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 04 MAI 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLAFINANCEMENT : BIP MINDDEVEL – EXERCICE 2022.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
- Vu décret N° 2010/1734/PM du 1er juin 2010 fixant le plan comptable sectoriel des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu décret N° 2010/1735/PM du 1er juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

- Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu l'arrêté n° 537 du 21 août 1952 portant création de la Commune Mixte Rurale d'Okola ensemble ses divers modificatifs subséquents ;
- Vu l'arrêté N°000239/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune d'Okola à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre ;
- Vu la circulaire N° 005/C/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N° la Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert (AONO) en Procédure d'Urgence N° 004/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 du 04 mai 2022 pour les travaux de construction d'un bloc de 02 (deux) salles de classe à l'Ecole Publique de Kouba dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre;
- Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Régulation des Marchés (CIPM) auprès de la Commune d'Okola formulée par lettre N° 0019/L/CO/JO3.04/CIPM/2022 en date du 09 juin 2022 ;

Article 1^{er} : Est, pour compter de la date de signature de la présente décision attributaire des prestations relatives au Dossier d'Appel d'Offres ci-dessus visé, **LES ETABLISSEMENTS NASG, B.P. : _____ – Yaoundé, Tél : (237) 657.76.03.88. / 675.34.67.57.**, pour un montant total **Toutes Taxes Comprises en francs CFA de 16 384 300 (seize millions trois cent quatre-vingt-quatre mille trois cent) francs CFA**, et un délai d'exécution de cent cinquante (90) jours.

Article 2 : La présente décision sera publiée partout où besoin sera, suivant la procédure en vigueur.

OKOLA le 13 Juin 2022

Le MAIRE

NOA VINCENT DE PAUL

COMMUNE D'OKOLA

DECISION MUNICIPALE N° 00000078/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS À LA RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN BÂTIMENT DE LA MAIRIE D'OKOLA DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCÉDURE D'URGENCE N°001/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 04 MAI 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLAFINANCEMENT : BIP MINDDEVEL – EXERCICE 2022.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
- Vu décret N° 2010/1734/PM du 1er juin 2010 fixant le plan comptable sectoriel des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu décret N° 2010/1735/PM du 1er juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

- Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu l'arrêté n° 537 du 21 août 1952 portant création de la Commune Mixte Rurale d'Okola ensemble ses divers modificatifs subséquents ;
- Vu l'arrêté N°000239/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune d'Okola à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre ;
- Vu la circulaire N° 005/C/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N° la Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert (AONO) en Procédure d'Urgence N° 001/AONO/CO/J03.04/CIPM/2022 du 04 mai 2022 pour les travaux de rénovation et d'aménagement de l'ancien bâtiment de la mairie d'Okola dans le Département de la Lekie, Région du Centre ;

DECIDE :

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) auprès de la Commune d'Okola d'Appel d'Offres ci-dessus visé, la **Société BEBE TECHNOLOGY SARL B.P. 33204 Yaoundé, Tél.: (237) 656.23.86.00. / 680.12.66.12**, pour un montant total Toutes Taxes Comprises en **francs CFA de 79 902 977 (soixante-dix-neuf millions neuf cent deux mille neuf cent soixante-dix-sept)**, et un délai d'exécution de cent cinquante (150) jours.

Article 2 : La présente décision sera publiée ~~par où il le sera~~ ^{Considérant les nécessités de service} suivant la procédure en vigueur.

OKOLA le 13 Juin 2022

Le MAIRE

NOA VINCENT DE PAUL

COMMUNE D'OKOLA

DECISION MUNICIPALE N° 00000084/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS À L'EXTENSION DE L'ADDUCTION D'EAU D'EBANGA DANS LA COMMUNE D'OKOLA, LE DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 002/DCE/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/CIPM/2022 DU 20 JUIN 2022 SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 002629/L/MINMAP/SG/DGMI/DAI/NMG DU 13 JUIN 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINEE – EXERCICE 2022.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
- Vu décret N° 2010/1734/PM du 1er juin 2010 fixant le plan comptable sectoriel des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu décret N° 2010/1735/PM du 1er juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

- Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu l'arrêté n° 537 du 21 août 1952 portant création de la Commune Mixte Rurale d'Okola ensemble ses divers modificatifs subséquents ;
- Vu l'arrêté N°000239/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune d'Okola à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre ;
- Vu la circulaire N° 005/C/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N° la Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;
- Vu le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) N° 002/DCE/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/CIPM/2022 du 20 juin 2022 suivant Autorisation de Gré à Gré N° 002629/L/MINMAP/SG/DGMI/DAI/Nmg du 13 juin 2022 pour l'exécution des travaux d'extension de l'adduction d'eau d'Ebanga dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre ;
- Vu la transmission avec avis favorable des projets de lettre-commande N° 006/LC/CO/JO3.04/SM/CCD-BPM/CIPM/2022, et du DAO en Procédure d'Urgence relatif au travaux de réhabilitation de la SAR/SM d'Okola par le Président de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) auprès de la Commune d'Okola formulée par lettre N° 0025/L/CO/JO3.04/CIPM/2022 en date du 08 juillet 2022.
- Article 1^{er}** : Est, pour compter de la date de signature de la présente décision attributaire des prestations relatives à la Demande de Cotation ci-dessus visée, l'entreprise **LA BELLE BRIQUE SARL, B.P. : 30342 – Yaoundé, Tél : (237) 693.59.22.74.**, pour un montant total **Toutes Taxes Comprises en francs CFA de 25 000 000 (vingt-cinq millions)**, et un délai d'exécution de quatre (04) mois.

Considérant les nécessités de service ;

Article 2 : La présente décision sera publiée partout où besoin sera, suivant la procédure en vigueur.

OKOLA le 19 Juillet 2022

Le MAIRE

NOA VINCENT DE PAUL

COMMUNE DE BARE BAKEM

DECISION MUNICIPALE N°009/DM/CDPM/CDB/SG-2022 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRE N° 09/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, RELATIF A LA REALISATION D'UN DIANOSTIC PARTICIPATIF DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE DE L'ARROND1SSEMENT DE BARE BAKEM, DANS LA COMMUNE DE BARE , DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

MAIRE DE LA COMMUNE DE BARE (AUTORITE CONTRACTANTE)

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2018/011/du1207/2018 portant regime financier au Cameroun et d'autres entites publiques.

Vu Loi 2020/018 du 17 Decembre 2020 portant Loi de Finances de la Republique du Cameroun pour l'Exercice 2021.

Vu 2019/024 du 24 Decembre 2019 portant code general des collectivites Territoriales Decentralisees

Vu le Decret n° 77/91 du 25 Mars 1977 determinant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats de communes et Etablissements Communaux ensemble ses s modificatifs subsequents ;

Vu le Decret no 77/203 du 29 Juin 1977 determinant les communes et leur ressort territorial ;

Vu le Decret n° 82/100 du 03 Mars 1982 modifiant le decret n° 78/484 du 9 Novembre 1978 Fixant les dispositions Communes applicables aux Agents de l'Etat relevant du code de travail,

Vu Decret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marches Publics.

Vu le decret no 93/321 du 25 Novembre 1993 portant creation de la Commune de Bare ;

Vu le Decret no 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur NDJANA Yves Bertrand Noel aux fonctions de Prefet du Departement du Moungo ;

Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative a l'application du code des marches publics
Vu l'Arrete n° 000149/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant election du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Bare ;

Vu la decision N° 0000171/D/MINMAP du 03 mars 2022 Portant Habilitation de la Commission Departementale de Passation des Marches du Moungo a passer les marches de la Commune de Bare,

Vu L'appel d'Offre National N° 09/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, du 13 juillet 2022, relatif a la realisation d'un diagnostic participatif du patrimoine culture! et artistique de l'arrondissement de Bare-Bakem dans la Commune de Bare,

Vu Le Budget de la Commune de Bare Exercice 2022 ; Considerant les necessites de service;

DECIDE :

Article 1er : ('Appel d'Offre National N° 09/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, relatif a la realisation d'un diagnostic participatif du patrimoine culture! et artistique de l'arrondissement de Bare-Bakem dans la Commune de Bare , Departement du Moungo, Region du Littoral est declare infructueux, pour absence d'offre.

Article 2 : La presente decision sera enregistree et publiee partout oil besoin sera. /-

BARE le 22 Aout 2022

Le MAIRE

FROIDEVAUX EPSE NKOUE Lisette Marthe Thérèse

COMMUNAUTÉ URBAINE DE NGAOUNDÉRE

ADDITIF N° 014/A/CUN/SG/DT/2022 DU 29/08/2022 PORTANT RECTIFICATIF DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES SUIVANT :AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 012/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 17/06/2022 RELATIF A :ACQUISITION DE DEUX (02) BENNES 18M3 A LA COMMUNAUTE URBAINE DE NGAOUNDERE VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCÉDURE D'URGENCE)FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL LE MAIRE DE LA VILLE DE NGAOUNDÉRE, MAITRE D'OUVRAGE, PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES AYANT ACHETÉS LES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES CI-DESSUS MENTIONNÉ, QUE LA DATE DE DÉPÔT ET DE DÉPOUILLEMENT EST MODIFIÉE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Date de remise des offres : Par ailleurs, la date de remise des offres fixée le 30/08/2022 à 15 heures et de dépouillement initialement fixée le 30/08/2022 à 16 heures.
	Lire plutot Date de remise des offres : Est reportée au 09 septembre 2022 à 15 heures pour la remise des offres et à 16 heures pour le dépouillement. Le reste sans changement. Article 1^{er} : le présent rectificatif sera publié et enregistré partout où besoin sera.

NGAOUNDERE le 30 Aout 2022

Le ADJOINT AU MAIRE

MAMA KOULSOUMY

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

ADDITIF 2 N° 2022 07842/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA DU 31 AOUT 2022 PORTANT MODIFICATION DE LA DATE LIMITE DE RECEVABILITÉ ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°048BIS/22/AOIO/SDCC/CIPM DU 22/07/2022

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies, marqués comme tels devront parvenir au plus tard le 25/08/2022 à 15 heures au Secréariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention : AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°048BIS/AOIO/SDCC/CIPM DU 22/07/2022 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE GARNITURES DE SCIES SERVANT A LA REPARATION DES CYLINDRES SCIES A L'ATELIER MECANIQUE DE LA SODECOTON « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »
	Lire plutot Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies, marqués comme tels devront parvenir au plus tard le 20/09/2022 à 15 heures au Secréariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention : AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°048BIS/AOIO/SDCC/CIPM DU 22/07/2022 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE GARNITURES DE SCIES SERVANT A LA REPARATION DES CYLINDRES SCIES A L'ATELIER MECANIQUE DE LA SODECOTON « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua le 25/08/2022 à partir de 16 heures. Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.

2 Ouverture des Plis**Lire plutot**

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua **le 20/09/2022 à partir de 16 heures.**

Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y **faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.**

Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.

GAROUA le 31 Aout 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOURRAIN Henri Pierre

COMMUNE DE POUMA

COMMUNIQUE N°0016/C/COMMUNE DE POUMA/CIPM/SM/2022 DU 02/08/2022 PORTANT ANNULATION DU LOT N°001 DE L'APPEL D'OFFRE N°002 /AONO/CPOUMA/CIPM/SG/2022 DU 22/02/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES FORAGES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE POUMA LOT 1(L'EP BILINGUE DE POUMA CENTRE), LOT 2 (SIBONGO (SONG BIKAI) ET (MAKOP LOGBAKO'O), LOT 3 (POUMA BELLE VIE) DANS LA COMMUNE DE POUMA, DEPARTEMENT DE LA SANAGAMARITIME, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POUMA, AUTORITE CONTRACTANTE ;
Par DECISION N°00 /CP/SG/SM/CIPM/2022 DU 02/08/2022**

Le résultat se présente comme suit :

L'annulation du projet de construction du forage de **(L'EP BILINGUE DE POUMA CENTRE) LOT 1**, suite à l'inexistence de la preuve du financement.

Le présent communiqué sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

POUMA le 2 Aout 2022

Le MAIRE

NGO MBOUA EPOUSE NYODOG Dorothée

COMMUNE DE YAOUNDE V

ADDITIF N°002/AONO017/CAY5/SG/SMP/2022 DU 30/08/2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°017/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 01/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE NKOLMESSENG DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5.

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Critères d'évaluation
	Au lieu de ... L'évaluation des Offres se fera sur un triple plan : Administratif, Technique et Financier selon des critères éliminatoires, puis selon des critères essentiels suivant le système de notation binaire (oui/non). 1. Critères éliminatoires Les principaux critères éliminatoires sont : ● Dossier Administratif incomplet ou non conforme, conformément à l'Article 92 (9) du Code des Marchés Publics ; ● Absence de la caution de soumission ; ● Fausses déclarations ou présence des pièces falsifiées (<i>le Maître d'Ouvrage et la CIPM se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux</i>) ; ● Dossier financier incomplet ; ● Omission dans le Bordereau des Prix, d'un Prix Unitaire quantifié ; ● Non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels. ● Absence d'une Attestation et un rapport descriptif de visite du site avec photos cosignée par le Chef du Service Technique de la Mairie de Yaoundé V et le soumissionnaire. 2 Principaux critères essentiels : Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur : 1- Attestation de solvabilité de montant au moins égal à 100% du coût prévisionnel (oui/non) ; 2- Disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non) ; 3- Références (avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années d'au moins deux (02) Marchés de travaux similaires ayant un montant cumulé supérieur ou égal à 15.000.000 de FCFA TTC, joindre PV de réception des travaux (oui ou non) ; 4- Méthodologie détaillée de mise en œuvre des matériaux (oui/non) ; 5- La présentation de l'Offre : (sommaire, intercalaires en couleur, reliure) (oui/non) ; 6- L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non) ; 3. La qualification technique s'obtient après satisfaction des 70% des critères essentiels sus-listés. A défaut d'Offres ayant satisfait à tous les critères essentiels, une qualification alternative de la meilleure Offre devrait pouvoir s'effectuer avec rigueur, objectivité et équité, pour permettre à la fin si possible, une proposition alternative d'attribution dans l'intérêt du projet.

1	Critères d'évaluation
	Lire plutôt 11.1. Critères éliminatoires Les principaux critères éliminatoires sont : 1- Dossier Administratif incomplet ou non conforme, conformément à l'Article 92 (9) du Code des Marchés Publics ; 2- Absence de la caution de soumission ; 3- Fausses déclarations ou présence des pièces falsifiées (<i>le Maître d'Ouvrage et la CIPM se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux</i>) ; 4- Dossier financier incomplet ; 5- Omission dans le Bordereau des Prix, d'un prix unitaire quantifié ; 6- Non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels. 11.2 Principaux critères essentiels : Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur : 7- Attestation et un rapport descriptif de visite du site avec photos signés par le soumissionnaire. 8- Attestation de solvabilité de montant au moins égal à 100% du budget prévisionnel (oui/non) ; 9- Disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non) ; 10- Références (avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années d'au moins deux (02) Marchés de travaux similaires ayant un montant cumulé supérieur ou égal à 15.000.000 de FCFA TTC, joindre PV de réception des travaux (oui ou non) ; 11- Méthodologie détaillée de mise en œuvre des matériaux (oui/non) ; 12- La présentation de l'Offre : (sommaire, intercalaires en couleur, reliure) (oui/non) ; 13- L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non) ;
2	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutôt LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE.....

YAOUNDE le 1 Septembre 2022

Le MAIRE

BALA Augustin

FONDS ROUTIER DU CAMEROUN

COMMUNIQUÉ N°025/SIGAMP/FR/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES PIÈCES ADMINISTRATIVES ET DES OFFRES TECHNIQUES DU DAO NATIONAL OUVERT N°9/AONO/CIPM/FR/2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE PLACEMENT DU PERSONNEL D'APPUI AU FONDS ROUTIER (EN PROCÉDURE D'URGENCE)

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

L'Administrateur du Fonds routier communique :

Les résultats de l'analyse des pièces administratives et des offres techniques du DAO national ouvert n°9/AONO/CIPM/FR/2022 pour le recrutement d'un Cabinet de placement du personnel d'appui au Fonds Routier (en procédure d'urgence) est décliné ainsi qu'il suit:

Soumissionnaires	Pièces administratives	Note technique obtenue	Note requise	Observations
ORTHO SERVICE	Conforme	91,5/100	80/100	Admis à l'ouverture des offres financières
GROUPE ACTIVA	Conforme	41/100		Éliminé

Seul le soumissionnaire ORTHO SERVICE est qualifié pour l'ouverture des offres financières.

Le soumissionnaire GROUPE ACTIVA est éliminé pour note technique insuffisante.

YAOUNDE le 1 Septembre 2022

Le ADMINISTRATEUR

MOUSSA ESSAIE AUBIN

COMMUNE DE DIBANG

COMMUNIQUE N° 002/C/MP/AT/C-DIBANG/2022 DU 30/08/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE, N°02/AONO/R-CE/D-NK/C-DIBANG/CIPM/2022 DU 04/07/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN PONT DANS LE VILLAGE DE MAKEK-MANDJAP SUR LE TRONÇON MANDJAP-MOM (LOT1) ET DU TRONÇON CARREFOUR LYCEE BILINGUE DE SOMBO -CARREFOUR PESLIPAN – CARREFOUR TRANSFORMATEUR SONG NLEND – CHEFFERIE (LOT2) DANS LA COMMUNE DE DIBANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLÉ, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIBANG, COMMUNIQUE :

Par DECISION N°002 /D/MP/AT/C-DIBANG/2022 du 30/08/2022, le résultat de l'Appel d'Offres sus-visé se présente comme suit :

LOT DE SOUMISSION	SOUMISSIONNAIRE	MONTANT LU DE L'OFFRE TTC EN FCFA	MONTANT L'OFFRE
LOT 1	ETS LUC DECOR, BP 13432 Yaoundé, Tél : 672 92 18 99, NIU P 077100232250-W	14 997 655	14 9
LOT 2		29 994 038	29 9

Le soumissionnaire **ETS LUC DECOR, BP 13432 Yaoundé, Tél : 672 92 18 99, NIU P 077100232250-W**, est retenu pour l'exécution des travaux de réhabilitation d'un pont dans le village de MAKEK-MANDJAP sur le tronçon MANDJAP-MOM (lot 1) et du tronçon carrefour Lycée Bilingue de SOMBO -CARREFOUR PESLIPAN – CARREFOUR TRANSFORMATEUR SONG NLEND – CHEFFERIE (lot2), dans la commune de DIBANG, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre, pour une durée de six (06) mois et pour un montant Toutes Taxes Comprises de :

- Pour le lot1 (travaux de Réhabilitation d'un pont dans le village de MAKEK-MANDJAP sur le tronçon MANDJAP-MOM) :

14 997 655 (quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent cinquante-cinq) ;

- Pour le lot2 (travaux de Réhabilitation du tronçon carrefour Lycée Bilingue de SOMBO -CARREFOUR PESLIPAN – CARREFOUR TRANSFORMATEUR SONG NLEND – CHEFFERIE) :

29 994 046 (vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille quarante-six).

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours après la publication du présent communiqué, à l'adresse : Lettres-Commande.

YAOUNDE le 30 Aout 2022

Le MAIRE

BIKAY Véronique Eliane

COMMUNE D'OKOLA

COMMUNIQUE N° 00000025/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LADEMANDE DE COTATION N° 001/DC/CO/JO3/04/CIPM/2022 DU 13 JUIN 2022 POUR L'EQUIPEMENT DU CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE (CPFF) D'OKOLA DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINPROFF – EXERCICE 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Okola, Autorité Contractante, communique :

Les prestations relatives à l'équipement du Centre de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) d'Okola dans le Département de la Lekie, Région du Centre, sont attribuées au soumissionnaire ci-après :

N° LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT TTC	DELAIS D'EXECUTION
Unique	ETS BONY B.P. : 000 – Sangmélina TEL : (237) 696.84.79.96. 679.61.18.67. 699.24.60.31.	29 994 953	60 jours

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

OKOLA le 19 Juillet 2022

Le MAIRE

NOA VINCENT DE PAUL

COMMUNE DE BARE BAKEM

DECISION MUNICIPALE N°003/DM/CDPM/CDB/SG-2022 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 04 AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DOUZE BOUTIQUES AU MARCHE DE BARE, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**MAIRE DE LA COMMUNE DE BARE,**

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2018/011/du1207/2018 portant regime financier au Cameroun et d'autres entites publiques.

Vu Loi 2020/018 du 17 Decembre 2020 portant Loi de Finances de la Republique du Cameroun pour l'Exercice 2021.

Vu 2019/024 du 24 Decembre 2019 portant code general des eollectivites Territoriales Decentralisees

Vu le Decret no 77/91 du 25 Mars 1977 determinant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats de communes et Etablissements Communaux ensemble ses modificatifs subsequents ;

Vu le Decret n° 77/203 du 29 Juin 1977 determinant les communes et leur ressort territorial ;

Vu le Decret no 82/100 du 03 Mars 1982 modifiant le decret n° 78/484 du 9 Novembre 1978 Fixant les dispositions Communes applicables aux Agents de l'Etat relevant du code de travail,

Vu Decret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marches Publics.

Vu le decret n° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant creation de la Commune de Bare ;

Vu le Decret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur NDJANA Yves Bertrand Noel aux fonctions de Prefet du Departement du Moungo ;

Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative a l'application du code des marches publics

Vu PArrete no 000149/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'election du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Bare ;

Vu Le Budget de la Commune de Bare Exercice 2022 ;

Considerant les necessites de service ;

DECIDE;

Article 1er ; L'entreprise **ETS MASSTA BP 2310 YAOUNDE tel 222 01 13**; a ete retenu comme adjudicataire de l'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°04/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DOUZE BOUTIQUES AU MARCHE DE BARE, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL, au montant TTC de **34 981 248 (TRENTE-QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT ET UN MILLE DEUX CENT QUARANTE-HUIT) Francs CFA.**

Article 2: La presente decision sera enregistree puis communiquee partout ou besoin sera.

BARE le 22 Aout 2022

Le MAIRE

FROIDEVAUX EPSE NKOUE Lisette Marthe Thérèse

COMMUNE DE BARE BAKEM

DECISION MUNICIPALE N°002/DM/CDPM/CDB/SG-2022 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 03 AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) HANGARS AU MARCHE DE BARE, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

MAIRE DE LA COMMUNE DE BARE,

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2018/011/du1207/2018 portant regime financier au Cameroun et d'autres entites publiques.

Vu Loi 2020/018 du 17 Decembre 2020 portant Loi de Finances de la Republique du Cameroun pour l'Exercice 2021.

Vu 2019/024 du 24 Decembre 2019 portant code general des eollectivites Territoriales Decentralisees

Vu le Decret no 77/91 du 25 Mars 1977 determinant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats de communes et Etablissements Communaux ensemble ses modificatifs subsequents ;

Vu le Decret n° 77/203 du 29 Juin 1977 determinant les communes et leur ressort territorial ;

Vu le Decret no 82/100 du 03 Mars 1982 modifiant le decret n° 78/484 du 9 Novembre 1978 Fixant les dispositions Communes applicables aux Agents de l'Etat relevant du code de travail,

Vu Decret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marches Publics.

Vu le decret n° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant creation de la Commune de Bare ;

Vu le Decret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur NDJANA Yves Bertrand Noel aux fonctions de Prefet du Departement du Moungo ;

Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative a l'application du code des marches publics

Vu PArrete no 000149/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'election du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Bare ;

Vu Le Budget de la Commune de Bare Exercice 2022 ;

Considerant les necessites de service ;

DECIDE:

Article 1er; L'entreprise ETS LITTORAL CONSTRUCTION BP 5793 DOUALA Tel 696349885; a eta retenu comme adjudicataire de 1'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 03 /AONO/COMMUNE DE BARE/CIPM/2022, PO UR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) HANGARS AU MARCHE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL, au montant TTC de 31 079 627(TRENTE ET UN MILLIONS SOIXANTE DIX NEUF MILLE SIX CENT VINGT SEPT) Francs CFA.

Article 2: La presente decision sera enregistree puffs communiquee partout ou besoin sera.

BARE le 22 Aout 2022

Le MAIRE

FROIDEVAUX EPSE NKOUE Lisette Marthe Thérèse

COMMUNE DE YAOUNDE V

ADDITIF N°002/AONO015/CAY5/SG/SMP/2022 DU 30/08/2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°015/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 01/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE BILINGUAL NURSERY SCHOOL GP 1 AND GP 2 D'ESSOS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5.

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

L'évaluation des Offres se fera sur un triple plan : Administratif, Technique et Financier selon des critères éliminatoires, puis selon des critères essentiels suivant le système de notation binaire (oui/non).

1. Critères éliminatoires

Les principaux **critères éliminatoires** sont :

- Dossier Administratif incomplet ou non conforme, conformément à l'Article 92 (9) du Code des Marchés Publics ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Fausses déclarations ou présence des pièces falsifiées (*le Maître d'Ouvrage et la CIPM se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux*) ;
- Dossier financier incomplet ;
- Omission dans le Bordereau des Prix, d'un prix unitaire quantifié ;
- Non satisfaction d'au moins **70% des critères essentiels**.
- Absence d'une Attestation et d'un rapport descriptif de visite du site cosignée par le soumissionnaire et le Chef de Service Technique de la Mairie de Yaoundé V avec photos.

2 Principaux critères essentiels :

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1- Attestation de solvabilité de montant au moins égal à 100% du coût prévisionnel (**oui/non**) ;
- 2- Disponibilité du matériel et des équipements essentiels (**oui/non**) ;
- 3- Références (avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années d'au moins deux (02) Marchés de travaux similaires ayant un montant cumulé supérieur ou égal à 15.000.000 de FCFA TTC, joindre PV de réception des travaux (**oui ou non**) ;
- 4- Méthodologie détaillée de mise en œuvre des matériaux (**oui/non**) ;
- 5- La présentation de l'Offre : (sommaire, intercalaires en couleur, reliure) (**oui/non**) ;
- 6- L'expérience du personnel d'encadrement (**oui/non**) ;

3. La qualification technique s'obtient après satisfaction des **70% des critères essentiels** sus-listés. A défaut d'Offres ayant satisfait à tous les critères essentiels, une qualification alternative de la meilleure Offre devrait pouvoir s'effectuer avec rigueur, objectivité et équité, pour permettre à la fin si possible, une proposition alternative d'attribution dans l'intérêt du projet.

1	Critères d'évaluation
	Lire plutot 11.1. Critères éliminatoires Les principaux critères éliminatoires sont : ● Dossier Administratif incomplet ou non conforme, conformément à l'Article 92 (9) du Code des Marchés Publics ; ● Absence de la caution de soumission ; ● Fausses déclarations ou présence des pièces falsifiées (<i>le Maître d'Ouvrage et la CIPM se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux</i>) ; ● Dossier financier incomplet ; ● Omission dans le Bordereau des Prix, d'un prix unitaire quantifié ; ● Non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels. 11.2 Principaux critères essentiels : Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur : 1- Attestation et un rapport descriptif de visite du site avec photos signés par le soumissionnaire. 2- Attestation de solvabilité de montant au moins égal à 5 000 000 FCFA (oui/non) ; 3- Disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non) ; 4- Références (avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années d'au moins deux (02) Marchés de travaux similaires ayant un montant cumulé supérieur ou égal à 15.000.000 de FCFA TTC, joindre PV de réception des travaux (oui ou non) ; 5- Méthodologie détaillée de mise en œuvre des matériaux (oui/non) ; 6- La présentation de l'Offre : (sommaire, intercalaires en couleur, reliure) (oui/non) ; 7- L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non) ;
2	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE....

YAOUNDE le 1 Septembre 2022

Le MAIRE

BALA Augustin

PRÉFECTURE DE MAYO LOUTI

AVIS DE CONSULTATION N°03/AC/RN/D42/CDPM/2022 DU 01/09/2022 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS A, B ET C ET L'ÉQUIPEMENT EN QUATRE-VINGT-DIX (90) TABLES-BANCS, TROIS (03) BUREAUX DE MAÎTRE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE BOUDVA DANS LA COMMUNE DE FIGUIL, DÉPARTEMENT DU MAYO LOUTI, RÉGION DU NORD EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , BIP
IMPUTATION
0

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution des prestations en titre, le Préfet du Département du MAYO LOUTI, Maître d'Ouvrage Délégué et Autorité Contractante lance une consultation pour compte du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

2. Consistance des prestations

Les prestations attendues comprennent les travaux de réhabilitation des bâtiments A, B et C et L'équipement en quatre-vingt-dix (90) tables-bancs, trois (03) bureaux de maître à l'école publique de BOUDVA conformément au devis joint.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : seize millions neuf cent soixante-dix-huit mille cent quarante-neuf (16 978 149} francs CFA TTC

4. Allotissement

Sans objet

5. Participation et origine

La participation à La présente Demande de Cotation est ouverte à égalité des conditions, aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun.

La participation des entreprises sous forme de groupement ou de sous-traitance est admise conformément à la réglementation en vigueur.

6. Financement

Les prestations objet de La présente Demande de Cotation sont financées par le Budget d'Investissements Publics (BIP) de La République du Cameroun de l'exercice 2022 sur la ligne d'imputation budgétaire : 56 94 195 05 110000 523314

7. Consultation du Dossier

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la Liste figure dans la pièce 5 du Dossier de Demande de Cotation, d'un montant de trois cent trente-neuf mille cinq cent soixante-cinq (339 565) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de La date originale de validité des offres.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu auprès du Secrétariat Particulier de la Préfecture de GUIDER, Téléphone : 222 39 51 14 / 222 39 51 01.

dès publication du présent avis par voie de presse écrite (JDM, Cameroon-tribune) et par voie d'affichage dans les Locaux de ladite structure, contre versement d'une somme non remboursable de 30 000 (Trente mille) francs CFA, payable au Trésor Public.

9. Remises des offres

Le dossier peut être obtenu auprès du Secrétariat Particulier de la Préfecture de GUIDER, Téléphone : 222 39 51 14 / 222 39 51 01 dès publication du présent avis par voie de presse écrite (JDM, Cameroon-tribune) et par voie d'affichage dans les Locaux de ladite structure, contre versement d'une somme non remboursable de 30 000 (Trente mille) francs CFA, payable au Trésor Public.

Avis de Consultation N°03/AC/RN/D42/CDPM/2022 du Pour les travaux de réhabilitation des bâtiments A, B et C et l'équipement en quatre-vingt-dix (90) tables-bancs, trois (03) bureaux de maître à l'école publique de BOUDvA dans la Commune de FIGUIL, Département du MAYO LOUTI, Région du NORD

EN PROCEDURE D'URGENCE

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

La participation à La présente Demande de Cotation est ouverte à égalité des conditions, aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun.

La participation des entreprises sous forme de groupement ou de sous-traitance est admise conformément à la réglementation en vigueur.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la Liste figure dans la pièce 5 du Dossier de Demande de Cotation, d'un montant de trois cent trente-neuf mille cinq cent soixante-cinq (339 565) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de La date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Consultation.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant La date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à La date de signature de l'Avis de consultation. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions de la présente demande de cotation sera déclarée irrecevable.

Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) seul temps dans la salle de réunion de la Préfecture de GUIDER. L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura Lieu le 01/09/2022 à 14 heures précises, heure locale, par La Commission Départementale de Passation des Marchés. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation**Critères Éliminatoires**

1er étape : Examen de la conformité des pièces administratives (Volume 1) Sous peine d'élimination, le Dossier Administratif doit contenir toutes les pièces authentiques et conformes énumérées dans le présent règlement de consultation.

Absence de la caution de soumission,

Pièce falsifiée ou non authentique,

*** Dossier incomplet au-delà de 48 heures, le cas échéant.**

Toutes les pièces requises doivent être datées de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

Toute fausse déclaration ou présentation d'une pièce falsifiée sont des motifs de rejet de l'offre sans préjudice des poursuites pénales éventuelles.

Seules les offres présentant un dossier administratif conforme seront évaluées techniquement.

2ème étape : Évaluation de l'offre technique (Volume 2)**Critères Éliminatoires**

• Fausse déclaration ou pièce falsifiée, 0 Non possession en propre ou en location d'un véhicule de liaison de type pick-up ou camionnette (pièces justificatives ;

copie certifiée de la carte grise ou attestation de dédouanement si matériel en propre et attestation de location dûment signée de deux parties et certifiée par une autorité compétente assortie de la copie certifiée de La carte grise si matériel en location);

Absence de l'attestation de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;

Absence du planning d'exécution des travaux;

Note technique inférieure à 13 oui sur 18 Critères.

Seules les offres présentant un dossier technique conforme seront évaluées financièrement.

3ème étape : Évaluation de l'offre financière (Volume 3)**Critères Éliminatoires**

.Offre financière incomplète ;

8 Non-conformité du modèle de soumission;.

9 Absence d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires.

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

Situation financière ;

Expérience ;

Personnels ;

15. Attribution

Matériels ;

Le Maître d'Ouvrage Délégué attribuera Le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel à la Demande de Cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés

Présentation générale des offres

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par Leur offre pendant 90 jours à partir de La date limite fixée pour La remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires sur L'Avis de Consultation peuvent être obtenus auprès du Secrétariat particulier de la Préfecture de GUIDER. « Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques bien vouloir appeler Le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48

GUIDER le 1 Septembre 2022

Le PRÉFET

ITOE PETER MBONGO

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

COMMUNIQUE COM N°: 251/CW/DG/2022 DU 02/08/2022 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° AOION°000002/AOIO/CAMWATER/DG/DE/DAJM/2022 DU 10/03/2022 POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS CHIMIQUES DE TRAITEMENT DE L'EAU A LA CAMWATER EN 04 (QUATRE) LOTS

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) communique :

Les résultats de L'Appel d'Offres International Ouvert n° AOION°000002/AOIO/CAMWATER/DG/DE/DAJM/2022 DU 10/03/2022 POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS CHIMIQUES DE TRAITEMENT DE L'EAU A LA CAMWATER EN 04 (QUATRE) LOTS sont les suivants :

Maître d'Ouvrage	N° du Lot	Résultat
Directeur Général de la CAMWATER	Lot 1	INFRUCTUEUX
	Lot 2	INFRUCTUEUX
	Lot 3	INFRUCTUEUX
	Lot 4	INFRUCTUEUX

Les soumissionnaires sont priés de passer à la Division des Affaires Juridiques et des Marchés de la CAMWATER porte A05 retirer leurs offres sous quinzaine, faute de quoi, celles-ci seront purement et simplement détruites.

DOUALA le 2 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

COMMUNE DE BARE BAKEM

DECISION MUNICIPALE N°006/DM/CDPM/CDB/SG-2022 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 07/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ESCALIERS ET DE PASSERELLES D'ACCES AU CHITES D'EKOM--KAM, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**MAIRE DE LA COMMUNE DE BARE,**

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2018/011/du1207/2018 portant regime financier au Cameroun et d'autres entites publiques.

Vu Loi 2020/018 du 17 Decembre 2020 portant Loi de Finances de la Republique du Cameroun pour l'Exercice 2021.

Vu 2019/024 du 24 Decembre 2019 portant code general des collectivités Territoriales Decentralisees

Vu le Decret no 77/91 du 25 Mars 1977 determinant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats de communes et Etablissements Communaux ensemble ses modificatifs subsequents ;

Vu le Decret n° 77/203 du 29 Juin 1977 determinant les communes et leur ressort territorial ;

Vu le Decret no 82/100 du 03 Mars 1982 modifiant le decret n° 78/484 du 9 Novembre 1978 Fixant les dispositions Communes applicables aux Agents de l'Etat relevant du code de travail,

Vu Decret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marches Publics.

Vu le decret n° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant creation de la Commune de Bare ;

Vu le Decret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur NDJANA Yves Bertrand Noel aux fonctions de Prefet du Departement du Moungo ;

Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative a l'application du code des marches publics

Vu PArrete no 000149/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'election du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Bare ;

Vu Le Budget de la Commune de Bare Exercice 2022 ;

Considerant les necessites de service ;

DECIDE:

Article 1er: ETS LA MARSEILLAISE Tel : 694 30 64 04 ; a ete retenu comme adjudicataire de l'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 07/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ESCALIERS ET DE PASSERELLES D'ACCES AU CHITES D'EKOM--KAM, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL, au montant TTC de **49 999 990(QUARANTE NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF) Francs CFA.**

Article 2: La presente decision sera enregistree puis communiquee partout ou besoin sera.

BARE le 22 Aout 2022

Le MAIRE

FROIDEVAUX EPSE NKOUE Lisette Marthe Thérèse

COMMUNE DE BARE BAKEM

DECISION MUNICIPALE N°007/DM/CDPM/CDB/SG-2022 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°10/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BAREHOCK, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DO MOUNGO, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**MAIRE DE LA COMMUNE DE BARE,**

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2018/011/du1207/2018 portant regime financier au Cameroun et d'autres entites publiques.

Vu Loi 2020/018 du 17 Decembre 2020 portant Loi de Finances de la Republique du Cameroun pour l'Exercice 2021.

Vu 2019/024 du 24 Decembre 2019 portant code general des eollectivites Territoriales Decentralisees

Vu le Decret no 77/91 du 25 Mars 1977 determinant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats de communes et Etablissements Communaux ensemble ses modificatifs subsequents ;

Vu le Decret n° 77/203 du 29 Juin 1977 determinant les communes et leur ressort territorial ;

Vu le Decret no 82/100 du 03 Mars 1982 modifiant le decret n° 78/484 du 9 Novembre 1978 Fixant les dispositions Communes applicables aux Agents de l'Etat relevant du code de travail,

Vu Decret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marches Publics.

Vu le decret n° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant creation de la Commune de Bare ;

Vu le Decret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur NDJANA Yves Bertrand Noel aux fonctions de Prefet du Departement du Moungo ;

Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative a l'application du code des marches publics

Vu PArrete no 000149/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'election du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Bare ;

Vu Le Budget de la Commune de Bare Exercice 2022 ;

Considerant les necessites de service ;

DECIDE:

Article 1^{er}: LITTORAL CONSTRUCTION BP : 5793 DOUALA Tel 696 34 98 85; a ete retenu comme adjudicataire de l'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°10/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BAREHOCK, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL, au montant TTC de **19 979 202 (DIX NEUF MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE DEUX CENT DEUX)** Francs CFA.

Article 2: La presente decision sera enregistree puis communiquee partout ou besoin sera

BARE le 22 Aout 2022

Le MAIRE

FROIDEVAUX EPSE NKOUE Lisette Marthe Thérèse

COMMUNE DE BARE BAKEM

COMMUNIQUE N°001/CDB/SG/CDPM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°02A0NO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE L'AEP DE VOISIN, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Bare communique:

Par Decision N°001/D/CDB/SG/CDPM/2022 du 22/08/2022 L'entreprise ci-dessous a ete retenue comme adjudicataire du contrat de l'avis d'appel d'offre suscite.

Intitulé du projet	attributaire	Montants TTC (F CFA)	Délai de livraison
TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE L'AEP DE VOISIN ,COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL	SCR ENGINEERING BP : 12439 Douala, Tel : 697 61 52 38/678 54 25 89	14 995 000 (QUATORZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE) Francs CFA.	90 (Quatre-vingt-dix) jours Calendaires

Ladite entreprise est invitée a se presenter des publication du present communiqué et au plus tard dans les 07(sept) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au service du Secretariat General de la commune de Bare pour la mise au point du contrat correspondant.

BARE le 22 Aout 2022

Le MAIRE

FROIDEVAUX EPSE NKOUE Lisette Marthe Thérèse

COMMUNE DE DIBANG

DECISION N° 01/D/MP/AT/2022 DU 30/08/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE, N° 01/AONO/R-CE/D-NK/C-DIBANG/CIPM/2022 DU 04/07/2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DANS CERTAINS VILLAGES DE LA COMMUNE DE DIBANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE,

Vu la constitution ;

Vu la Loi N°2004/17 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la Loi N°2018 du 22 juillet 2018 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu la Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la Loi N°2019 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriale Décentralisées ;

Vu la loi N°2021/026 du 16 Décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'EXERCICE 2022 ;

Vu le Décret N°77/091 du 25 mars 1997 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et établissements Communaux ;

Vu le Décret N°2017/343 du 03 juillet 2017 portant nomination des Préfets ;

Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ; et ses textes d'applications subséquents

Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics, en ses dispositions non contraires au décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°000003/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire de la Commune DIBANG à l'issu du scrutin du 09 février 2020 ;

Vu l'Arrêté N°0204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'Exécution des lois des Finances au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022;

Vu la décision N°00157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la décision municipale N°013/DM/CD/19 du 24 avril 2019 portant désignation du Secrétaire au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de DIBANG ;

Vu la note de service N°016/NS/MINMAP/CAB du 29 mars 2019 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés Publics au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés dans la Région du Centre ;

Vu la lettre N°248/L/J08/SDL du 05 avril 2019 portant désignation d'un membre dans les Commissions Communales Internes des Publics ;

Vu la Décision Municipale 03/DM/CD/21 du 15/02/2021 portant constatation de la Commission

Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de DIBANG ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, N°01/AONO/R-CE/D-NK/C-DIBANG/CIPM/2022 du 04/07/2022, pour l'exécution des travaux d'extension du réseau électrique dans certains villages de la commune de DIBANG, département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des marchés auprès de la commune de DIBANG, N° 2022/008/L/C-DIB/CIPM du 25 août 2022 ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} – Les soumissionnaires ci-après, ont été retenus pour l'exécution des travaux d'extension du réseau électrique dans certains villages de la commune de DIBANG, département du Nyong et Kellé, Région du Centre, pour un délai d'exécution de trois (03) mois. Il s'agit de :

- **Au titre du lot1** (Travaux d'extension du réseau électrique du village MABOYE) :

ETS T & B ENERGIE, BP 6536 Yaoundé, NIU N°P038412260765-H, Tél. 677 67 41 25, pour le montant Toutes Taxes comprises de **29 992 878 FCFA (vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-dix-huit)** ;

- Et, **au titre du lot2** (Travaux d'extension du réseau électrique du village KOUCK KOUCK) :

ETS VISTA LAND, BP : 10104 Yaoundé, NIU N° P047412671057-J, Tél. 655 24 42 54, pour le montant Toutes Taxes comprises de **34 996 423 FCFA (Trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt-seize mille quatre cent vingt-trois)**.

Le MAIRE

BIKAY Véronique Eliane

Article 2 – La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

COMMUNE D'OKOLA

COMMUNIQUE N° 00000024/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 002/DCE/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/CIPM/2022 DU 20 JUIN 2022 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 002629/L/MINMAP/SG/DGMI/DAI/NMG DU 13 JUIN 2022, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ADDUCTION D'EAU D'EBANGA DANS LA COMMUNE D'OKOLA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINEE – EXERCICE 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Okola, Autorité Contractante, communique :

Les prestations relatives aux travaux d'extension de l'adduction d'eau d'Ebanga dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre, sont attribuées au soumissionnaire ci-après :

N° LOT	SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TTC	DELAIS D'EXECUTION
Unique	LA BELLE BRIQUE SARL B.P. : 30342 – Yaoundé TEL : (237) 693.59.22.74.	25 000 000	04 mois

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

OKOLA le 19 Juillet 2022

Le MAIRE

NOA VINCENT DE PAUL

COMMUNE DE BARE BAKEM

DECISION MUNICIPALE N° 001/DM/CDPM/CDB/SG-2022 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 002/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE L'AEP DE VOISIN, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**MAIRE DE LA COMMUNE DE BARE,**

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2018/011/du1207/2018 portant regime financier au Cameroun et d'autres entites publiques.

Vu Loi 2020/018 du 17 Decembre 2020 portant Loi de Finances de la Republique du Cameroun pour l'Exercice 2021.

Vu La Loi 2019/024 du 24 Decembre 2019 portant code general des collectivites Territoriales Decentralisees

Vu le Decret n° 77/91 du 25 Mars 1977 determinant les pouvoirs de tutelle sur les Communes,

Syndicats de communes et Etablissements Communaux ensemble ses modificatifs subsequents ; Vu le Decret no 77/203 du 29 Juin 1977 determinant les communes et leur ressort territorial ; Vu le Decret n° 82/100 du 03 Mars 1982 modifiant le decret no 78/484 du 9 Novembre 1978 Fixant les dispositions Communes applicables aux Agents de l'Etat relevant du code de travail, Vu Decret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marches Publics.

Vu le decret no 93/321 du 25 Novembre 1993 portant creation de la Commune de Bare;

Vu le Decret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur NDJANA Yves Bertrand Noel aux fonctions de Prefet du Departement du Moungo ;

Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative a l'application du code des marches publics

Vu l'Arrete n° 000149/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'election du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Bare ;

Vu Le Budget de la Commune de Bare Exercice 2022 ;

Considerant les necessites de service ;

DECIDE;

Article 1^{er} L'entreprise SCR INGENEERING BP : 12439 Douala, Tel : 697 61 52 38/678 54 25 89; a ete retenu comme adjudicataire de l'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 02/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022 DU 01 JUILLET 2022, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE L'AEP DE VOISIN , COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL, au montant TTC de 14 995 000(QUATORZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE FRANCS) Francs CFA.

Article 2: La presente decision sera enregistree puis communiquee par-tout oa besoin sera.

BARE le 22 Aout 2022

Le MAIRE

FROIDEVAUX EPSE NKOUE Lisette Marthe Thérèse

COMMUNE DE BARE BAKEM

COMMUNIQUE N°006/CDB/SG/CDPM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE 1'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°07/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ESCALIERS ET DE PARCERELLES D'ACCES AU CHUTE D'EKOM-KAM, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Bare comknAinique:

Par Decision N° **006/D/CDB/SG/CDPM/2022** du **22/08/2022** L'entreprise ci-dessous a ete retenue comme adjudicataire du contrat de l'avis d'appel d'offre suscite.

Intitule du projet	attributaire	Montants TIC (F CIA)	Délai de livraison
TRAVAUX DE REHABILITATION DES ESCALIERS ET DE PARCERELLES D'ACCES AU CHUTE D'EKOM-KAM , COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL	ETS LA MARSEILLAISE Tel : 694 30 64 04	49 999 990(QUARANTE NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF) Francs CFA .	90 (Quatre-vingt-dix) jours Calendaires

Ladite entreprise est invitée a se presenter des publication du present communiqué et au plus tard dans les 07(sept) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au service du Secretariat General de la commune de Bare pour la mise au point du contrat correspondant.

BARE le 22 Aout 2022

Le MAIRE

FROIDEVAUX EPSE NKOUE Lisette Marthe Thérèse

COMMUNE D'OKOLA

DECISION MUNICIPALE N° 00000085/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT ATTRIBUTION DES PRESTATIONS RELATIVES À L'ÉQUIPEMENT DU CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE (CPFF) D'OKOLA DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 13 JUIN 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLAFINANCEMENT : BIP MINPROFF – EXERCICE 2022.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
- Vu décret N° 2010/1734/PM du 1er juin 2010 fixant le plan comptable sectoriel des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu décret N° 2010/1735/PM du 1er juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

- Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu l'arrêté n° 537 du 21 août 1952 portant création de la Commune Mixte Rurale d'Okola ensemble ses divers modificatifs subséquents ;
- Vu l'arrêté N°000239/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune d'Okola à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre ;
- Vu la circulaire N° 005/C/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N° la Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;
- Vu la Demande de Cotation N° 001/DC/CO/JO3.04/CIPM/2022 du 13 juin 2022 pour les prestations relatives à l'équipement du Centre de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) d'Okola dans le Département de la Lekie, Région du Centre ;

DECIDE :

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) auprès de la Commune d'Okola

Article 1 : Est, pour compter de la date de signature de la présente décision attributaire des prestations relatives à la Demande de Cotation ci-dessus visée, formulée par lettre N° 0027/L/CO/JO3.04/CIPM/2022 en date du 13 juillet 2022 ;

LES ETABLISSEMENTS BONY, B.P. : 000 - Sangha, Tel : (237) 696.84.79.96. / 679.61.18.67. / 699.24.60.31., pour un montant total **Toutes Taxes Comprises en francs CFA de 29 994 953 (vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante-trois),** et un délai d'exécution de soixante (60) jours.

Article 2 : La présente décision sera publiée. ~~Considérant les nécessités de service~~ La présente décision sera publiée par tout ou besoin sera, suivant la procédure en vigueur.

OKOLA le 19 Aout 2022

Le MAIRE

NOA VINCENT DE PAUL

COMMUNE DE MAYO-OULO**DECISION MUNICIPALE N°19/DM/C/SG/MO/2022 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Vu La constitution de la République du Cameroun

Vu La Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 fixant l'orientation de la Décentralisation au Cameroun ;

Vu La Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu La Loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu Le décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, Syndicats des communes et Etablissements communaux modifiés par les décrets n°77/285 du 03/08/77 et n°90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Vu Le décret n°77/203 du 29 juin 1977 déterminant les compétences et leur ressort territorial et les textes modificatifs subséquents ;

Vu Le décret N°82/455 du 20 septembre 1982 portant création de la commune de Mayo Oulo ;

Vu Le Décret N°2022/302 du 14 juillet 2022 Portant Nomination de Monsieur SADI JULES CHRISTIAN administrateur civil aux Fonctions de Préfet du Département du Mayo Louti ;

Vu le décret N° 2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics.

Vu l'arrêté N°000323/A/MINDDEVEL/du 09 mars 2020 coïncidant avec l'élection du Maire et de ses adjoints

Vu L'arrêté N°006/A/MINMAP du 15 Janvier 2014 portant création des commissions internes de Passation des Marchés auprès de certaines communes;

Vu l'arrêté Municipale N°03/AM/C/SG/MO DU 22/03/2022 portant constatation de la commission interne de passation des marchés placée auprès de la commune de Mayo Oulo;

Vu l'Avis de consultation national ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction du poste agricole de Mouroum N°004BIS/AONO/RN/D42/CMO /CIPM/ SIGAMP 12022 du 07/06/2022

Vu la proposition d'attribution N°019/PA/CIPM/CMO du 29/08/2022

Article 1er : Le marché, objet de l'Avis de consultation sus visé est pour compter de la date de signature de la présente décision est rendue infructueux suite à la non présentation des documents de justification par les soumissionnaires:

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

COMMUNE DE BARE BAKEM

DECISION MUNICIPALE N°008/DM/CDPM/CDB/SG-2022 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRE N° 08/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, RELATIF A L'ELABORATION D'UN PLAN PREVISIONNEL LOCAL DE FORMATION, D'INSERTION ET DE REINSERTION PROFESSIONNELLE AU NIVEAU COMMUNAL DANS LA COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**MAIRE DE LA COMMUNE DE BARE, (AUTORITE CONTRACTANTE)**

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2018/011/du1207/2018 portant regime financier au Cameroun et d'autres entites publiques.

Vu Loi 2020/018 du 17 Decembre 2020 portant Loi de Finances de la Republique du Cameroun pour l'Exercice 2021.

Vu 2019/024 du 24 Decembre 2019 portant code general des collectivites Territoriales Decentralisees

Vu le Decret n° 77/91 du 25 Mars 1977 determinant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats de communes et Etablissements Communaux ensemble ses s modificatifs subsequents ;

Vu le Decret no 77/203 du 29 Juin 1977 determinant les communes et leur ressort territorial ;

Vu le Decret no 82/100 du 03 Mars 1982 modifiant le decret n° 78/484 du 9 Novembre 1978 Fixant les dispositions Communes applicables aux Agents de l'Etat relevant du code de travail,

Vu Decret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marches Publics.

Vu le decret n° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant creation de la Commune de Bare ;

Vu le Decret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur NDJANA Yves

Bertrand Noel aux fonctions de Prefet du Departement du Moungo ;

Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative a l'application du code des marches publics

Vu l'Arrete n° 000149/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'election du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Bare ;

Vu la decision N° 0000171/D/MINMAP du 03 mars 2022 Portant Habilitation de la Commission Departementale de Passation des Marches du Moungo a passer les marches de la Commune de Bare,

Vu l'appel d'offre National N° 08/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022 du 13 juillet 2022,

relatif a ('elaboration d'un Plan Previsionnel Local de Formation, d'Insertion et de Reinsertion Professionnelle au niveau communal dans la Commune de Bare , Departement du Moungo,

Vu Le Budget de la Commune de Bare Exercice 2022 ;

Considerant les necessites de service ;

DECIDE :

Article 1er : L'Appel d'Offre National N° 08/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, relatif à l'elaboration d'un plan previsionnel local de formation, d'insertion et de reinsertion professionnelle au niveau communal dans la commune de bare, departement du moungo,region du littoral est declare infructueux, pour absence d'offre.

Article 2 : La presente decision sera enregistree et publiee partout oil besoin sera. /-

BARE le 22 Aout 2022

Le MAIRE

FROIDEVAUX EPSE NKOUE Lisette Marthe Thérèse

COMMUNE D'OKOLA

COMMUNIQUE N° 00000021/C/CO/J03.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCEDURE D'URGENCE N° 001/AONO/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 04 MAI 2022, POUR L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS RELATIVES À LA RENOVATION ET L'AMENAGEMENT DE L'ANCIEN BATIMENT DE LA MAIRIE D'OKOLA DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL – EXERCICE 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

La Maire de la Commune d'Okola, autorité contractante, communique :

Les prestations relatives aux travaux de rénovation et aménagement de l'ancien bâtiment de la mairie d'Okola dans le Département de la Lekie, Région du Centre, objet l'Appel d'Offres National Ouvert (AONO) en Procédure d'Urgence N° 001/AONO/CO/J03.04/CIPM/2022 du 04 mai 2022, sont attribuées au soumissionnaire ci-après désigné :

N° LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT (TTC)	DELAJ D'EXECUTION
Unique	BEBE TECHNOLOGY SARL B.P. : 33204 – Yaoundé TEL : (237) 656.23.86.00. / 680.12.66.12.	79 902 977 FCFA	150 jours

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

OKOLA le 13 Juin 2022

Le MAIRE

NOA VINCENT DE PAUL

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

ADDITIF 4 N°07843/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA DU 31 AOUT 2022 PORTANT MODIFICATION DE LA DATE LIMITE DE RECEVABILITÉ ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°070/22/AOIO/SDCC/CIPM DU 03/06/2022

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies, marqués comme tels devront parvenir au plus tard le 05/07/2022 à 15 heures au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention : AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 070/22/AOIO/SDCC/CIPM DU 03/06/2022 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE GRILLES PERFORÉES DES SÉPARATEURS POUR LES USINES D'ÉGRENAGE DE LA SODECOTON. « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »
	Lire plutot Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies, marqués comme tels devront parvenir au plus tard le 29/09/2022 à 15 heures au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention : AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 070/22/AOIO/SDCC/CIPM DU 03/06/2022 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE GRILLES PERFORÉES DES SÉPARATEURS POUR LES USINES D'ÉGRENAGE DE LA SODECOTON. « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua le 05/07/2022 à partir de 16 heures. Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.

2 Ouverture des Plis**Lire plutot**

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua **le 29/09/2022 à partir de 16 heures.**

Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y **faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.**

Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.

GAROUA le 31 Aout 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOURRAIN Henri Pierre

COMMUNE DE DIBANG

COMMUNIQUE N° 003/C/MP/AT/C-DIBANG/2022 DU 30/08/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE, N°03/AONO/R-CE/D-NK/C-DIBANG/CIPM/2022 DU 04/7/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT SUR LA RIVIERE MBEG YEDE, TRONÇON SONG NGOLONG – INTER ROUTE FORESTIÈRE DANS LA COMMUNE DE DIBANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLÉ, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIBANG, COMMUNIQUE :

Par DECISION N°003 /D/MP/AT/C-DIBANG/2022 du 30/08/2022, le résultat de l'Appel d'Offres sus-visé se présente comme suit :

LOT DE SOUMISSION	SOUMISSIONNAIRE	MONTANT LU DE L'OFFRE TTC EN FCFA	MONTANT L'OFFRE
LOT UNIQUE	ETS LUC DECOR, BP 13432 Yaoundé, Tél : 672 92 18 99, NIU P 077100232250-W	21 986 796	21 9

Le soumissionnaire **ETS LUC DECOR, BP 13432 Yaoundé, Tél : 672 92 18 99, NIU P 077100232250-W**, est retenu pour l'exécution des travaux de construction d'un dalot sur la rivière MBEG YEDE, TRONÇON SONG NGOLONG – INTER ROUTE FORESTIÈRE), dans la commune de DIBANG, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre, pour une durée d'exécution de trois (03) mois et pour un montant Toutes Taxes Comprises de 21 986 796 (vingt un millions neuf cent quatre-vingt six mille sept cent quatre-vingt six francs CFA).

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, à l'adresse suivante : DIBANG, Lettres-Commande.

DIBANG le 30 Aout 2022

Le MAIRE

BIKAY Véronique Eliane

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 28 /AONO/ADC/CIPM/2022 DU 02/09/2022 POUR L'INSTALLATION DE DEUX (02) GROUPES DE CLIMATISATION A L'AEROGARE PASSAGERS DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN. FINANCEMENT :SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A.IMPUTATION : BUDGET DE LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A. EXERCICE 2022, LIGNE 24130201.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution de son plan d'actions pour l'année en cours, le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert pour l'installation de deux (02) groupes de climatisation de 320kw à l'aérogare passagers de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen.

2. Consistance des prestations

Les travaux consistent en :

- L'installation de chantier / planification générale des travaux/exécution technique du projet ;
- L'installation des groupes à eau glacée;
- Travaux de Génie Civil : modification et adaptation des bases existantes aux dimensions des nouveaux équipements ;
- La formation sur site du personnel (05 personnes) ;
- Les essais et mise en service des équipements avec l'Assistance Technique du fabricant.

Les détails sont contenus dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du présent Dossier d'Appel d'Offres.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel à l'issue des études préalables est d'environ **quarante millions (40 000 000) de F CFA TTC.**

4. Allotissement

Les travaux sont constitués en un (01) seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte, à égalité de conditions à toutes les entreprises ayant leur siège social en république du Cameroun, et spécialisées en fourniture et installation ou de réhabilitation d'équipement de froid et climatisation.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le budget de la société Aéroports Du Cameroun S.A., exercice 2022, ligne 24130201.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104, Tél. 222 23 36 02, postes 335/359**, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., porte 0104, sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **Tél. 222 23 36 02, postes 335/359**, dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **trente mille (30 000) FCFA dans le compte intitulé «CAS – ARMP »** ouvert dans les agences BICEC : Yaoundé Agence centrale, Douala Bonanjo, Limbé, Buea, Dschang, Bafoussam, Bertoua, Ebolowa, Bamenda, Ngaoundéré, Garoua et Maroua.

Visite de site

Pour une meilleure appréciation des travaux à réaliser, il est prévu une visite guidée à l'attention des soumissionnaires le **23/09/2022** à partir de 11 heures. Point de rencontre : Secrétariat du Directeur de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original et six (06) copies** marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermé, sous peine de rejet, au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104**, au plus tard le **03/10/2022 à 12 heures**, et devra porter la mention :
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 28/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 02/09/2022
POUR L'INSTALLATION DE DEUX (02) GROUPES DE CLIMATISATION A L'AEROGARE PASSAGERS DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN.

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Délai de Livraison

Le Maître d'Ouvrage souhaite que les travaux soient exécutés dans un délai de **quatre (04) mois**. Toutefois, un soumissionnaire retenu à l'issue de la consultation peut proposer un délai inférieur à celui fixé par l'appel d'offres.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance, agréé par le ministère en charge des Finances, d'un montant de **huit cent mille (800 000) Francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres, soit quatre-vingt-dix (90) jours**. La liste des structures habilitées est jointe en pièce n°12.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le **03/10/2022 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., siégeant dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen, **porte 1103**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier dont elle a la charge.

14. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées sur la base des critères éliminatoires et essentiels ci-après :

1. Critères éliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet ou au moins une pièce administrative non conforme (confère RPAO, enveloppe administrative page 30) ;
- b) Dossier financier incomplet (confère RPAO, enveloppe financière page 32) ;
- c) Une note technique inférieure à vingt-trois (23) oui sur trente (30) pour l'ensemble des critères essentiels ;
- d) Présence d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- e) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et de non inscription à la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP (à joindre dans le dossier administratif) ;
- f) Absence de renseignement d'un prix unitaire quantifié ;
- g) Refus du soumissionnaire d'accepter les corrections des erreurs arithmétiques de son offre financière ;
- h) Absence d'un agrément datant de moins de trois (03) mois du fabricant de groupes de climatisation à eau glacée DAIKIN, pour l'installation desdits équipements.

2. Critères essentiels

- 1. Références en travaux similaires : oui/non
- 2. Moyens matériels : oui/non
- 3. Qualité du personnel : oui/non
- 4. Note méthodologique : oui/non
- 5. Capacité financière : oui/non
- 6. Preuves d'acceptation des conditions du marché : oui/non
- 7. Attestation de visite de site oui/non
- 8. Présentation de l'offre : oui/non

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités administratives et techniques requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour leur remise.

17. Renseignements Complémentaires

Des renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction de la Maintenance de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen
Tél. 222 23 36 02, poste 413/414.

NB : Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS aux numéros suivants :

- MINMAP : **673 20 57 25 / 699 37 07 48** ;
- CONAC : **222 20 37 32 / 658 26 26 82** ;
- Numéro vert CONAC : **1517**.

YAOUNDE le 29 Aout 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME AGROPOLES

ADDITIF N° 02/ADD/PAG/UCP/CIPM/2022 DU 01ER SEPTEMBRE 2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01/AONO/PAG/UCP/CIPM/2022 DU 26 JUILLET 2022 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HALL DE VENTE DE POISSON POUR L'AGROPOLE DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE DE LA VALLEE DU NTEM, ARRONDISSEMENT D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUDFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU PROGRAMME AGROPOLES, EXERCICE 2022 ET SUIVANTS

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES
AU LIEU DE :****12. Remise des Offres**

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et conformément aux prescriptions du DAO, devra parvenir au Secrétariat de l'Unité de Coordination du Programme Agropoles, sise au quartier Mimboman Sapeur, logée à l'ancien immeuble de la CNPS, à Yaoundé au plus tard le **25 AOUT 2022 à 12 heures**, heure locale, dans trois (03) enveloppes internes et distinctes identifiant :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives
- L'enveloppe B contenant l'offre technique
- L'enveloppe C contenant l'offre financière

Ces trois (03) enveloppes seront contenues dans une quatrième et devront porter impérativement la seule et unique mention suivante :

*«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01/AONO/PAG/UCP/CIPM/2022 DU 26 JUILLET 2022 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HALL DE VENTE DE POISSON POUR L'AGROPOLE DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE DE LA VALLE DU NTEM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »*

14. Ouverture des offres

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières se fera en un temps et aura lieu le **25 AOUT 2022 à 13 heures**, dans salle des conférences de l'Unité de Coordination du Programme Agropoles, sise au quartier Mimboman Sapeur, logée à l'ancien immeuble de la CNPS à Yaoundé, en présence des soumissionnaires. Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée (même en cas de groupement), ayant une parfaite connaissance du dossier.

LIRE :**12. Remise des Offres**

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et conformément aux prescriptions du DAO, devra parvenir au Secrétariat de l'Unité de Coordination du Programme Agropoles, sise au quartier Mimboman Sapeur, logée à l'ancien immeuble de la CNPS, à Yaoundé au plus tard le **15 SEPTEMBRE 2022 à 12 heures**, heure locale, dans trois(03) enveloppes internes et distinctes identifiant :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière

Ces trois (03) enveloppes seront contenues dans une quatrième et devront porter impérativement la seule et unique mention suivante :

*« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01/AONO/PAG/UCP/CIPM/2022 DU 26 JUILLET 2022 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HALL DE VENTE DE POISSON POUR L'AGROPOLE DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE DE LA VALLE DU NTEM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD »
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »*

13. Ouverture des offres

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières se fera en un temps et aura lieu le **15 SEPTEMBRE 2022 à 13 heures**, dans salle des conférences de l'Unité de Coordination du Programme Agropoles, sise au quartier Mimboman Sapeur, logée à l'ancien immeuble de la CNPS à Yaoundé, en présence des soumissionnaires.

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée (même en cas de groupement), ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre général peuvent être obtenus aux heures ouvrables au siège de l'Unité de Coordination du Programme Agropoles à Yaoundé- Mimboman Sapeur (Tél : 243 59 70 00 ou 243 59 70 06 64, E-mail : ousseinibobo@yahoo.fr).

PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL D'APPEL D'OFFRES (RGAO)**AU LIEU DE :****Article 25.7**

En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Chef de structure auprès de laquelle est placée la commission concernée.

Article 37.4

En cas de recours, il doit être adressé à l'Autorité chargée des Marchés publics, avec copies à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, à l'Autorité Contractante et au Président de ladite Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

Article 38.1 et 38.2

38.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente pour examen et avis, et le cas échéant, au visa préalable du Ministre en charge des Marchés publics.

38.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire et le cas échéant après le visa du Ministre en charge des Marchés publics.

LIRE :**Article 25.7**

En cas de recours, il doit être adressé au Comité de l'examen des recours avec copie au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, au Président de la Commission de Passation des Marchés concernée, à l'Organisme chargé de la Régulation des Marchés Publics et à l'Autorité Chargée des Marchés Publics.

Article 37.4

En cas de recours, il doit être adressé au Comité de l'examen des recours avec copie au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, au Président de la Commission de Passation des Marchés concernée, à l'Organisme chargé de la Régulation des Marchés Publics et à l'Autorité Chargée des Marchés Publics.

Il doit intervenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après la publication des résultats.

Article 38.1

38.1. Après publication des résultats, le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de cinq (05) jours ouvrables pour la signature du marché à compter de la date de souscription par l'attributaire du projet de marché.

PIECE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)**AU LIEU DE :****Article 6.7**

Le Décret 2012/074 du 08 mars 2012, portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret N°2013/271 du 05 août 2013.

LE SUPPRIMER**PIECE N°12: LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A**

EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

AU LIEU DE :

BANQUES A.16

16. Banque of Africa Cameroun (BOA Cameroun), BP: 4 593 Douala.

LIRE :

16. Credit Communautaire d'Afrique (CCA-Bank), BP: 4 571 Yaoundé.

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/AER/CIPM/2022 DU 12 JUILLET 2022, EN VUE DE L'ENTRETIEN DES CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES AINSI QUE LEURS RESEAUX ASSOCIES DANS 166 LOCALITES.EN PROCEDURE D'URGENCE.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de l'AER lance un Appel d'Offres National Ouvert en vue de l'entretien des centrales solaires photovoltaïques ainsi que leurs réseaux associés dans 166 localités.

2. Consistance des prestations

La consistance du présent marché se résume :

- Nettoyer et laver les panneaux solaires ;
- Nettoyer le local techniques ;
- Couper toutes les herbes qui poussent à l'intérieur et à l'extérieur des centrales ;
- Réaliser les travaux d'élagage et de défrichage sur un corridor compris en (2km-10 km) le long des réseaux de distribution.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations par lot est de :

N°	Régions	Capacité installée (kWc)	Nombre de centrales par capacité installée	Total	Coût Total TTC (FCFA)
LOT 1	Adamaoua; Nord	30	2	29	24 800 000
		80	23		
		100	3		
		150	1		
LOT 2	Adamaoua; Ouest ; Nord-Ouest	15	3	40	25 200 000
		30	2		
		50	4		
		80	23		
		100	8		

LOT 3	Littoral; Sud-Ouest	15	1	18	10 650 000
		30	4		
		50	2		
		80	10		
		200	1		
LOT 4	Sud ; Est	15	1	36	20 650 000
		30	10		
		50	9		
		80	12		
		100	4		
LOT 5	Centre	15	5	43	24 790 000
		30	7		
		50	10		
		80	17		
		100	4		

4. Allotissement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont réparties en 5 lots ainsi qu'il suit :

N°	Régions	Capacité installée (kWc)	Nombre de centrales par capacité installée	Total
LOT 1	Adamaoua; Nord	30	2	29
		80	23	
		100	3	
		150	1	
LOT 2	Adamaoua; Ouest; Nord-Ouest	15	3	40
		30	2	
		50	4	
		80	23	
		100	8	

LOT 3	Littoral; Sud-Ouest	15	1	18
		30	4	
		50	2	
		80	10	
		200	1	
LOT 4	Sud; Est	15	1	36
		30	10	
		50	9	
		80	12	
		100	4	
LOT 5	Centre	15	5	43
		30	7	
		50	10	
		80	17	
		100	4	

5. Participation et origine

La participation au présent Dossier d'Appel d'Offre est ouverte aux entreprises de droit camerounaises ayant une expérience avérée dans le domaine concerné et ayant réalisé des prestations similaires.

6. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le budget de l'AER de l'exercice 2022.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté et retiré les jours et heures ouvrable auprès du Service des Marchés de l'AER, après publication du présent Avis d'Appel d'Offres dans le Journal des Marchés et par affichage à l'AER.

8. Acquisition du Dossier

Le retrait du Dossier d'Appel d'Offres se fera sur présentation de la quittance du versement d'une somme non remboursable de **Soixante Quinze Mille Francs CFA (75 000) francs CFA** au **Compte d'Affectation Spécial (CAS) ARMP N°335 988** ouvert auprès de la **BICEC** sur tout le territoire du Cameroun.

9. Remises des offres

Les Offres rédigées en Français ou en Anglais en sept exemplaires dont un (01) original, et six (06) copies marquées comme tels, devront être déposées sous pli scellé au Service des Marchés de l'AER, au plus tard le **08 aout 2022 à 13 heures** précises, contre décharge dans le registre des offres, et devront porter les mentions suivantes :

Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/AER/CIPM/2022 du 12 juillet 2022,

En vue de l'entretien des centrales solaires photovoltaïques ainsi que leurs réseaux associés dans 166 localités

EN PROCEDURE D'URGENCE.

Financement : Budget AER exercice 2022.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le présent Appel d'Offres, devra être exécuté dans un délai de six (06) mois à compter de la notification du marché.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à son dossier administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou organisme financier autorisé à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant indiqué dans le tableau ci-dessous et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

N°	Cautionnement provisoire
LOT 1	360 000
LOT 2	375 000
LOT 3	150 000
LOT 4	300 000
LOT 5	350 000

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou toute autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (-03) mois et valident au lancement de la présente consultation.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. Elle aura lieu **08 aout 2022 à 14 heures** précise, par la Commission Interne de Passation des Marchés, dans la salle de conférences de l'AER sise au quartier NYLON Bastos, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

1 Critères essentiels

Les critères d'admission des dossiers administratifs sont essentiellement basés sur la vérification de la conformité des pièces administratives demandées.

L'évaluation technique sera faite sur la base de notation binaire (oui ou non) de manière à atteindre la note globale de 100% de « oui ». Ces critères (dans le RPAO) ont été groupés par rubrique ainsi qu'il suit :

- Présentation générale de l'offre;
- Références du soumissionnaire dans les travaux similaires;
- Personnel d'encadrement;
- Méthodologie de mise en œuvre, planning et délais d'exécution des travaux.

La note technique minimale requise pour l'analyse de l'offre financière est **de 80% de « OUI »**.

2 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires dans le cadre du présent Appel d'Offres sont :

1. Dossier administratif incomplet 48 heures après l'ouverture des offres ;
2. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
3. Absence de cautions de soumission ;
4. Présence de l'information financière dans l'offre technique ;
5. Omission d'un prix unitaire quantifié ;
 1. Note technique inférieure à 80% oui.

Critères d'attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et ayant des capacités techniques et financières requises pour exécuter ledit Marché de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

Aucun soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Direction des Etudes et Travaux (DET) de l'AER sise à Omnisport, B.P : 30704 Yaoundé, Tél: 222 21 23 84 ou 222 21 23 85 Fax: 222 21 23 81.

POUR TOUT ACTE DE CORRUPTION CONSTATE, BIEN VOLOUR APPELER LE N° VERT DE LA CONAC 1517.

YAOUNDE le 12 Juillet 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOUSSA OUSMANOU

COMMUNE D'OKOLA

COMMUNIQUE N° 00000028/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCEDURE D'URGENCE N° 002BIS/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 13 JUIN 2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 08 (HUIT) BOUTIQUES AU MARCHE D'OKOLA DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL – EXERCICE 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

La Maire de la Commune d'Okola, autorité contractante, communique :

Les prestations relatives aux travaux de construction de 08 (huit) boutiques au marché d'Okola, objet l'Appel d'Offres National Ouvert (AONO) en Procédure d'Urgence N° 002BIS/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 du 13 juin 2022, sont attribuées au soumissionnaire ci-après désigné :

N° LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT (TTC)	DELAI D'EXECUTION
Unique	GROUPE EFCA B.P. : 11906 – Yaoundé TEL : (237) 699.94.77.15.	19 982 723 FCFA	90 jours

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

OKOLA le 1 Aout 2022

Le MAIRE

NOA VINCENT DE PAUL

COMMUNE DE BARE BAKEM

DECISION MUNICIPALE N°004/DM/CDP/CDB/SG-2022 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 05/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE LA ROUTE BITUME CARREFOUR YIMO (INTER N5) BAREHOCK Y COMPRIS CONSTRUCTION D'UN DALOT DE 2,0 M X 2,0 M AU PK3+300 DANS LA COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**MAIRE DE LA COMMUNE DE BARE,**

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2018/011/du1207/2018 portant regime financier au Cameroun et d'autres entites publiques.

Vu Loi 2020/018 du 17 Decembre 2020 portant Loi de Finances de la Republique du Cameroun pour l'Exercice 2021.

Vu 2019/024 du 24 Decembre 2019 portant code general des eollectivites Territoriales Decentralisees

Vu le Decret no 77/91 du 25 Mars 1977 determinant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats de communes et Etablissements Communaux ensemble ses modificatifs subsequents ;

Vu le Decret n° 77/203 du 29 Juin 1977 determinant les communes et leur ressort territorial ;

Vu le Decret no 82/100 du 03 Mars 1982 modifiant le decret n° 78/484 du 9 Novembre 1978 Fixant les dispositions Communes applicables aux Agents de l'Etat relevant du code de travail,

Vu Decret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marches Publics.

Vu le decret n° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant creation de la Commune de Bare ;

Vu le Decret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur NDJANA Yves Bertrand Noel aux fonctions de Prefet du Departement du Moungo ;

Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative a l'application du code des marches publics

Vu PArrete no 000149/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'election du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Bare ;

Vu Le Budget de la Commune de Bare Exercice 2022 ;

Considerant les necessites de service ;

DECIDE:

Article 1er ; L'entreprise CABTE (Companies Africaine de Batiments et de Travaux Publics) Tel 671 356 471 ; a ete retenu comme adjudicataire de l'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 05 /AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE LA ROUTE BITUME CARREFOUR YIMO (INTER N5) BAREHOCK Y COMPRIS CONSTRUCTION D'UN DALOT DE 2,0 m X 2,0 m AU PK3+300 DANS LA COMMUNE DE BARE, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL, au montant TTC de **99 999 000(QUATRE VINGT DIX NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE)** Francs CFA.

Article 2: La presente decision sera enregistree puis communiquee partout ou besoin sera ./-

BARE le 22 Aout 2022

Le MAIRE

FROIDEVAUX EPSE NKOUE Lisette Marthe Thérèse

COMMUNE D'OKOLA

COMMUNIQUE N° 00000021/C/CO/J03.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCEDURE D'URGENCE N° 001/AONO/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 04 MAI 2022, POUR L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS RELATIVES À LA RENOVATION ET L'AMENAGEMENT DE L'ANCIEN BATIMENT DE LA MAIRIE D'OKOLA DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL – EXERCICE 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

La Maire de la Commune d'Okola, autorité contractante, communique :

Les prestations relatives aux travaux de rénovation et aménagement de l'ancien bâtiment de la mairie d'Okola dans le Département de la Lekie, Région du Centre, objet l'Appel d'Offres National Ouvert (AONO) en Procédure d'Urgence N° 001/AONO/CO/J03.04/CIPM/2022 du 04 mai 2022, sont attribuées au soumissionnaire ci-après désigné :

N° LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT (TTC)	DELAJ D'EXECUTION
Unique	BEBE TECHNOLOGY SARL B.P. : 33204 – Yaoundé TEL : (237) 656.23.86.00. / 680.12.66.12.	79 902 977 FCFA	150 jours

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

OKOLA le 13 Juin 2022

Le MAIRE

NOA VINCENT DE PAUL

COMMUNE DE DIBANG

COMMUNIQUE N° 001/C/MP/AT/C-DIBANG/2022 DU 30/08/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE, N° 01/AONO/R-CE/D-NK/C-DIBANG/CIPM/2022 DU 04/07/2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DANS CERTAINS VILLAGES DE LA COMMUNE DE DIBANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIBANG, COMMUNIQUE :

Par DECISION N°001 /D/MP/AT/C-DIBANG/2022 du 30/08/2022, le résultat de l'Appel d'Offres sus-visé se présente comme suit :

LOT DE SOUMISSION	SOUMISSIONNAIRE	MONTANT LU DE L'OFFRE TTC EN FCFA	MONTANT L'OFFRE
LOT 1	ETS T & B ENERGIE, BP 6536 Yaoundé, NIU N°P038412260765-H, Tél. 677 67 41 25	29 992 878	29 9
LOT 2	ETS VISTA LAND, BP: 10104 Yaoundé, NIU N° P047412671057-J, Tél. 655 24 42 54	34 996 423	34 9

Les soumissionnaires ci-après, sont retenus pour l'exécution des travaux d'extension du réseau électrique dans certains villages et Kellé, Région du Centre, pour un délai d'exécution de trois (03) mois. Il s'agit de :

- **Au titre du lot1** (Travaux d'extension du réseau électrique du village MABOYE) :

ETS T & B ENERGIE, BP 6536 Yaoundé, NIU N°P038412260765-H, Tél. 677 67 41 25, pour le montant Toutes Taxes comprises cent quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-dix-huit) ;

- Et, **au titre du lot2** (Travaux d'extension du réseau électrique du village KOUCK KOUCK) :

ETS VISTA LAND, BP : 10104 Yaoundé, NIU N° P047412671057-J, Tél. 655 24 42 54, pour le montant Toutes Taxes comprises neuf cent quatre-vingt-seize mille quatre cent vingt-trois).

Lesdits soumissionnaires sont invités à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les 5 jours de l'établissement des Lettres-Commande.

DIBANG le 30 Aout 2022

Le MAIRE

BIKAY Véronique Eliane

COMMUNE DE POUMA

AVIS DE CONSULTATION N°004 /DC/C.POUMA/CIPM/ SG/SM /2022 DU 02/09/2022 POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS EN TABLETTES, PETITES CHAISES ET TABLEAUX SUR CHEVALETS DE CERTAINES ECOLES MATERNELLES (BIHIAN, SONG WOGA, SAKBAYEME PLATEAU, NKONDJOCK 2, BOTMOM A LOGDIKIT) DANS LA COMMUNE DE POUMA, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
56 15 101 02 64 1444 52 4411 4

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) de l'exercice 2022, le Maire de la Commune de POUMA, Maitre d'Ouvrage, lance pour le compte de la Commune de POUMA, un avis de consultation, pour la fourniture des **EQUIPEMENTS EN TABLETTES, PETITES CHAISES ET TABLEAUX SUR CHEVALETS DE CERTAINES ECOLES MATERNELLES (BIHIAN, SONG WOGA, SAKBAYEME PLATEAU, NKONDJOCK 2, BOTMOM A LOGDIKIT)** dans la Commune de POUMA, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente consultation comprennent la fourniture des équipements suivants :

- Chaises ;
- Tablettes ;
- Tableaux sur chevalets.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Dix millions (10 000 000) Francs CFA.**

4. Participation et origine

La participation à la présente consultation est réservée aux Entreprises de droit Camerounais jouissant des capacités juridiques, financières et techniques requises.

5. Financement

Les prestations objet du présent avis de consultation sont financées par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Education de Base de l'Exercice 2022 sur les lignes d'imputation budgétaire 56 15 101 02 64 1444 52 4411 426

6. Acquisition du Dossier

Le dossier de la demande de cotation peut être consulté dès publication du présent avis, aux heures ouvrables au Service des Marchés de la Commune de POUMA contre présentation d'une quittance de versement des frais d'acquisition fixés à **10 000 (Dix mille) francs CFA** non remboursables payable à la Recette Municipale de la Commune de POUMA.

7. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, en **sept (07) exemplaires** (dont un original et six copies marqués comme tels), seront déposées contre récépissé au service des Marchés de la Mairie, au plus tard le **03/10/2022 à 11 heures** et devront porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION**N°004 /DC/C.POUMA/CIPM/ SG/SM /2022 DU 02/09/2022**

POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS EN TABLETTES, PETITES CHAISES ET TABLEAUX SUR CHEVALETS DE CERTAINES ECOLES MATERNELLES (BIHIAN, SONG WOGA, SAKBAYEME PLATEAU, NKONDJOCK 2, BOTMOM A LOGDIKIT) DANS LA COMMUNE DE POUMA, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.

(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)**8. Delai de Livraison**

Le délai de livraison objet de cette consultation est un **(01) mois**

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces Administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou autre organisme financiers agréée par le Ministère chargé des finances d'un **montant de 2%** au prix du coût prévisionnel du marché toutes taxes comprises soit **200 000 francs CFA (Deux cent mille francs CFA)**, valable pendant trente jours au – delà de la date originale de validité des offres.

10. Recevabilité des Offres

Les pièces administratives, l'offre technico-financière doivent être placés dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé. Les plis ne doivent donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent ou une autorité Administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotation.

Le dossier Administratif devra comporter les originaux ou les copies certifiées conformes par les services émetteurs compétents et datant de moins de trois mois, les pièces suivantes :

- Attestation et plan de localisation sur l'honneur ;
- Attestation de soumission à la **CNPS** en cours de validité ; originale
- Attestation de non faillite ; originale
- Attestation de domiciliation bancaire ; originale
- Quittance de versement à la Recette de Municipale de la Commune de POUMA représentant les frais d'achats du dossier de Demande de Cotation ; originale
- Attestation d'immatriculation ; originale
- Attestation de non - exclusion délivrée par **l'ARMP** ; originale
- Caution de soumission ; originale
- Registre de commerce ; copie légalisée
- Attestation de non redevance fiscale. Originale

L'Offre Technico – Financière devra comporter entre autres les devis descriptif, quantitatif et estimatif remplis conformément aux modèles prévus dans le présent dossier de consultation.

Ces offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée **(HTVA)** et toutes taxes comprises **(TTC)** et accompagnée de la lettre de soumission timbrée et signée.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **03/10/2022** à **12 heures** à la salle des actes de la Commune de Pouma, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la commune de POUMA et se fera en un temps.

12. Critères d'évaluation**PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES**

- Absence d'une pièce du Dossier Administratif à l'ouverture des plis
- Usage de faux documents ou pièces falsifiées ;
- Omission d'un prix quantifié du devis estimatif ;
- Absence d'une pièce de l'offre financière.
- Absence de l'attestation de déclaration de non abandon de marché ;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture.

13. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre-Commande au soumissionnaire dont l'offre sera jugée conforme aux prescriptions du descriptif technique et qui présentera l'offre financière la moins disante.

14. Durée Validité des Offres

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre-Commande au soumissionnaire dont l'offre sera jugée conforme aux prescriptions du descriptif technique et qui présentera l'offre financière la moins disante.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de POUMA, BP : 83 Pouma, Tel 694997371

Lutte contre la corruption

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le DDMAP/SM ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

POUMA le 2 Septembre 2022

Le MAIRE

NGO MBOUA EPOUSE NYODOG Dorothée

COMMUNE D'OKOLA

COMMUNIQUE N° 00000022BIS/C/CO/J03.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCEDURE D'URGENCE N° 004/AONO/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 04 MAI 2022, POUR L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 (DEUX) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE KOUBA DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINEDUB – EXERCICE 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

La Maire de la Commune d'Okola, autorité contractante, communique :

Les prestations relatives aux travaux de construction d'un bloc de 02 (deux) salles de classe à l'Ecole Publique de Kouba dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre, objet l'Appel d'Offres National Ouvert (AONO) en Procédure d'Urgence N° 004/AONO/CO/J03.04/CIPM/2022 du 04 mai 2022, sont attribuées au soumissionnaire ci-après désigné :

N° LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT (TTC)	DELAI D'EXECUTION
Unique	ETS NASG B.P. : _____ – Yaoundé TEL : (237) 657.76.03.88. / 675.34.67.57.	16 384 300 FCFA	90 jours

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

OKOLA le 13 Juillet 2022

Le MAIRE

NOA VINCENT DE PAUL

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 000019/AONO/MINEPAT/CIPM/2022 DU 01/09/2022, EN VUE DE LA FOURNITURE D'UN GROUPE ELECTROGENE POUR LE SOUS-PROGRAMME DE REDUCTION DE LA PAUVRETE A LA BASE, BUREAU D'EMPLOI MUNICIPAL (CEOCA), COMMUNE DE MENGANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE, EN PROCEDURE D'URGENCE.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
56 22 019 01 7311011 361313 35

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, porte publication d'un Avis de Demande de Cotation, en vue de la fourniture d'un groupe électrogène pour le sous-programme de réduction de la pauvreté a la base, bureau d'emploi municipal (CEOCA), Commune de Mengang, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre, en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

La présente Demande de Cotation a pour but l'acquisition d'un Groupe électrogène diesel de 22kva+inverseur 45A.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel est de **Onze Millions Deux Cent Mille (11 200 000) Francs CFA, TTC.**

4. Allotissement

Le présent Appel d'Offres est en lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant des compétences dans le domaine des fournitures.

6. Financement

Les fournitures, objet du présent Dossier de Consultation, sont financées par le Budget d'Investissement Public du MINEPAT, **Exercice 2022, imputation : 56 22 019 01 7311011 361313 352.**

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent Avis, le Dossier de Consultation peut être consulté à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 005, à l'immeuble rose du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à Yaoundé, **Tél. : 222 22 41 28.**

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Consultation peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés, porte 005, contre présentation de l'original de la quittance de versement au Trésor Public d'une somme non-remboursable de **Vingt Cinq Mille (25 000) FCFA.**

Lors du retrait du Dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer au Service des Marchés Publics du MINEPAT, en indiquant leur adresse complète (boîte postale, N° de téléphone, fax).

9. Remises des offres

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 005, du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, sis à l'adresse susmentionnée, au plus tard le **29/09/2022 à 13 heures**, heure locale, revêtue de la mention suivante :

« DEMANDE DE COTATION N° 000019/AONO/MINEPAT/CIPM/2022 DU 01/09/2022, EN VUE DE LA FOURNITURE D'UN GROUPE ELECTROGENE POUR LE SOUS-PROGRAMME DE REDUCTION DE LA PAUVRETE A LA BASE, BUREAU D'EMPLOI MUNICIPAL (CEOCA), COMMUNE DE MENGANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE, EN PROCEDURE D'URGENCE. A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

Toute offre non produite en Sept (07) exemplaires, dont Un (01) original et Six (06) copies et sera déclarée irrecevable.

10. Delai de Livraison

Le délai de livraison est fixé à **un (01) mois**, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

11. Cautionnement Provisoire

Les Offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire, délivré par un établissement bancaire ou un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure à l'annexe d'un montant de **Deux Cent Mille (200 000) Francs CFA**.

12. Recevabilité des Offres

Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Sous peine d'élimination, les pièces administratives ci-dessous devront être impérativement produites en **originaux** pour :

- La Déclaration d'intention de soumissionner timbrée et signée avec indication des noms, prénoms, qualité, domicile, nationalité et les pouvoirs du signataires et s'il s'agit d'une société, la raison sociale et l'adresse du Siège Social;
- L'attestation de non-faillite; délivrée par les Greffes du Tribunal de Première Instance du domicile du Soumissionnaire ;
- L'attestation de non-redevance ; en cours de validité ; délivrée par le chef de centre des impôts ;
- L'attestation de soumission à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ; portant l'objet et le numéro de la consultation attestant que le soumissionnaire est à jour de ses cotisations au niveau de la CNPS ;
- L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre délivrée agréée par le Ministère des Finances;
- La quittance de versement au Trésor Public d'un montant de **Vingt Cinq Mille (25 000) FCFA**, représentant les frais d'acquisition du Dossier de Consultation ;
- L'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Caution de soumission d'un montant de **Deux Cent Mille (200 000) FCFA**, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre délivrée agréée par le Ministère des Finances;
- Le pouvoir de signature le cas échéant.

N.B : Toutes les pièces produites en originaux, doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres sera faite le 29/09/2022 à 14 h00, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, dans la salle de la Commission, sis au bâtiment Annexe 1, derrière ELECAM, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

14. Critères d'évaluation**Critères éliminatoires :**

- a) Absence ou non-conformité d'une pièce administrative au-delà du délai réglementaire de 48 heures après l'ouverture des offres ;
- b) Absence de la caution de soumission ;
- c) Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- d) Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;
- e) Note technique inférieure à 70% ;

Critères essentiels :

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système de notation, sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- a) Les références de l'entreprise ;
- b) Respect des spécifications techniques ;
- c) La présentation de l'offre

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre-Commande au Soumissionnaire dont l'Offre a été reconnue conforme aux spécifications techniques des fournitures à livrer et qui aura été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Pour toute information complémentaire relative à la présente Consultation, les entreprises intéressées peuvent s'adresser à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'aménagement du Territoire, **Service des Marchés, porte 005, Téléphone 222 22 41 28.**

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48. Ou appeler le numéro vert de la CONAC qui répond au 1517.

YAOUNDE le 1 Septembre 2022

Le MINISTRE

ALAMINE OUSMANE MEY

FONDS ROUTIER DU CAMEROUN

COMMUNIQUÉ N°025/SIGAMP/FR/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES PIÈCES ADMINISTRATIVES ET DES OFFRES TECHNIQUES DU DAO NATIONAL OUVERT N°9/AONO/CIPM/FR/2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE PLACEMENT DU PERSONNEL D'APPUI AU FONDS ROUTIER (EN PROCÉDURE D'URGENCE)

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

L'Administrateur du Fonds routier communique :

Les résultats de l'analyse des pièces administratives et des offres techniques du DAO national ouvert n°9/AONO/CIPM/FR/2022 pour le recrutement d'un Cabinet de placement du personnel d'appui au Fonds Routier (en procédure d'urgence) est décliné ainsi qu'il suit:

Soumissionnaires	Pièces administratives	Note technique obtenue	Note requise	Observations
ORTHO SERVICE	Conforme	91,5/100	80/100	Admis à l'ouverture des offres financières
GROUPE ACTIVA	Conforme	41/100		Éliminé

Seul le soumissionnaire ORTHO SERVICE est qualifié pour l'ouverture des offres financières.

Le soumissionnaire GROUPE ACTIVA est éliminé pour note technique insuffisante.

YAOUNDE le 1 Septembre 2022

Le ADMINISTRATEUR

MOUSSA ESSAIE AUBIN

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ COM N°: 242/CW/DG/2022 DU 02/09/2022 PORTANT PUBLICATION DE L' ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000008/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2022 DU 05/04/2022 POUR LA FOURNITURE DE 03 VEHICULES 4X4 DE TYPE STATION WAGON DIESEL-AUTOMATIQUE, DONT 02 DE 15 CHEVAUX MAXIMUM ET 01 DE 13 CV MAXIMUM, GARANTIE 03 ANS.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) communique :

Est déclaré adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné, le soumissionnaire ci-après désigné :

N° du Lot	Maître d'Ouvrage	Entreprise	Montant (en FCFA TTC)	Délai d'exécution
Lot unique	LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAMWATER	CENTRAL MOTORS CAMEROUN BP: 15326 YDE	280 000 000	45 jours

Le soumissionnaire est par conséquent invité à se présenter à la Division des affaires Juridiques et des Marchés pour la finalisation du dossier y afférent.

Par ailleurs, Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés auprès de la CAMWATER sous quinzaine, faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

DOUALA le 2 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

COMMUNIQUE COM N°: 251/CW/DG/2022 DU 02/08/2022 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° AOION°000002/AOIO/CAMWATER/DG/DE/DAJM/2022 DU 10/03/2022 POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS CHIMIQUES DE TRAITEMENT DE L'EAU A LA CAMWATER EN 04 (QUATRE) LOTS

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) communique :

Les résultats de L'Appel d'Offres International Ouvert n° AOION°000002/AOIO/CAMWATER/DG/DE/DAJM/2022 DU 10/03/2022 POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS CHIMIQUES DE TRAITEMENT DE L'EAU A LA CAMWATER EN 04 (QUATRE) LOTS sont les suivants :

Maître d'Ouvrage	N° du Lot	Résultat
Directeur Général de la CAMWATER	Lot 1	INFRUCTUEUX
	Lot 2	INFRUCTUEUX
	Lot 3	INFRUCTUEUX
	Lot 4	INFRUCTUEUX

Les soumissionnaires sont priés de passer à la Division des Affaires Juridiques et des Marchés de la CAMWATER porte A05 retirer leurs offres sous quinzaine, faute de quoi, celles-ci seront purement et simplement détruites.

DOUALA le 2 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

COMMUNE D'OKOLA

DECISION MUNICIPALE N° 00000077/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UN PONT DÉFINITIF SUR LA RIVIÈRE SUR LA RIVIÈRE NGOBO SUR LA ROUTE MVA'A – AYOS – NKOLPOBLO DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE., OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 005/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 23 MAI 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLAFINANCEMENT : RESSOURCES FEICOM / COMMUNE D'OKOLA 2021 ET SUIVANTS.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
- Vu le décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu décret N° 2021/3352/PM du 17 juin 2021 fixant le plan comptable sectoriel des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu décret N° 2021/3353/PM du 17 juin 2021 fixant la nomenclature budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu l'arrêté n° 537 du 21 août 1952 portant création de la Commune Mixte Rurale d'Okola ensemble ses divers modificatifs subséquents ;
- Vu l'arrêté N° 000239/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune d'Okola à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre ;
- Vu la circulaire N° 005/C/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N° la Circulaire N° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N° 005/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 du 23 mai 2022 pour les travaux de construction d'un pont définitif sur la rivière Ngobo du tronçon Mva'a – Ayos – Nkolpoblo dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre ;
- Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) auprès de la Commune d'Okola formulée par lettre N° 051/L/CO/JO3.04/CIPM en date du 07 décembre 2021 ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Est, pour compter de la date de signature de la présente décision attributaire des prestations relatives au Dossier d'Appel d'Offres ci-dessus visé, les **ETABLISSEMENTS MANKO, B.P. : 20318 – Yaoundé, Tél : (237) 694.98.00.81. / 672.94.17.77.**, pour un montant Total TTC en **francs CFA de 156 561 453 (cent cinquante-six millions cinq cent un mille quatre cent cinquante-trois) soit 57 422 214 (cinquante-sept millions quatre cent vingt-deux mille deux cent quatorze) et 99 139 239 (quatre-vingt-dix-neuf millions cent trente-neuf mille deux cent trente-neuf)**, et un délai d'exécution de 04 (quatre) mois pour la tranche ferme et 06 (six) mois pour la tranche conditionnelle.

Article 2 : La présente décision sera publiée partout où besoin sera, suivant la procédure en vigueur.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 0018/DC/MINEPAT/CIPM/2022 DU 01 SEPTEMBRE 2022, EN VUE DE LA FOURNITURE DU MOBILIER DE BUREAU POUR LE SOUS-PROGRAMME DE REDUCTION DE LA PAUVRETE A LA BASE, BUREAU D'EMPLOI MUNICIPAL (CEOCA), COMMUNE DE MENGANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE, EN PROCEDURE D'URGENCE.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
56 22 019 01 7311011 361313 35

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, porte publication d'un Avis de Demande de Cotation, en vue de la fourniture du mobilier de bureau pour le sous-programme de réduction de la pauvreté à la base, bureau d'emploi municipal (CEOCA), Commune de Mengang, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre, en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

La présente Demande de Cotation a pour but l'acquisition du mobilier de bureau ci-dessus :

DESIGNATION	QTE
Armoire de bureau 5 battants	2
Table de conférence ovale modulable en sapelli vernis avec sous-main en simili cuir piètement en panneau laqué de couleur noire, 20 places	1
Bureau directeur en bois laqué 200x100x75 cm, centre cuir + retour + 2 compartiments + 3 caissons	2
Chaise visiteur + accoudoirs marron HG H9556 L	22
Fauteuil directeur moyen + accoudoirs en VINYL piètement à roulette	2
Téléviseur 43" CH 500	1
Lecteur CD/DVD externe	1
Accroches pour téléviseur Ecran plasma 43"	1
Table TV (130x50x50) vitrée noir	1
Meuble de rangement métallique, étagère (étagère ouvert)	2

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel est de **Onze Millions Cinq Cent Trente Mille (11 530 000) Francs CFA, TTC.**

4. Allotissement

Le présent Appel d'Offres est en lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant des compétences dans le domaine.

6. Financement

Les fournitures, objet du présent Dossier de Consultation, sont financées par le Budget d'Investissement Public du MINEPAT, en vertu de la Loi N° 001/2011 du 12 Mars 2011.

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent Avis, le Dossier de Consultation peut être consulté à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés, porte 005, contre paiement d'une somme de **Vingt Cinq Mille (25 000) FCFA**, l'Aménagement du Territoire à Yaoundé, Tél. : 222 22 41 28.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Consultation peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés, porte 005, contre paiement d'une somme de **Vingt Cinq Mille (25 000) FCFA**.

Lors du retrait du Dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer au Service des Marchés Publics du MINEPAT, en vertu de la Loi N° 001/2011 du 12 Mars 2011.

9. Remises des offres

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme suit : « DEMANDE DE COTATION N°0018/DC/MINEPAT/CIPM/2022 DU 01 SEPTEMBRE 2022, EN VUE DE LA FOURNITURE DE LA BASE, BUREAU D'EMPLOI MUNICIPAL (CEOCA), COMMUNE DE MENGANG, DEPARTEMENT DU CAMEROUN, A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEBATS », doit être déposée au Service des Marchés Publics du MINEPAT, en vertu de la Loi N° 001/2011 du 12 Mars 2011, au plus tard le 05 Septembre 2022 à 15h00.

« DEMANDE DE COTATION N°0018/DC/MINEPAT/CIPM/2022 DU 01 SEPTEMBRE 2022, EN VUE DE LA FOURNITURE DE LA BASE, BUREAU D'EMPLOI MUNICIPAL (CEOCA), COMMUNE DE MENGANG, DEPARTEMENT DU CAMEROUN, A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEBATS »

Toute offre non produite en Sept (07) exemplaires, dont Un (01) original et Six (06) copies et sera déclarée irrecevable.

10. Delai de Livraison

Le délai de livraison est fixé à **Un (01) mois**, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

11. Cautionnement Provisoire

Les Offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire, délivré par un établissement bancaire ou un organisme agréé, d'un montant de **Deux Cent Mille (200 000) Francs CFA**.

12. Recevabilité des Offres

Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Sous peine d'élimination, les

- La Déclaration d'intention de soumissionner timbrée et signée avec indication des noms, prénoms, qualité, domicile, nation
- L'attestation de non-faillite; délivrée par les Greffes du Tribunal de Première Instance du domicile du Soumissionnaire ;
- L'attestation de non-redevance ; en cours de validité ; délivrée par le chef de centre des impôts ;
- L'attestation de soumission à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ; portant l'objet et le numéro de la consultation a
- L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre délivrée agr
- La quittance de versement au Trésor Public d'un montant de **Vingt Cinq Mille (25 000) FCFA**, représentant les frais d'acc
- L'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Caution de soumission d'un montant de **Deux Cent Mille (200 000) FCFA**, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} o
- Le pouvoir de signature le cas échéant.

N.B : Toutes les pièces produites en originaux, doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres sera faite le **29 Septembre 2022 à 14 h00**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des M
salle de la Commission, sis au bâtiment Annexe 1, derrière ELECAM, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représent

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

- a) Absence ou non-conformité d'une pièce administrative au-delà du délai réglementaire de 48 heures après l'ouverture des off
- b) Absence de la caution de soumission ;
- c) Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- d) Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;
- e) Note technique inférieure à 70% ;

Critères essentiels :

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système de notation, sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- a) Les références de l'entreprise ;
- b) Respect des spécifications techniques ;
- c) La présentation de l'offre

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre-Commande au Soumissionnaire dont l'Offre a été reconnue conforme aux spécification
rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (**90**) jours à partir de la date limite fixée pour la réco

17. Renseignements Complémentaires

Pour toute information complémentaire relative à la présente Consultation, les entreprises intéressées peuvent s'adresser à la
Territoire, **Service des Marchés, porte 005, Téléphone 222 22 41 28.**

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 3

COMMUNE DE YAOUNDE VII

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006-BIS/AONO/CAYDE7/CIPM/2022 DU 08 AOUT 2022, POUR
LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SOIXANTE (60) BOUTIQUES ET DEUX (02) POINTS DE COLLECTE
DES PIECES DE L'ETAT CIVIL DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE 7 (CAY7) EN DEUX (02) LOTS ADDITIF
N°01 DU 02 SEPTEMBRE 2022**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Attribution
	Au lieu de ... L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.
	Lire plutot L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires. Un soumissionnaire peut être attributaire des deux lots.

2 Autres

Au lieu de ...

1- DANS LE REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier

32.1. Seules les offres reconnues conformes, selon les dispositions de l'article 28 du RGAO, seront évaluées et comparées par la Sous- commission d'analyse.

32.2. En évaluant les offres, la sous-commission déterminera pour chaque offre le montant évalué de l'offre en rectifiant son montant comme suit :

- a. En corrigeant toute erreur éventuelle conformément aux dispositions de l'article 30.2 du RGAO ;
- b. En excluant les sommes provisionnelles et, le cas échéant, les provisions pour imprévus figurant dans le Détail quantitatif et estimatif récapitulatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu'ils sont chiffrés de façon compétitive comme spécifié dans le RPAO ;
- c. En convertissant en une seule monnaie le montant résultant des rectifications (a) et (b) ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article 31.2 du RGAO ;
- d. En ajustant de façon appropriée, sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable ;
- e. En prenant en considération les différents délais d'exécution proposés par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés par le RPAO ;
- f. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 13.2 du RGAO et du RPAO, en appliquant les remises offertes par le Soumissionnaire pour l'attribution de plus d'un lot, si cet appel d'offres est lancé simultanément pour plusieurs lots.
- g. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 18.3 du RPAO et aux Spécifications techniques, les variantes techniques proposées, si elles sont permises, seront évaluées suivant leur mérite propre et indépendamment du fait que le Soumissionnaire aura offert ou non un prix pour la solution technique spécifiée par l'Autorité Contractante dans le RPAO.

32.3. L'effet estimé des formules de révision des prix figurant dans les CCAG et CCAP, appliquées durant la période d'exécution du Marché, ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres.

32.4. Une Commission de Passation des Marchés peut proposer au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, le rejet des offres jugées anormalement basses conformément aux dispositions de l'article 105 du Code des marchés Publics.

Au cas où les justificatifs fournis par le candidat sont jugés inacceptables, l'organisme chargé de la régulation des marchés publics examine les justificatifs et soumet ses conclusions au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué dans un délai de sept (07) jours ouvrables à compter de sa saisine par le Maître d'Ouvrage ou par le Maître d'Ouvrage Délégué.

2 Autres**Lire plutôt****Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier**

32.1. Seules les offres reconnues conformes, selon les dispositions de l'article 28 du RGAO, seront évaluées et comparées par la Sous-commission d'analyse.

32.2. En évaluant les offres, la sous-commission déterminera pour chaque offre le montant évalué de l'offre en rectifiant son montant comme suit :

1. En corrigeant toute erreur éventuelle conformément aux dispositions de l'article 30.2 du RGAO ;
2. En excluant les sommes provisionnelles et, le cas échéant, les provisions pour imprévus figurant dans le Détail quantitatif et estimatif récapitulatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu'ils sont chiffrés de façon compétitive comme spécifié dans le RPAO ;
3. En convertissant en une seule monnaie le montant résultant des rectifications (a) et (b) ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article 31.2 du RGAO
4. En ajustant de façon appropriée, sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable ;
5. En prenant en considération les différents délais d'exécution proposés par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés par le RPAO ;
6. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 13.2 du RGAO et du RPAO, en appliquant les rabais offerts par le Soumissionnaire pour l'attribution de plus d'un lot, si cet appel d'offres est lancé simultanément pour plusieurs lots ;
7. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 18.3 du RGAO et aux Spécifications techniques, les variantes techniques proposées, si elles sont permises, seront évaluées suivant leur mérite propre et indépendamment du fait que le Soumissionnaire aura offert ou non un prix pour la solution technique spécifiée par l'Autorité Contractante dans le RPAO.

32.3. L'effet estimé des formules de révision des prix figurant dans les CCAG et CCAP, appliquées durant la période d'exécution du Marché, ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres.

32.4. Si l'offre évaluée la moins disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation de l'Autorité Contractante des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la sous-commission d'analyse peut à partir du sous détail de prix fourni par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre.

LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE....

YAOUNDE le 2 Septembre 2022

Le MAIRE

ESSOMBA MARTIN NODIER

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CACAO

ADDITIF N°002/SODECAO/DG/DAAF/SDAA/CSM/CSMA/2022 LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECAO PUBLIE UN ADDITIF CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/SODECAO/CIPM/2022 DU 09 AOÛT 2022 RELATIF A LA FOURNITURE DE DEUX CENT SOIXANTE TREIZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE QUATRE VIRGULE SOIXANTE UN (273 364,61) LITRES DE PRODUITS PETROLIERS EN VRAC POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DANS VINGT (20) UNITES EXTERIEURES DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO), EN QUATRE (04) LOTS, EN PROCEDURE D'URGENCE

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Cautionnement Provisoire
	Au lieu de ... Chaque Soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de : - six cent mille (600 000) F CFA TTC pour le lot 1 ; - huit cent mille (800 000) F CFA TTC pour le lot 2 ; - quatre cent cinquante mille (450 000) F CFA TTC pour le lot 3; - cinq cent mille (500 000) F CFA TTC pour le lot 4.
	Lire plutôt Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée ou un organisme financier agréé par le Ministre en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de : - Six cent mille (600 000) F CFA TTC pour le lot 1 ; - Huit cent mille (800 000) F CFA TTC pour le lot 2 ; - Quatre cent mille (800 000) F CFA TTC pour le lot 3 ; - Cinq cent mille (500 000) F CFA TTC pour le lot 4 ; et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.
2	Autres
	Au lieu de ... N/A

2 Autres

Lire plutôt

II - REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)**23.1. Date et heure limites de dépôt des offres :**

Les offres rédigées en français ou en anglais contenues dans une enveloppe extérieure de couleur kaki, devront parvenir au plus tard le **07 septembre 2022** à 9 h 00, heure locale.

III - CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)**CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES****Article 18 : Décomptes**

Le Ministre chargé des Marchés Publics reçoit une copie des décomptes provisoires et vise les décomptes définitifs pour les marchés de travaux ou la dernière facture pour les autres types de prestations.

LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE....

YAOUNDE le 2 Septembre 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

EKO'O AKOUAFANE Jean claude

FONDS ROUTIER DU CAMEROUN

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°011/AONR/FR/CIPM/2022 DU 01/09/2022 EN VUE DE L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE POUR LE PASSAGE DU FONDS ROUTIER A UN FONDS ROUTIER DE DEUXIEME GENERATION (EN PROCEDURE D'URGENCE). FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU FONDS ROUTIER - EXERCICE 2022

FINANCEMENT
FONDS ROUTIER (FR)
IMPUTATION
612050/9BS612AC05

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Fonds routier lance un Appel d'Offres National Restreint en vue de l'élaboration d'une stratégie pour le passage du Fonds routier à un Fonds routier de deuxième génération (en procédure d'urgence).

2. Consistance des prestations

Le consultant retenu dans le cadre de cet Appel d'Offre sera chargé de :

- faire la revue des termes de références ;
- définir les critères d'un Fonds routier de 2^{ème} génération ;
- présenter l'ancrage normatif d'un Fonds routier de 2^{ème} génération en Afrique ;
- faire une analyse comparée du fonctionnement de trois (3) Fonds routiers de 2^{ème} génération africains avec celui du Fonds routier du Cameroun ;
- faire une analyse critique du positionnement du Fonds routier dans le système d'entretien routier du Cameroun en relation avec le Fonds routier de 2^{ème} génération sur la base de la méthode SWOT et PESTEL ;
- décliner en actions, activités et tâches la stratégie qui permettrait le passage du Fonds routier actuel à un Fonds routier de 2^{ème} génération, préciser les indicateurs de résultats et outputs à chaque niveau.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de la mission à l'issue des études préalables est de : **vingt millions (20 000 000) de FCFA TTC** (Toutes Taxes Comprises).

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux consultants pré qualifiés après l'Appel à Manifestation d'Intérêt du **26 avril 2022** et inscrits sur la liste ci-après :

N°	Nom du consultant	Adresses
1	FISCAGEST CONSULTING	B.P.5545 Yaoundé Tel. 699 89 40 69
2	SS-F SOLUTIONS	B.P. Yaoundé - Tel. (237) 620 23 88 07
3	MAZARS CAMEROUN	B.P. 3791 Douala - Tel. (237) 233 42 42 47 / 656 87 63 03
4	AGORA CONSULTING	B.P. 6583 Yaoundé - Tel. (237) 222 21 09 45/242 01 10 82

MODE DE SOUMISSION :

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne ou hors ligne.

5. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget de fonctionnement du Fonds routier, exercices 2022, Imputation budgétaire : 612050/9BS612AC05/ A2P4A50007- Site 04

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres, en version physique, peut être consulté aux heures ouvrables (7h30 – 15h30) dans les bureaux du Fonds routier sis à l'immeuble SNI, 12^{ème} étage, porte 12-21, Tél : 222 22 47 52, Yaoundé-Cameroun, dès publication du présent avis et la version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré dès publication du présent avis, au Fonds routier, Porte 12-21 Bureau du Courrier, sur présentation d'une quittance de versement au Compte d'Affectation Spécial CAS ARMP N° 33598860001-44 à la BICEC, d'un montant de vingt-cinq mille (25 000) FCFA non remboursable représentant les frais d'acquisition du dossier. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : BP _____; FAX _____; TEL. _____.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

11. TAILLE ET FORMAT DES FICHIERS :

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents, qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire, sont les suivantes :

5 MO pour l'Offre Administrative ;

15 MO pour l'Offre Technique ;

5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

Format PDF pour les documents textuels ;

JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

8. Remises des offres

Pour la soumission hors ligne :

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel devra parvenir au Fonds routier, Bureau du courrier porte 12-21, au plus tard le **30/09/2022 à 10 heures**, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°11/AONR/FR /CIPM /2022 DU 01/09/2022 EN VUE DE L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE POUR LE PASSAGE DU FONDS ROUTIER A UN FONDS ROUTIER DE DEUXIEME GENERATION (en procédure d'urgence)

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Pour la soumission en ligne :

L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **30/09/2022 à 10 heures**. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus des références de la consultation dans les délais impartis, et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°11/AONR/FR /CIPM /2022 DU 01/09/2022 EN VUE DE L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE POUR LE PASSAGE DU FONDS ROUTIER A UN FONDS ROUTIER DE DEUXIEME GENERATION (en procédure d'urgence)

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution est de quatre (04) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

10. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **Quatre cent mille (400 000) FCFA**, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO et valable pendant cent vingt (120) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **30/09/2022 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du Fonds routier dans la salle de conférences du Fonds routier sis à l'immeuble SNI 13^{ème} étage, porte 13-06.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 80/100.

13. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires :

- Absence d'une caution de soumission du présent DAO à l'ouverture des offres
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif dans un délai de 48h après l'ouverture des plis ;
- Fausses déclarations ou documents falsifiés ;
- Présence d'informations financières dans l'offre technique ;
- Offre ne respectant pas le règlement de l'Appel d'Offres ;
- Note technique inférieur à **80/100 points** ;
- Non-respect du modèle de soumission ;
- Non-conformité du mode de soumission (en ligne ou hors ligne) ;
- Non-respect du format de fichier des offres (soumission en ligne) ;
- Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS (soumission en ligne) ;
- Absence de l'offre financière témoin à l'ouverture des plis.

2. Critères essentiels :

L'évaluation de l'offre technique portera sur les critères essentiels résumés ci-après :

- Qualification des experts (Personnel clé de la mission) (40 pts)
- Références du consultant (10 pts)
- Méthodologie et plan de travail (40 pts)
- Logistique (05 pts)
- Présentation de l'offre (05 pts)

14. Attribution

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité-coût, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90)** jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'Administrateur du Fonds routier, à l'adresse ci-après : B.P. : 6221 Yaoundé ; TEL. 222 22 47 52 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://>

ASSISTANCE TECHNIQUE :

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme, bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669/691 286 439 ou écrire à l'adresse email dsi@minmap.cm

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES :

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

YAOUNDE le 1 Septembre 2022

Le ADMINISTRATEUR

MOUSSA ESSAIE AUBIN

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/AER/CIPM/2022 DU 20 JUILLET 2022, POUR LA REHABILITATION DU RESEAU ELECTRIQUE (FOURNITURE ET LA POSE DES SUPPORTS BETON) DANS LA LOCALITE DE SIGA BONJO ARRONDISSEMENT DE YABASSI. EN PROCEDURE D'URGENCE FINANCEMENT : BUDGET DE L'AER, EXERCICE 2022.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de l'AER lance un Appel d'Offres National en procédure d'urgence Ouvert pour la réhabilitation du réseau électrique (fourniture et la pose des supports béton) dans la localité de Siga Bonjo arrondissement de Yabassi.

2. Consistance des prestations

La consistance du présent marché se résume en :

1. La fourniture des supports béton ;
2. Les travaux de fouille;
3. La dépose des supports bois 9m ;
4. Les travaux de pose des supports;
5. Branchements domestiques ;
6. Prestations diverses

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est de **Trente-huit millions (38 000 000) francs CFA**

4. Allotissement

La prestation se fait en un seul lot unique:

N° lot	Région	N°	Nom de la Localité	Arrond.	Département
Unique	Littoral	1	SIGA BONJO	YABASSI	NKAM

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais, justifiant des bonnes compétences en matière de travaux d'électrification rurale dans la fourniture et la construction des lignes électriques basse tension et moyenne tension.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, seront financés par le budget de l'Agence de l'Électrification Rurale (AER), exercice 2022.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté et retiré auprès du Service des Marchés à la Direction Générale de l'AER, dès publication du présent Avis dans le Journal des Marchés Publics et par affichage dans les locaux de l'AER.

8. Acquisition du Dossier

Le retrait du Dossier d'Appel d'Offres se fera sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **cinquante-six mille (56 000) francs CFA** au **Compte d'Affectation Spécial (CAS) ARMP N° 335 988** ouvert auprès de la banque **BICEC**.

9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original, et six (06) copies marquées comme telles devront être déposées sous pli scellé au Service des Marchés de l'AER, au plus tard le **16 aout 2022, à 13 heures précises**, contre décharge dans le registre des offres, et devront porter la mention suivante (entre crochets) : **APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/AER/CIPM/2022 du 20/07/2022, Pour la réhabilitation du réseau électrique (fourniture et la pose des supports béton) dans la localité de Siga Bonjo arrondissement de Yabassi.**

EN PROCEDURE D'URGENCE

« À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT. »

Financement : Budget d'investissement de l'AER, exercice 2022.

10. Delai de Livraison

Les délais d'exécution des prestations, objet du présent Appel d'Offres, est de quatre vingt dix (90) jours maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement bancaire ou un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances, dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de **sept cent soixante mille (760 000) F.CAF**. Ladite caution devra être valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originale ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

La date limite de validité des pièces administratives doit être postérieure à celle de lancement de la consultation

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des Dossiers Administratifs, des Offres Techniques et Financières, aura **lieu le 16 Aout 2022 à 14 heures** précises, par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'AER dans la salle des conférences au siège de l'AER, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier de soumission.

14. Critères d'évaluation

1. Critères d'élimination.

- 1) Dossier Administratif incomplet 48 heures supplémentaires après l'ouverture des plis ;
- 2) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- 3) Note technique inférieure à **80%** de oui;
- 4) Omission d'un prix unitaire quantifié ;
- 5) Absence de caution de soumission.

2. Critères essentiels.

Les critères d'admission des Dossiers Administratifs sont essentiellement basés sur la vérification de la conformité des pièces administratives demandées.

L'évaluation technique sera faite sur la base de notation binaire (oui ou non) de manière à atteindre la note globale de 100% de « oui ». Ces critères (détaillés à la Pièce N°10 du DAO) ont été groupés par rubrique ainsi qu'il suit :

- 1) Présentation générale de l'offre ;
- 2) Référence de l'entreprise dans les travaux similaires ;
- 3) Capacités Techniques (moyens humains et matériels
- 4) Méthodologie d'exécution et plan de travail
- 5) Capacité financière.

La note technique minimale requise pour l'analyse de l'offre financière est **de 80% de « OUI »**.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché Public au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et remplissant les critères de qualification technique et financière requises pour exécuter le Marché Public de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Direction des Études et Travaux (DET) de l'AER sise à Omnisport, BP : 30 704, Tél : 222 21 23 84/222 21 23 85, Fax : 222 21 23 81.

POUR TOUT ACTE DE CORRUPTION CONSTATE, BIEN VOULOIR APPELER LE N° VERT DE LA CONAC 1517

YAOUNDE le 20 Juillet 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOUSSA OUSMANOU

COMMUNE DE BARE BAKEM

COMMUNIQUE N°002/CDB/SG/CDPM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°03/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) HANGARS AU MARCHE DE BARE, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Bare communique:

Par Decision N°002 /D/CDB/SG/CDPM/2022 du 22/08/2022 L'entreprise ci-dessous a ete retenue comme adjudicataire du contrat de l'avis d'appel d'offre suscite.

Intitule du projet	attributaire	Montants TTC (F CFA)	Délai de livraison
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) HANGARS AU MARCHE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL	ETS LITTORAL CONSTRUCTION BP 5793 DOUALA Tel 696349885	31 079 627(TRENTE ET UN MILLIONS SOIXANTE DIX NEUF MILLE SIX CENT VINGT SEPT) Francs CFA	90 (Quatre-vingt-dix) jours Calendaires

Ladite entreprise est invitée a se presenter des publication du present communiqué et au plus tard dans les 07(sept) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au service du Secretariat General de la commune de Bare pour la mise au point du contrat correspondant.

BARE le 22 Aout 2022

Le MAIRE

FROIDEVAUX EPSE NKOUE Lisette Marthe Thérèse

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ COM N°: 242/CW/DG/2022 DU 02/09/2022 PORTANT PUBLICATION DE L' ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000008/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2022 DU 05/04/2022 POUR LA FOURNITURE DE 03 VEHICULES 4X4 DE TYPE STATION WAGON DIESEL-AUTOMATIQUE, DONT 02 DE 15 CHEVAUX MAXIMUM ET 01 DE 13 CV MAXIMUM, GARANTIE 03 ANS.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) communique :

Est déclaré adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné, le soumissionnaire ci-après désigné :

N° du Lot	Maître d'Ouvrage	Entreprise	Montant (en FCFA TTC)	Délai d'exécution
Lot unique	LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAMWATER	CENTRAL MOTORS CAMEROUN BP: 15326 YDE	280 000 000	45 jours

Le soumissionnaire est par conséquent invité à se présenter à la Division des affaires Juridiques et des Marchés pour la finalisation du dossier y afférent.

Par ailleurs, Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés auprès de la CAMWATER sous quinzaine, faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

DOUALA le 2 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

COMMUNE D'OKOLA

COMMUNIQUE N° 00000024/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 002/DCE/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/CIPM/2022 DU 20 JUIN 2022 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 002629/L/MINMAP/SG/DGMI/DAI/NMG DU 13 JUIN 2022, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ADDUCTION D'EAU D'EBANGA DANS LA COMMUNE D'OKOLA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINEE – EXERCICE 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Okola, Autorité Contractante, communique :

Les prestations relatives aux travaux d'extension de l'adduction d'eau d'Ebanga dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre, sont attribuées au soumissionnaire ci-après :

N° LOT	SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TTC	DELAIS D'EXECUTION
Unique	LA BELLE BRIQUE SARL B.P. : 30342 – Yaoundé TEL : (237) 693.59.22.74.	25 000 000	04 mois

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

OKOLA le 19 Juillet 2022

Le MAIRE

NOA VINCENT DE PAUL

COMMUNE DE BARE BAKEM

DECISION MUNICIPALE N°005/DM/CDPM/CDB/SG-2022 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°06/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE NDOM BAKEM, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**MAIRE DE LA COMMUNE DE BARE,**

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2018/011/du1207/2018 portant regime financier au Cameroun et d'autres entites publiques.

Vu Loi 2020/018 du 17 Decembre 2020 portant Loi de Finances de la Republique du Cameroun pour l'Exercice 2021.

Vu 2019/024 du 24 Decembre 2019 portant code general des eollectivites Territoriales Decentralisees

Vu le Decret no 77/91 du 25 Mars 1977 determinant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats de communes et Etablissements Communaux ensemble ses modificatifs subsequents ;

Vu le Decret n° 77/203 du 29 Juin 1977 determinant les communes et leur ressort territorial ;

Vu le Decret no 82/100 du 03 Mars 1982 modifiant le decret n° 78/484 du 9 Novembre 1978 Fixant les dispositions Communes applicables aux Agents de l'Etat relevant du code de travail,

Vu Decret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marches Publics.

Vu le decret n° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant creation de la Commune de Bare ;

Vu le Decret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur NDJANA Yves Bertrand Noel aux fonctions de Prefet du Departement du Moungo ;

Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative a l'application du code des marches publics

Vu PArrete no 000149/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'election du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Bare ;

Vu Le Budget de la Commune de Bare Exercice 2022 ;

Considerant les necessites de service ;

DECIDE.

Article 1er ; ETS ZAMA & FILS BP 180 NKONGSAMBA, Tel : 657 400 159; a ete retenu comme adjudicataire de l'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 06 /AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE NDOM BAKEM, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL, au montant TTC de 14 999 999(QUATORZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF) Francs CFA.

Article 2: La presente decision sera enregistree puis communiquee partout oil besoin sera.

BARE le 22 Aout 2022

Le MAIRE

FROIDEVAUX EPSE NKOUE Lisette Marthe Thérèse

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN

AVIS DE CONSULTATION N° 015 /DC/SIC/CIPM/2022 DU 02 SEPTEMBRE 2022 POUR LA DEMANDE DE COTATION RELATIVE A LA FOURNITURE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN (SIC) EXERCICE 2022 FINANCEMENT : BUDGET DE LA SIC COMPTE : 24420000

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans la perspective de moderniser les outils de gestion, d'améliorer les conditions de travail de ses services, pour une exploitation optimale de son futur logiciel de Gestion Intégré et pour un renforcement du travail collaboratif à travers le réseau d'entreprise, le Directeur Général de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), envisage de renforcer le parc informatique de l'Entreprise.

2. Consistance des prestations

Les prestations de la présente consultation comprennent :

- La fourniture du matériel informatique ;
- Son transport ;
- Sa manutention ;
- Sa mise en service ;

3. Allotissement

Les prestations objet du présent avis de consultation sont groupées en un lot unique.

4. Participation et origine

La participation au présent Avis de consultation est ouverte aux entreprises ayant des compétences avérées dans le domaine et installées au Cameroun.

5. Financement

Les prestations objet du présent Avis de consultation sont financées par le Budget de la Société Immobilière du Cameroun, exercice 2022 (**COMPTE N° 24420000**) pour un coût prévisionnel de **Cinquante millions (50 000 000)** FCFA.

6. Acquisition du Dossier

Le Dossier de consultation peut être visité et retiré dès publication du présent Avis à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun, Cellule des Marchés, sise face Immeuble T. BELLA à Yaoundé, quartier Hippodrome, 510 Avenue de l'indépendance, BP 387 Yaoundé, Tél. / Fax : 222 23 01 59 / 222 22 51 19. Le retrait sera conditionné par la présentation d'un reçu de versement de la somme non remboursable de **Cinquante Mille (50.000) FCFA payable dans le compte CAS ARMP BICEC ouvert dans toutes agences de la BICEC**

7. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français et/ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Secrétariat de la Cellule des Marchés sis face Immeuble T. BELLA à Yaoundé, quartier Hippodrome, 510 Avenue de l'indépendance, BP 387 Yaoundé, Tél. / Fax : 222 23 01 59 / 222 22 51 19, au plus tard le 22 Septembre 2022... à 13... heures précises, heure locale, et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION N° 015 /DC/SIC/CIPM/2022 DU 02 septembre 2022 POUR LA DEMANDE DE COTATION RELATIVE A LA FOURNITURE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN (SIC) EXERCICE 2022

« À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT ».

8. Delai de Livraison

Les fournitures objet de la présente lettre de commande seront livrées au siège social de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), sis face Immeuble T. BELLA à Yaoundé, quartier Hippodrome, 510 Avenue de l'indépendance dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant la livraison.

9. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces requises du dossier administratif doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement de la Consultation. Elles doivent dater de moins de trois(03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de consultation.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable après un délai de 48 heures. Notamment le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation, ou l'absence d'une pièce, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucune forme de recours.

10. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres aura lieu à la salle de conférence de la SIC le 22 septembre 2022_ à **_14_ heures précises**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la SIC.

Seuls les Soumissionnaires ou leur représentant désigné peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

11. Critères d'évaluation**A. Critères éliminatoires :**

1. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif à l'expiration du délai de quarante-huit (48) heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés ;
2. Fausse déclaration, fausse pièce, pièce falsifiée ou non authentique ;
3. Absence de l'autorisation et des prospectus accompagnés des fiches techniques du fabricant ou du concessionnaire agréé pour le matériel informatique éventuellement ;
4. Non-exécution d'un marché antérieur ;
5. Note technique strictement inférieure à douze (12) OUI.

B. Critères essentiels :**1. Conformité du matériel aux spécifications techniques**

- 1.1. *Fiche technique Ordinateur de Bureau valide et conforme (O/N)*
- 1.2. *Fiche technique Ordinateur portable cat1 valide et conforme (O/N)*
- 1.3. *Fiche technique Ordinateur portable cat2 valide et conforme (O/N)*
- 1.4. *Fiche technique Onduleur valide et conforme (O/N)*
- 1.5. *Fiche technique Imprimante Laser Multifonction valide et conforme (O/N)*
- 1.6. *Fiche technique Imprimante matricielle valide et conforme (O/N)*
- 1.7. *Fiche technique Prise parafoudre valide et conforme (O/N)*
- 1.8. *Fiche technique scanner professionnel valide et conforme (O/N)*
- 1.9. *Fiche technique câble USB valide et conforme (O/N)*

2. Références dans la fourniture du matériel informatique des années antérieures ;

- 2.1. *Pas de référence particulière n'est exigée en la matière tant que les prestataires prouvent de leur capacité financière à exécuter le marché*

3. Garantie sur le service après-vente ;

Service Après-Vente pendant la période de garantie (O/N) ;

4. Document délivré par une banque de premier ordre ou d'un établissement bancaire attestant que l'entreprise est capable de financer les prestations d'un montant supérieur à cinquante (50) millions de FCFA (O/N)

12. Attribution

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre Commande au fournisseur dont l'expérience et la capacité financière dans les prestations similaires seront avérées, elle aura déterminé que l'Offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est la « moins-disante ».

13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur Offre pendant une période de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des Offres.

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Cellule des Marchés ou à la Cellule des Systèmes d'Information de la Société Immobilière du Cameroun, sise face Immeuble T. BELLA à Yaoundé, quartier Hippodrome, 510 Avenue de l'indépendance, BP 387 Yaoundé, Tél. / Fax : 222 23 01 59 /222 22 51 19 aux heures ouvrables.

YAOUNDE le 2 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

DR AHMADOU SARDAOUNA

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°014/DCE/SIC/CIPM/2022 DU 02 SEPTEMBRE 2022
POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 224 LOGEMENTS,
DE QUELQUES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS ET DES TRAVAUX DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS
SUR LE SITE D'ÉKOKO II DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE 10 000 LOGEMENTS,
LEURS EQUIPEMENTS SOCIAUX CULTURELS ET L'AMENAGEMENT DES VOIES ET RESEAUX DIVERS
(VRD) A YAOUNDE ET SES ENVIRONS (PHASE I). FINANCEMENT : CHAPITRE 94 DU MINEPAT
EXERCICES 2022 ET SUIVANTS LIGNE D'IMPUTATION N° 56 94 195 06 110000 361313**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
N° 56 94 195 06 110000 361313

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent Dossier de Consultation des Entreprises fait suite à l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt n°001/ASMI/SIC/2022 du 21 Mars 2022 pour la pré-qualification des bureaux d'études architecturales et techniques (BEAT) ou des groupements de cabinet d'architecture et bureaux d'études techniques pour le contrôle et la surveillance des travaux de construction de 10 000 logements, leurs équipements sociaux culturels et l'aménagement des voies et réseaux divers (VRD) à Yaoundé et ses environs (phase 1).

2. Consistance des prestations

Les prestations attendues concernent le contrôle et surveillance des travaux de construction de 224 logements, de quelques équipements socio-culturels et des travaux de voiries et réseaux divers sur le site d'EKOKO II dans le cadre du projet de construction de 10 000 logements, leurs équipements sociaux culturels et l'aménagement des voies et réseaux divers (VRD) à Yaoundé et ses environs (phase 1). Et la consistance de ces travaux se décline comme suit :

Pour la construction des bâtiments et équipements collectifs :

- Installation de chantier ;
- Travaux de terrassements ;
- Travaux de Gros œuvres ;
- Assainissement ;
- Travaux d'électricité (courant fort et faible) ;
- Travaux de télécommunication ;
- Travaux d'alimentation en eau potable ;
- Travaux du second œuvre.

Pour les travaux de Voiries et réseaux divers :

- Le débroussaillage, abattage des arbustes ;
- Les travaux de terrassements ;
- L'aménagement des parkings ;
- L'éclairage public pour les parkings ;
- La construction de la route d'accès au site
- La construction des routes internes ;
- La construction des routes piétonnes ;
- L'assainissement ;
- La collecte et l'évacuation des eaux pluviales.

NB : Les travaux d'amenée d'eau, d'électricité et de télécommunication sur le site d'EKOKO II sont à la charge des Concessionnaires concernés qui s'assureront eux même de la qualité de ces travaux.

De manière spécifique, les quatre missions qui seront confiées au Prestataire sont les suivantes :

- Mission I : Examen de la conformité au projet, du dossier d'exécution de l'Entrepreneur ;
- Mission II : Direction de l'Exécution du contrat des Travaux (DET) ;
- Mission III : Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC) ;
- Mission IV : Assistance aux Opérations de Réception (AOR).

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel TTC de la réalisation des prestations est de : **huit cent cinquante millions (850 000 000) FCFA décomposé ainsi qu'il suit :**

- **Lot 1** : Cinq cent soixante millions (560 000 000) FCFA
- **Lot 2** : deux cent quatre-vingt-dix millions (290 000 000) FCFA.

4. Allotissement

Ces prestations se constituent en deux (02) lots :

- **Lot 1** : Contrôle et Surveillance des travaux de construction des bâtiments et équipements collectifs (BEC) ;
- **Lot 2** : Contrôle et surveillance des travaux de Voiries et Réseaux Divers (VRD).

5. Participation et origine

La participation à la présente Consultation des Entreprises est restreinte à :

6. Financement

Les prestations objets de la présente Consultation des Entreprises sont financées par la ligne 94 du MINEPAT (Interventions et Investissements) Exercices 2022 et suivants sur la ligne d'imputation budgétaire N° 56 94 195 06 110000 361313.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier de Consultation des Entreprises peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent Dossier de Consultation, à la Cellule des Marchés, sise à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), Rue 510, Avenue de l'Indépendance, B.P. 387 Yaoundé, Téléphone : 222 23 01 59, web site : www.sic.cm, E-mail : info@sic.cm, face immeuble T. BELLA au Quartier Hippodrome à Yaoundé.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Consultation des Entreprises peut être retiré, à la Cellule des Marchés de la SIC, sise à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), Rue 510, Avenue de l'Indépendance, B.P. 387 Yaoundé, Téléphone: 222 23 01 59, web site : www.sic.cm, E-mail : info@sic.cm, face immeuble T.BELLA au Quartier Hippodrome à Yaoundé, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **deux cent mille (200 000) FCFA** dans le compte CAS ARMP/BICEC.

9. Remises des offres

Les Offres rédigées en français et/ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devront être scellées et cachetées, et déposées contre décharge dans le registre des offres de l'ARMP à la Cellule des Marchés **au plus tard le 22 septembre 2022 à 13 heures précises**, heure locale, et devront porter la mention :

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°014/DCE/SIC/CIPM/2022 DU 02 SEPTEMBRE 2022 POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 224 LOGEMENTS, DE QUELQUES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS ET DES TRAVAUX DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS SUR LE SITE D'EKOKO II DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE 10 000 LOGEMENTS, LEURS EQUIPEMENTS SOCIAUX CULTURELS ET L'AMENAGEMENT DES VOIES ET RESEAUX DIVERS (VRD) A YAOUNDE ET SES ENVIRONS (PHASE I).

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Consultation des Entreprises est de :

- **Lot 1** : Quarante (40) mois;
- **Lot 2** : Vingt (20) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque Soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la **Pièce N° 12** du DCE, valable pendant cent vingt (120) jours au-delà de la date originale de validité des Offres. Le montant de la caution de soumission est :

- Onze millions deux cent mille (11 200 000) FCFA pour le lot 1 (bâtiments et équipements collectifs) ;
- Cinq millions huit cent mille (5 800 000) FCFA pour le lot 2 (VRD).

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des Offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de la Consultation des Entreprises.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier de Consultation des Entreprises sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation des Entreprises, entraînera le rejet de l'Offre.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du Dossier Administratif requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de Consultation des Entreprises.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des Offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis du Dossier de Consultation des Entreprises.

Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du présent Dossier de Consultation des Entreprises sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des Offres Administratives et Techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celles des Offres financières des Soumissionnaires ayant obtenu la Note Technique minimale.

L'ouverture des pièces administratives et des Offres techniques aura lieu le **22 septembre 2022 à 14 heures précises**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SIC dans la Salle de Conférences de la SIC, sise à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), Rue 510, Avenue de l'Indépendance, B.P. 387 Yaoundé, Téléphone : 222 23 01 59, web site : www.sic.cm, E-mail : info@sic.cm, face immeuble T.BELLA au Quartier Hippodrome à Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

La séance d'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des Offres fixée dans le Dossier de Consultation des Entreprises.

Celles des Offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les Soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de quatre-vingt (80) points sur cent (100).

14. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont constitués en deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

- Dossier Administratif incomplet (absence d'une pièce requise) ou non-conformité d'une pièce après le délai de 48 heures ;
- Absence de Caution de soumission ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Note technique inférieure à quatre-vingt (80) points sur cent (100) ;
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- Présence d'une information de l'offre financière dans le dossier administratif ou technique ;
- Absence d'inscription à l'ordre du Chef de Mission ;
- Absence d'une attestation de sous-traitance géotechnique pour le BET n'ayant pas le laboratoire géotechnique agréé ou absence de la copie de l'agrément pour les BET qui disposent ;
- Absence d'une note méthodologique d'exécution des prestations ;
- Absence de déclaration sur l'honneur ou tout autre document qui montre que le soumissionnaire n'a pas été défaillant sur les trois (03) dernières années ou n'a pas abandonné un chantier dont il avait la charge ;
- Note Technique inférieure à 50% pour le Mandataire.

2 Les critères essentiels

Le Dossier Technique sera évalué sur cent (100) points et selon les sous critères ci-après :

N° d'Ordre	Critères	Note (en points)
1.	Référence du consultant	24 points
1.	Compréhension des termes de référence	4 points

1.	Expérience et qualification du personnel clé affecté à la mission	49 points
1.	Matériel et équipement	21 points
1.	Présentation générale de l'offre	2 points

Ces critères sont détaillés par des sous critères dans le RPCE. La note technique minimale requise pour l'ouverture des propositions financières est fixée à **80/100 points**.

Méthode de sélection du consultant

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection **qualité-coût** (mieux disant) conformément aux procédures décrites dans le présent DCE.

La note finale **N** sera calculée par la combinaison pondérée des notes techniques et financières suivant la formule ci-après :

La note financière **NF** est obtenue de la façon suivante :

Soit **Fm** : le montant de la proposition la Moins-disante, sa note financière finale sera prise égale à 100 points.

Les notes des autres soumissionnaires seront calculées, à partir de la note financière et de la proposition la Moins-Disante, par la formule :

Fm est égale à la proposition financière la moins disante

F le montant de la proposition considérée.

Le Soumissionnaire ayant la note finale la plus élevée, sera déclarée adjudicataire du Marché.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché, au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Consultation des Entreprises et qui dispose des capacités technique et financière requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante, et dont la note finale est celle la plus élevée, mieux-disant.

On ne peut être attributaire que d'un seul lot.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant cent vingt (120) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés ou à la Direction des Programmes et Projets de la SIC, sise à la Direction Générale de la SIC, Rue 510, Avenue de l'Indépendance, B.P. 387 Yaoundé, Téléphone : 222 23 01 59, web site : www.sic.cm, E-mail : info@sic.cm, face immeuble T. BELLA au Quartier Hippodrome à Yaoundé.

YAOUNDE le 2 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

DR AHMADOU SARDAOUNA

AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/ARSEL/SIGAM/CIPM/2022 DU 01 SEPTEMBRE 2022 POUR LA SOUSCRIPTION ANNUELLE PAR L'AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (ARSEL) DES POLICES D'ASSURANCES EN DEUX (02) LOTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de l'**Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL)** lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la souscription annuelle des polices d'assurances en deux (02) lots auprès des compagnies d'assurances intéressées.

2. Consistance des prestations

Les prestations consistent en la souscription annuelle des polices d'assurances en deux lots distincts. Il s'agit de :

- **Lot 1 : Assurance Maladie du Personnel, de leurs familles, assistance et évacuation sanitaire, individuelle accident et frais funéraires;**
- **Lot 2 : Assurance Globale Dommages du patrimoine mobilier et immobilier et Responsabilité Civile Chef d'Entreprise.**

La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) du présent DAO.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel par tranche de ces prestations sont de :

- **Lot 1 : 65 000 000 XAF (soixante-cinq millions de francs CFA) ;**
- **Lot 2 : 15 000 000 XAF (quinze millions de francs CFA).**

4. Allotissement

Une compagnie d'assurances peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, et ne peut être attributaire que d'un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National est ouverte aux compagnies d'assurances de Droit camerounais, installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés de l'Assurance (CIMA).

La gestion des polices d'assurances relatives au présent Appel d'Offres sera assurée par la Direction des Affaires Administratives, Financières et des Ressources Humaines de l'ARSEL.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, seront financées par le budget de l'**Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL)**, pour l'exercice 2023, dont les imputations sont :

- 670 410 « Assurance maladie du personnel » ;
- 670 430 « Assurance multirisques ».

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables auprès des services en charge des Marchés, à la Direction Générale de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), à coté Supermarché DOVV, BP 6064 Yaoundé, Téléphone : (+237) 222 211 012 / 222 211 013, Fax : (+237) 222 211 014 email [mnjoya@arsel-cm.org](mailto:mnojya@arsel-cm.org) dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré dès publication du présent avis, auprès des services en charge des Marchés, de la Direction Générale de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), à coté Supermarché DOVV, BP 6064 Yaoundé, Téléphone : (+237) 222 211 012 / 222 211 013, Fax : (+237) 222 211 014 email [mnjoya@arsel-cm.org](mailto:mnojya@arsel-cm.org), sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable d'un montant de cinquante mille (50.000) FCFA dans l'un des comptes suivants ouvert au nom de l'affectation spéciale des marchés de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) dans les livres de la BICEC sous les numéros n°335 988 60001/44 à Yaoundé et n°335 988 60001/39 à Douala- Bonanjo ou dans les agences de tous les chefs-lieux de Région et celles des villes de Limbé et Dschang, ceci au titre des frais de dossier.

La copie de la quittance devra identifier le payeur comme représentant la compagnie désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir **auprès des services en charge des Marchés, de la Direction Générale de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), à coté Supermarché DOVV, BP 6064 Yaoundé, Téléphone : (+237) 222 211 012 / 222 211 013, Fax : (+237) 222 211 014 email [mnjoya@arsel-cm.org](mailto:mnojya@arsel-cm.org)** au plus tard le 09 novembre 2022 à 13 heures, heure locale sous pli fermé et devra porter la mention :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/ARSEL/SIGAM/CIPM/2022 DU 01 SEPTEMBRE 2022 POUR LA SOUSCRIPTION ANNUELLE PAR L'AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (ARSEL) DES POLICES D'ASSURANCES EN DEUX (02) LOTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023»
FINANCEMENT : BUDGET DE L'ARSEL EXERCICE 2023**

10. Delai de Livraison

La période de couverture est de 12 mois pour tous les lots.

La tranche ferme court du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 à minuit.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financière de de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°11 du DAO, valable pendant 30 jours au-delà de la date de validité des offres.

Lesdites cautions sont fixées ainsi qu'il suit :

- LOT N°1: 1 300 000 XAF (un million trois cent mille francs CFA) ;
- LOT N°2 : 300 000 XAF (trois cent mille francs CFA).

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 09 novembre 2022 à **14 heures, heure locale**, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'ARSEL à Yaoundé, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et munis du justificatif de leur mandat.

L'ouverture des offres financières se fera à **14 heures, heure locale**, par la même commission, à une date ultérieure.

13. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'offre technique aux spécifications du DAO et à la qualification des candidats.

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offre sont notamment les suivants :

Dossier administratif incomplet ou non conforme après expiration du délai de 48h prévu par la réglementation ;

Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;

Absence de l'offre témoin scellée à l'ouverture des plis ;

Fausse(s) déclaration(s) ou pièce(s) falsifiée(s) ;

Absence de l'agrément du MINFI dans la branche concernée ;

Absence de l'attestation d'adhésion au code CIMA certifiant que le soumissionnaire n'est soumis à aucune procédure de redressement, de sauvegarde ou de surveillance particulière ;

Absence des états C4 et C11 pour les années, 2019, 2020 et 2021 dûment certifiés par les services compétents du Ministère en charges des Finances ;

Présence d'information financière dans l'offre administrative ou technique ;

Absence des TDR et CCAP paraphés à chaque page, signés, datés, et cachetés à la dernière page, signature portant la mention manuscrite « lu et approuvé » avec tampon, nom et qualité du signataire ;

Non production de la proposition financière suivant les pièces visées au dossier d'Appel d'Offres e;

Note technique inférieure à quatre-vingts (80) points sur cent (100) ;

Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financières des candidats objet de l'appel d'offres ; ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la consistance des prestations à réaliser.

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères ci-après :

Lot n°1 : Assurance Maladie du Personnel, de leurs familles, assistance et évacuation sanitaire, individuelle accident et frais funéraires

CRITERES	NOTATION (POINTS)
Présentation générale de l'offre	03 points
Références générales du soumissionnaire (Ancienneté) ;	10 points
Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires au cours des trois dernières années ;	25 points
Description détaillée des garanties offertes	10 points
Modalités de mise en jeu de la garantie	22 points
Couverture des engagements réglementés	10 points
Couverture de la marge de solvabilité	10 points
Cadence de règlement des sinistres au cours des cinq dernières années ou pour la durée d'existence pour les compagnies de moins de 5 ans d'âge ;	06 points

Conventions avec les Assistants Internationaux ;	04 points
TOTAL	100 points

Lot n°2 : Assurance Globale Dommages du patrimoine mobilier et immobilier :

CRITERES	NOTATION (POINTS)
Présentation générale de l'offre	03 points
Référence du soumissionnaire dans les risques similaires dans les trois dernières années (joindre 1 ^{ère} et dernière page du marché + attestation de satisfecit)	15 points
Conditions détaillées des garanties offertes	50 points
Délais de paiement en cas de sinistre	10 points
Modalités de règlement	12 points
Capacité financière	10 points
TOTAL	100 points

Seules les soumissions qui auront obtenu au moins quatre-vingt (80) points sur cent (100) seront admises à l'analyse financière.

Méthode de sélection

Le soumissionnaire sera choisi par la méthode de sélection du **mieux disant** conformément aux procédures décrites dans le présent DAO pour Tous les **lots**.

Le poids de la note technique sera de 80% et le poids de la note financière de 20%. La note financière (**NF**) sera calculée selon la formule :

$$NF = (Mn \times 100) / M$$

Où **Mn** est le montant de l'offre complète, conforme et moins-disant et **M** le montant de l'offre du soumissionnaire.

14. Attribution

Le soumissionnaire sera choisi par la méthode de sélection du **mieux disant** conformément aux procédures décrites dans le présent DAO pour Tous les **lots**.

Le poids de la note technique sera de 80% et le poids de la note financière de 20%. La note financière (**NF**) sera calculée selon la formule :

$$NF = (Mn \times 100) / M$$

Où **Mn** est le montant de l'offre complète, conforme et moins-disant et **M** le montant de l'offre du soumissionnaire.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables **auprès des services en charge des Marchés, de la Direction Générale de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), à côté Supermarché DOVV, BP 6064 Yaoundé, Téléphone : (+237) 222 211 012 / 222 211 013, Fax : (+237) 222 211 014 email [mnjya@arsel-cm.org](mailto:mnojya@arsel-cm.org).**

YAOUNDE le 2 Septembre 2022

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

NKOU JEAN PASCAL

COMMUNE DE BARE BAKEM

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°010/AONR/CDB/CDPM/2022 DU 30/08/2022 REALISATION D'UN DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE BARE BAKEM, DANS LA COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO. « EN PROCEDURE D'URGENCE FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, MINDEVEL 2022.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic participatif du patrimoine culturel et artistique de l'arrondissement de Bare Bakem le Maire de la Commune de Bare lance un Appel d'Offres Restreint pour le compte de ladite Commune.

2. Consistance des prestations

L'objectif global de l'étude est de cerner le mécanisme de gestion, de rentabilisation et de pérennisation du patrimoine culturel et artistique existant. Cette étude comporte trois objectifs spécifiques :

- Identifier le patrimoine culturel et artistique, et les structures communautaires de gestion et de valorisation ;
- Identifier les forces et les faiblesses en ce qui concerne la valorisation actuelle du patrimoine culturel ,
- Approfondir la connaissance sur leur origine, leur état et leur valorisation actuellement, en ciblant leur richesse et leur particularité, dans la diversité de l'univers culturel départemental, Régional, national et international. D'autres aspects pourront être affinés au moment du lancement de l'étude.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **6 000 000 (SIX MILLIONS) FRANCS FCFA**.

4. Allotissement

Sans objet

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises qui font dans la prestation intellectuelle et préselectionnées.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget d'Investissement Public 2022.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dans les Services de la Mairie de Bare, Téléphone : 677 44 29 96 ou 674 64 26 68 dès la publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu dans les services de la Mairie de Bare dès la publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **15 000 (QUINZE Mille) Francs CFA** payable à la Recette Municipale de Bare.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat de la commune de Bare, au plus tard le **26/09/2022 à 12 heures**, heure locale, et devra porter la mention :

10. Délai de Livraison

Le Délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de 03 (Trois) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission **120 000 (CENT VINGT MILLE) francs FCFA** établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission donnée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **26/09/2022 à 13 heures 00** par la Commission Départementale de Passation des Marchés placée auprès du préfet du Département du Mouno dans la Salle de Réunion.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 70 points sur 100.

14. Critères d'évaluation**Criteres eliminatoires**

Les criteres eliminatoires fixent les conditions minimales a remplir pour etre admis a reevaluation suivant les criteres essentiels.

Le non-respect de ces criteres entraine le rejet de l'offie du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

Fausse piece ou piece falsifie V Absence de caution bancaire

- Absence d'un prix unitaire quantifie
- Absence du TDR
- Production d'une piece scannee et non regularisee dans un delai de 48 heures
- Absence d'un sous details des prix
- Non-conformite du modele de soumission
- Piece non-conforme et non regularisee dans un delai de 48 heures
- Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent etre imperativement produites en originaux, les autres pieces en originaux ou en copies certifiees conformes. Ces justifications administratives doivent etre en cours de validite et conforme au modele.

Criteres essentiels

Les criteres dits essentiels sont ceux primordiaux ou ties pour juger de la capacite technico-financiere des candidats a executer les travaux, objet de l'appel d'offi-es.

Les criteres relatifs a la qualification des candidats porteront a titre indicatif sur :

- Reference du Soumissionnaire 25 pts ;
- Description de la methodologie et du plan de travail proposes pour accomplir la mission 10 pts;
- Composition de l'equipe et responsabilites de ses membres (CV joints) 35 pts ;
- Calendrier du personnel specialise 10 pts ;
- Calendrier des activites 10 pts ;
- Moyens logistiques 10 pts.

TOTAL 100 pts

Methode de selection du consultant

Le consultant sera choisi par la methode de selection conformement aux procedures de marches publics decrites dans le present DAO

15. Attribution

L'Autorite Contractante attribuera le Marche au Soumissionnaire dont l'offre sera reconnue conforme pour l'essentiel au DAO, qui dispose des capacites techniques et financieres requises pour executer le Marche de fawn satisfaisante et dont l'offre a ete evaluee la mieux disant.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engages par leur offre pendant la duree de 60 jours a partir de la date limite fixee pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complementaires peuvent etre obtenus aux heures ouvrables a la Mairie de Bare

BARE le 30 Aout 2022

Le MAIRE

FROIDEVAUX EPSE NKOUE Lisette Marthe Thérèse

COMMUNE DE BARE BAKEM

COMMUNIQUE N°007/CDB/SG/CDPM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EL PROCEDURE D'URGENCE N°10/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022 TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANETE DE BAREHOC1 COMMUNE DE BARE,, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGC REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Bare communique:

Par Decision N°007/D/CDB/SG/CDPM/2022 du 22/08/2022 L'entreprise ci-dessous a ete retenue comme adjudicataire du contrat de l'avis d'appel d'offre suscite.

Intitule du projet	attributaire	Montants TTC (F CFA)	Delai de livraison
TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANETE DE BAREHOCK, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL	ETS LITTORAL CONSTRUCTION BP 5793 DOUALA Tel: 696 34 98 85	19 979 202 (DIX NEUF MILLIONS NEUF CENTSOIXANTE DIX NEUF MILLE DEUX CENT DEUX) Francs CFA.	90 (Quatre-vingt-dix) j ours Calendaires

Ladite entreprise est invitée a se presenter des publication du present communiqué et au plt tard dans les 07(sept) fours qui suivent, sous peine d'annulation, au service du Secretariat Genera de la commune de Bare pour la mise au point du contrat correspondant.

BARE le 22 Aout 2022

Le MAIRE

FROIDEVAUX EPSE NKOUE Lisette Marthe Thérèse

COMMUNE D'OKOLA

DECISION MUNICIPALE N° 00000098/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS À LA CONSTRUCTION DE 08 (HUIT) BOUTIQUES AU MARCHÉ D'OKOLA DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 002BIS/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 13 JUIN 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLAFINANCEMENT : BIP MINDDEVEL – EXERCICE 2022.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
- Vu décret N° 2010/1734/PM du 1er juin 2010 fixant le plan comptable sectoriel des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu décret N° 2010/1735/PM du 1er juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

- Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu l'arrêté n° 537 du 21 août 1952 portant création de la Commune Mixte Rurale d'Okola ensemble ses divers modificatifs subséquents ;
- Vu l'arrêté N°000239/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune d'Okola à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre ;
- Vu la circulaire N° 005/C/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N° la Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert (AONO) en Procédure d'Urgence N° 002BIS/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 du 13 juin 2022 pour les travaux de construction 08 (huit) boutiques au marché d'Okola dans le Département de la Lekie, Région du Centre;
- Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) auprès de la Commune d'Okola formulée par lettre N° 028/L/CO/JO3.04/CIPM/2022 en date du 21 juillet 2022 ;

Article 1^{er} : Est, pour compter de la date de signature de la présente décision attributaire des prestations relatives au Dossier d'Appel d'Offres ci-dessus visé, **LE GROUPE EFCA, B.P. : 11906 – Yaoundé, Tél : (237) 19 982 723**, pour un montant total **Toutes Taxes Comprises en francs CFA de 19 982 723 (dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-deux mille sept cent vingt-trois) francs CFA**, et un délai d'exécution de quatre-vingt-dix (90) jours.

Article 2 : La présente décision sera publiée partout où besoin sera, suivant la procédure en vigueur.

OKOLA le 1 Aout 2022

Le MAIRE

NOA VINCENT DE PAUL

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 000017/AONO/MINEPAT/CIPM/2022 DU 01/09/2022, EN VUE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT EXTERIEUR DE L'USINE D'EXTRACTION D'HUILE D'AVOCAT DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBOUDA, DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS, REGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
56 22 019 01 330034 464105 352

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire porte publication d'un Appel d'Offres National Ouvert, en vue de l'exécution des travaux d'aménagement extérieur de l'usine d'extraction d'huile d'avocat dans l'Arrondissement de MBOUDA, Département des Bamboutos, Région de l'Ouest, en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

- Les travaux préparatoires
- Le nettoyage-terrassement-emprise
- Les travaux de revêtement de la chaussée
- Les ouvrages- assainissement et drainage
- La signalisation horizontale
- La signalisation verticale et éclairage extérieure
- Le raccordement des bâtiments.

3. Cout Prévisionnel

Le cout prévisionnel global est de **Cent Cinquante Millions (150 000 000) Francs CFA.**

4. Allotissement

Le présent Appel d'Offre est en lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant des compétences dans le domaine des travaux des route et ou de VRD. Les Entreprises intéressées par le présent Appel d'Offres peuvent soumissionner seules ou s'associer dans le cadre d'un groupement solidaire.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEPAT, **Exercice 2022, imputation 56 22 019 01 330034 464105 352.**

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent Avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 005 à l'immeuble principal du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à Yaoundé, **Tél. : 222 22 41 28.**

8. Acquisition du Dossier

Le retrait du Dossier d'Appel d'Offres se fera à l'adresse sus indiquée contre présentation de l'original de la quittance de versement au trésor public d'une somme non remboursable de **Cent Milles (100 000) Francs CFA**.

9. Remises des offres

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devra être déposée à la porte 005, Immeuble Rose, du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, sis à l'adresse susmentionnée, au plus tard le 29/09/2022 à **13h00**, heure locale revêtue de la mention suivante:

*« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000017/AONO/MINEPAT/CIPM/2022 DU 01/09/2022, EN VUE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT EXTERIEUR DE L'USINE D'EXTRACTION D'HUILE D'AVOCAT DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBOUDA, DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS, REGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE.
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »*

Toute Offre non produite en sept (07) exemplaires ou non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum des travaux est de **Cinq (05) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le ministère chargé des finances, d'une durée de validité de soixante (120) jours à compter de la date limite de dépôt des Offres et d'un montant de **Trois Millions (3 000 000) Francs CFA**.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du RPAO. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (3) mois précédant la date de dépôt des Offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'Offres.

Toute Offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier d'appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une Compagnie d'Assurance ou une compagnie d'Assurance agréée par le Ministère des finances ou le non-respect des pièces du dossier d'appel d'Offres entraînent le rejet de l'Offre.

A défaut de cette caution de soumission, et conformément à l'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du dossier d'Appel d'Offres, les PME à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire une hypothèque légale, un chèque certifié ou un chèque banque.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres se fera en un temps **le 29/09/2022 à 14h00**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, dans la salle de réunion de ladite Commission à l'annexe 1, Bâtiment de la Coopération avec le Monde Islamique, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

14. Critères d'évaluation**A- Principaux Critères éliminatoires**

- Non production dans un délai de 48h d'une pièce administrative jugée non-conforme ou absente ;
- Absence de caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;
- Note Technique inférieure à 70%.

B- Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques sera faite suivant la notation binaire (**oui/non**) sur la base des points essentiels ci-dessous et conformément au RPAO:

- Présentation de l'offre ;
- Références de l'entreprise ;
- Matériel de chantier à mobiliser ;
- Personnel d'encadrement de l'entreprise ;
- Méthodologie et planning d'exécution ;
- La Capacité financière.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire ayant présente une offre remplissant les critères techniques et financières et évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs Offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de remise des Offres.

17. Renseignements Complémentaires

Pour toute information complémentaire relative au présent Appel d'Offres, les entreprises intéressées peuvent s'adresser à la Direction des Affaires Générales au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'aménagement du Territoire, Service des Marchés Publics, porte 131, Téléphone 222 22 41 28.

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48. Ou appeler le numéro vert de la CONAC qui répond au 1517.

YAOUNDE le 1 Septembre 2022

Le MINISTRE

ALAMINE OUSMANE MEY

COMMUNE DE BARE BAKEM

COMMUNIQUE N°005/CDB/SG/CDPM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE 1'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°06/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE NDOM BAKEM, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT MOUNGO, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Bare communique:

Par Decision N°005/D/CDB/SG/CDPM/2022 du 22/08/2022 L'entreprise ci-dessous a ete retenue comme adjudicataire du contrat de l'avis d'appel d'offre suscite.

Intitulé du projet	attributaire	Montants TTC (F CFA)	Délai de livraison
TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE L'AEP DE VOISIN ,COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL	ETS ZAMA & FILS BP 180 NKONGSAMBA, Tel : 657 400 159	14 999 999 (Quatorze, Millions Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Neuf Cent Quatre- Vingt-Dix-Neuf) Francs CFA.	90 (Quatre-vingt-dix) jours Calendaires

Ladite entreprise est invitée a se presenter des publication du present communiqué et au plus tard dans les 07(sept) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au service du Secretariat General de la commune de Bare pour la mise au point du contrat correspondant.

BARE le 22 Aout 2022

Le MAIRE

FROIDEVAUX EPSE NKOUE Lisette Marthe Thérèse

COMMUNE DE BARE BAKEM

PPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°011/AONR/CDB/CDPM/2022 DU 30/08/2022 RELATIF A L'ELABORATION D'UN PLAN PREVISIONNEL LOCAL DE FORMATION, D'INSERTION ET DE REINSERTION PROFESSIONNELLE AU NIVEAU COMMUNAL DANS LA COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO. EN PROCEDURE D'URGENCE » FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, MINDEVEL 2022.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'elaboration d'un Plan previsionnel local de formation, d'insertion et de reinsertion professionnelle au niveau de la Commune de Bare, le Maire de la Commune de Bare lance un Appel d'Offres Restreint pour le compte de ladite Commune.

2. Consistance des prestations

Il s'agit d'Elaboration d'un plan previsionnel local de formation, d'insertion et de reinsertion professionnelle an niveau Communal dans la Commune de Bare.

D'une maniere specifique Il s'agit de :

- poser un diagnostic clair de la situation de l'emploi et de la formation professionnelle;
- identifier les canaux d'insertion et de reinsertion proposes par la commune ;
- proposer les programmes, projets et activites d'insertion et de reinsertion en faveur des jeunes ;
- proposer les filieres de formation professionnelle ;
- &diner des strategies de mise en œuvre, une matrice des actions a mener, un mecanisme de coordination et de suivi-evaluation, les parties prenantes, les cofits et les strategies et modalites de financement.
- fournir des rapports de planification concis et précis, un plan spatial, une planification financiere et des fiches de projets.

3. Cout Prévisionnel

Le cofit previsionnel de Poperation a l'issue des etudes prealables est de **7 500 000 (SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE) FRANCS FCFA.**

4. Allotissement

Sans objet

5. Participation et origine

La participation au present Appel d'Offres est ouverte aux entreprises qui font clans la prestation intellectuelle et preselectionnées.

6. Financement

Les prestations objet du present Appel d'Offres sont financees par le Budget d'Investissement Public 2022.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut etre consulte aux heures ouvrables dans les Services de la Mairie de Bare, Telephone : 677 44 29 96 ou 674 64 26 68 des publication du present avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut etre obtenu dans les services de la Mairie de Bare des publication du present avis, contre versement d'une somme non remboursable de 50 000 (Cinquante Mille) Francs CFA payable a la Recette Municipale de Bare.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat de la commune de Bare, au plus tard le **26/09/2022 à 12 heures**, heure locale, et devra porter la mention :

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de **04 (Quatre) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission **150 000 (CENT CINQUANTE MILLE) francs FCFA** établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **26/09/2022 à 13 heures 00** par la Commission Départementale de Passation des Marchés placée auprès du préfet du Département du Mounjo dans la Salle de Réunion.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 70 points sur 100.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

- Fausse pièce ou pièce falsifiée
- Absence de caution bancaire
- Absence d'un prix unitaire quantifié
- Absence du TDR
- Production d'une pièce scannée et non régularisée dans un délai de 48 heures
- Absence d'un sous-détail des prix
- Non-conformité du modèle de soumission
- Pièce non-conforme et non régularisée dans un délai de 48 heures
- Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent être en cours de validité et conforme au modèle.

Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou des pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'appel d'offres.

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- Référence du Soumissionnaire 25 pts ;
- Description de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission 10 pts ;
- Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres (CV joints) 35 pts ;
- Calendrier du personnel spécialisé 10 pts ;
- Calendrier des activités 10 pts ;
- Moyens logistiques 10 pts.

TOTAL 100 pts

Méthode de sélection du consultant

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection conformément aux procédures de marchés publics décrites dans le présent DAO.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre sera reconnue conforme pour l'essentiel au DAO, qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la mieux disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant la durée de 60 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de Bare

BARE le 30 Aout 2022

Le MAIRE

FROIDEVAUX EPSE NKOUE Lisette Marthe Thérèse

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BERTOUA

DECISION MUNICIPALE N°11/A/DM/CUB/MVB/SIGAMP/CIPM/2022 DU 27 JUIN 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DAO N°10/AONO/CUB/MV /SG/SIMMP/CIPM/2022 DU 10 MAI 2022 POUR LA RÉHABILITATION DES DÉGRADATIONS DE LA VOIRIE URBAINE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA VILLE DE BERTOUA
(Maitre d'Ouvrage)**

Vu la Constitution ;
Vu le Décret N°2011/408 du 9 décembre 2011 Portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret N°2011/412 du 9 décembre 2011 Portant Réorganisation de la Présidence de la République ;
Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 Portant Organisation du Ministère des marchés Publics ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 Portant Code des marchés Publics ;
Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2011/048 du 23 février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP);
Vu l'Arrêté n°0001/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales Applicables aux Marchés Publics ;
Vu l'arrêté n°000326/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection de Monsieur DIMBELE Jean Marie SODEA comme Maire de la ville de Bertoua.
Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu l'offre du soumissionnaire ;
Vu la Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Communauté Urbaine de Bertoua ;

DECIDE :

Article 1: Est déclaré adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offres National ouvert n°10/AONO/CUB/MV/SG/SIGAMP/CIPM/2022 du 10 mai 2022 pour la réhabilitation des dégradations de la voirie urbaine.

Le soumissionnaire ci-après désigné ;

N° d'ordre	Adjudicataire	Montant TTC (En FCFA)	Délais d'exécution	Localités
01	ETS YAYA BAKARY, BP: Tel ; 696 89 58 75	20 000 000	03 mois	Ville de Bertoua

Article 2: La présente Décision qui abroge toutes dispositions contraires antérieures sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

BERTOUA le 27 Juin 2022

Le MAIRE

DIMBELE SODEA Jean Maire

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°003/AONO/FODECC/CSPM/2022 DU 31 AOUT 2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL ROULANT AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC) EN DEUX LOTS FINANCEMENT : BUDGET FODECC IMPUTATION : 2022 114 00 30 22 20 01 EXERCICE 2022

FINANCEMENT
FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)
IMPUTATION
2022 114 00 30 22 20 01

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

L'Administrateur du Fonds de développement des Filières Cacao et Café (FODECC) lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la fourniture du matériel roulant au FODECC en deux (02) lots.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Avis d'Appel d'Offres, consistent :

Lot N°1 : Fourniture d'un (01) véhicule de type Station Wagon et de deux (02) véhicules pick-up double cabine ;
Lot N°2 : Fourniture de cinq (05) motos.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel du Marché est de cent soixante-quinze millions (175 000 000) de Francs CFA répartis ainsi qu'il suit :

LOT N° 1 : 140 000 000 (cent quarante millions)

- Un (01) Véhicule de type Station wagon : soixante-dix millions (70 000 000) de Francs CFA
- Deux (02) Véhicules pick-up double-cabine : soixante-dix millions (70 000 000) de Francs CFA

LOT N°2

- Cinq (05) Motos : trente-cinq (35 000 000) millions de Francs CFA.

4. Allotissement

Ce Dossier d'appel d'Offres est en deux (02) lots :

Lot N°1 : Fourniture d'un (01) véhicule de type Station Wagon et de deux (02) véhicule pick-up double cabine ;
Lot N°2 : Fourniture de cinq (05) motos.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises exerçant dans le domaine et installées en République du Cameroun.

6. Financement

La fourniture objet du présent Appel d'Offres est financée par le budget du Fonds de développement des Filières Cacao et Café exercice 2022 - **Ligne d'imputation budgétaire n°114 00 30 2 01.**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables au secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis Boulevard Jean Paul II, rue 6.085 quartier Golf - Yaoundé, Tél : (237)222 21 88 23/24, dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être obtenu au Secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis Boulevard Jean Paul II, rue 6.085 quartier Golf - Yaoundé, Tél : (237)222 21 88 23/24, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme de cent vingt mille (120 000) FCFA.

Cette somme non remboursable, est payable au compte spécial CAS-ARMP n°**335 988 60001-94** valable dans toutes les agences de la BICEC.

9. Remises des offres

Les Offres rédigées en français ou en anglais, en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées comme tel, doivent être déposées au plus tard le **03 OCTOBRE 2022 à 13 heures**, à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC) sis Boulevard Jean Paul II, rue 6.085 quartier Golf - Yaoundé, Tél : (237)222 21 88 23/24, Cameroun.

Les Offres devront porter la mention suivante :

« Appel d'Offres National Ouvert N°003/AONO/FODECC/CSPM/2022 DU 31 AOUT 2022 en Procédure d'Urgence relative à la fourniture du matériel roulant au Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC) en deux (02) lots»,

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les Offres parvenues après la date et l'heure de dépôt seront irrecevables.

10. Délai de Livraison

Le délai de livraison estimé par le Maître d'ouvrage est de :

Lot N°1 : trois (03) mois

Lot N°2 : trois (03) mois

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer la prestation. La livraison se fera à Yaoundé, à l'immeuble siège du FODECC sis Boulevard Jean Paul II, rue 6.085 quartier Golf – Yaoundé.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives délivrées par les services émetteurs, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le Ministre en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du présent Dossier d'Appel d'Offres. d'un montant de :

Lot N°1 : 2 800 000 (deux millions huit cent mille) Francs CFA

Lot N°2 : 700 000 (sept cent mille) FCFA

La durée de validité de ce cautionnement est de trente (30) jours au-delà de la date de validité des Offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou une autorité administrative, conformément au listing prévu au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréées par le Ministre en charge des Finances entraînera le rejet pur et simple de l'Offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **03 OCTOBRE 2022** à 14 heures dans la salle de conférences du FODECC sis Boulevard Jean Paul II, rue 6.085 quartier Golf - Yaoundé. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée à cet effet, et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

1 Critères éliminatoires



1. Absence de la caution de soumission
2. Absence d'une pièce du dossier administratif ou non-conformité de l'une des pièces après le délai réglementaire de 48 heures accordées par la CSPM ;
3. Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
4. Absence du prospectus et des fiches techniques du fabricant en couleur du matériel proposé dans l'original et les copies ;
5. Absence de la capacité financière ? **80 000 000** FCFA lot N°1 et ? **20 000 000** FCFA pour le lot N°2 ;
6. Non satisfaction d'au moins 6/7 des critères essentiels y compris le point 7 pour chacun des lots ;
7. Non-respect d'une des caractéristiques techniques majeures :

LOT N°1

Caractéristiques techniques majeures véhicule de type Station wagon

- i. Puissance fiscale de 12 CV
- ii. double réservoir ? 87 litres – 63 litres
- iii. Source d'énergie : Essence

Caractéristiques techniques majeures Pick-up double cabine

- i. Puissance fiscale de 09 CV
- ii. Capacité du réservoir ? 80 litres
- iii. Source d'énergie : Diesel

LOT N° 2

Caractéristiques techniques majeures Moto

- i. Cylindrée (cm3) 97
- ii. Capacité du réservoir ? 11 litres
- iii. Transmission : 5 vitesses

2 Critères essentiels

L'évaluation sera faite suivant le système binaire (oui/non).

N°	Désignations	Oui/ Non
1	Présentation de l'offre (OUI si au moins 2/3 des sous critères)	Oui
2	Garantie (OUI si 1/1 du sous critère)	Oui
3	Service après vente (OUI si au moins 2/3 des sous critères)	Oui
4	Expérience et références du soumissionnaire (OUI si 1/1 du sous critère)	Oui
5	Délai de livraison (OUI si 1/1 du sous critère)	Oui
6	Preuves d'acceptation des conditions du marché (OUI si 2/2 des sous critères)	Oui
7	Satisfaction d'au moins 5/6 des caractéristiques techniques mineures par véhicule/ Satisfaction d'au moins 2/3 des caractéristiques techniques mineures moto	Oui

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura satisfait à tous les critères éliminatoires et dont l'Offre aura été évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires seront engagés par leurs Offres pendant une période de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des Offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis Boulevard Jean Paul II, rue 6.085 quartier Golf - Yaoundé, Tél : (237) 222 21 88 23/24.

CORRUPTION ET DENONCIATION

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler 1517, numéro vert de la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC).a

YAOUNDE le 1 Septembre 2022

Le ADMINISTRATEUR

NENGUE SAMUEL DONATIEN

COMMUNE DE BARE BAKEM

COMMUNIQUE N° 004/CDB/SG/CDPM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE 1'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°04/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE LA ROUTE BITUME CARREFOUR YIMO (INTER N5) BAREHOCK Y COMPRIS CONSTRUCTION D'UN DALOT DE 2,0 M X 2,0 M AU PK3+300 DANS LA COMMUNE DE BARE, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Bare communique:

Par Decision N° **04/D/CDB/SG/CDPM/2022** du **22/08/2022** L'entreprise ci-dessous a ete retenue comme adjudicataire du contrat de l'avis d'appel d'offre suscite.

Intitule du projet	attributaire	Montan& TTC (F CFA)	Delai de livraison
POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE LA ROUTE BITUME CARREFOUR YIMO (INTER N5) BAREHOCK Y COMPRIS CONSTRUCTION D'UN DALOT DE 2,0 m X 2,0 m AU PK3+300 DANS LA COMMUNE DE BARE , DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL	L' entreprise CABTE (Companies Africaine de Batiments et de Travaux Publics) Tel 671 356 471	99 999 000 (QUATRE VINGT DIX NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE DIX NEUF MILLE) Francs CFA.	120 (Cent Vingt Jours) fours Calendaires

Ladite entreprise est invitée a se presenter des publication du present communiqué et au plus tard dans les 07(sept) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au service du Secretariat General de la commune de Bare pour la mise au point du contrat correspondant.

BARE le 22 Aout 2022

Le MAIRE

FROIDEVAUX EPSE NKOUE Lisette Marthe Thérèse

COMMUNE D'OKOLA

COMMUNIQUE N° 00000022/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 005/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 23 MAI 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF SUR LA RIVIERE NGOBO DU TRONÇON MVA'A – AYOS – NKOLPOBLO DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, LIGNE FONDS ROUTIER MINTP / LIGNE FONDS ROUTIER 2022-

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Okola, Autorité Contractante, communique :

Les prestations relatives aux travaux de construction d'un pont définitif sur la rivière sur la rivière Ngobo sur la route Mva'a – Ayos – Nkolpoblo dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre, sont attribuées au soumissionnaire ci-après :

TRAVAUX			CONTROLE		
N° LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT TTC TRANCHE FERME	MONTANT TTC TRANCHE COND.	TOTAL	DELAIS D'EXECUTION
Unique	ETS MANKO B.P. : 20318 – Yaoundé TEL : (237) 694 98 00 81 672 94 17 77	57 422 214	99 139 239	156 561 453	-04 mois pour la tranche ferme -06 mois pour la tranche

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

OKOLA le 5 Juillet 2022

Le MAIRE

NOA VINCENT DE PAUL

COMMUNE D'OKOLA

COMMUNIQUE N° 00000022BIS/C/CO/J03.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCEDURE D'URGENCE N° 004/AONO/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 04 MAI 2022, POUR L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 (DEUX) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE KOUBA DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINEDUB – EXERCICE 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

La Maire de la Commune d'Okola, autorité contractante, communique :

Les prestations relatives aux travaux de construction d'un bloc de 02 (deux) salles de classe à l'Ecole Publique de Kouba dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre, objet l'Appel d'Offres National Ouvert (AONO) en Procédure d'Urgence N° 004/AONO/CO/J03.04/CIPM/2022 du 04 mai 2022, sont attribuées au soumissionnaire ci-après désigné :

N° LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT (TTC)	DELAI D'EXECUTION
Unique	ETS NASG B.P. : _____ – Yaoundé TEL : (237) 657.76.03.88. / 675.34.67.57.	16 384 300 FCFA	90 jours

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

OKOLA le 13 Juillet 2022

Le MAIRE

NOA VINCENT DE PAUL

COMMUNE D'OKOLA

COMMUNIQUE N° 00000028/C/CO/J03.04/SG/SM/CCD-BPM/2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCEDURE D'URGENCE N° 002BIS/AONO/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 13 JUIN 2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 08 (HUIT) BOUTIQUES AU MARCHE D'OKOLA DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL – EXERCICE 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

La Maire de la Commune d'Okola, autorité contractante, communique :

Les prestations relatives aux travaux de construction de 08 (huit) boutiques au marché d'Okola, objet l'Appel d'Offres National Ouvert (AONO) en Procédure d'Urgence N° 002BIS/AONO/CO/J03.04/CIPM/2022 du 13 juin 2022, sont attribuées au soumissionnaire ci-après désigné :

N° LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT (TTC)	DELAI D'EXECUTION
Unique	GROUPE EFCA B.P. : 11906 – Yaoundé TEL : (237) 699.94.77.15.	19 982 723 FCFA	90 jours

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

OKOLA le 1 Aout 2022

Le MAIRE

NOA VINCENT DE PAUL

COMMUNE DE POUMA

DECISION N° 0016/CP /CIPM/SG/SM/2022 PORTANT ANNULATION DU LOT N°001 DE L'APPEL D'OFFRE N°002 /AONO/CPOUMA/CIPM/SG/2022 DU 22/02/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES FORAGES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE POUMA LOT 1(L'EP BILINGUE DE POUMA CENTRE), LOT 2 (SIBONGO (SONG BIKAI) ET (MAKOP LOGBAKO'O), LOT 3 (POUMA BELLE VIE) DANS LA COMMUNE DE POUMA, DEPARTEMENT DE LA SANAGAMARITIME, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POUMA, (AUTORITÉ CONTRACTANTE)

Vu La constitution ;

Vu Loi N°2020/018 du 17 Décembre 2020 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2021 ;

Vu Loi N°2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

Vu Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code General des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2001 portant organisation du gouvernement ;

Vu Le décret N° 2011/410 du 09 décembre 2001 portant formation du gouvernement ;

Vu Le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février

2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu Le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu La circulaire N°004/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution de marchés publics ;

Vu La circulaire N°0001/LC/MINMAP/SG/DGMI du 28 février 2019 relative à l'autorisation d'exécution en régie des routes communales, des voiries et des pistes agricoles en terre sur financement des ressources transférées du BIP 2019 ;

Vu Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2022;

Vu Décision N°00000159/CAB/MINMAP DU 15 MARS 2019 portant nomination des présidents de commissions internes de passation des Marchés auprès des Communes ;

Vu Décision Municipale N°001/DM/CP/22 constatant la composition la commission interne de passation des marchés (CIPM) de la Commune de Pouma.

Vu L'AVIS D'APPEL APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE NORMALE N°002 /AONO/CPOUMA/CIPM/SG/2022 DU 22/02/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES FORAGES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE POUMA LOT 1(L'EP BILINGUE DE POUMA CENTRE), LOT 2 (SIBONGO (SONG BIKAI) ET (MAKOP LOGBAKO'O), LOT 3 (POUMA BELLE VIE) DANS LA COMMUNE DE POUMA, DEPARTEMENT DE LA SANAGAMARITIME, REGION DU LITTORAL

Vu Le procès –verbal de la session du **31/03/2022** de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Pouma;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : est annulé le projet de construction du forage de **(L'EP BILINGUE DE POUMA CENTRE) LOT 1**, suite à l'inexistence de la preuve du financement.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

POUMA le 2 Aout 2022

Le MAIRE

NGO MBOUA EPOUSE NYODOG Dorothée

COMMUNE DE BARE BAKEM

**COMMUNIQUE N°008/CDB/SG/CDPM/2022 LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BARE
COMMUNIQUE: DECISION D'INFRUCTURISITE N°008/DM/CDPM/CDB/SG-2022 DECLARANT
INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRE NATIONAL N° 08/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, RELATIF A
L'ELABORATION D'UN PLAN PREVISIONNEL LOCAL DE FORMATION, D'INSERTION ET DE
REINSERTION PROFESSIONNELLE AU NIVEAU COMMUNAL DANS LA COMMUNE DE BARE ,
DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

L'Appel d'Offre N° **08/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022**, relatif à l'élaboration d'un plan prévisionnel local de formation, d'insertion et de réinsertion professionnelle au niveau communal dans la Commune de Bare, Département du Mounjo, Région du Littoral, est déclaré **infructueux**, pour absence des dossiers d'offre des soumissionnaires. Cet appel d'offre est relancé à nouveau à compter du **22/08/2022**

BARE le 22 Aout 2022

Le MAIRE

FROIDEVAUX EPSE NKOUE Lisette Marthe Thérèse

COMMUNE DE BARE BAKEM

COMMUNIQUE N°003/CDB/SG/CDPM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°04/AONO/COMMUNE DE BARE/CDPM/2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DOUZE BOUTIQUES AU MARCHE DE BARE,, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Bare communique:

Par Decision N° **003/D/CDB/SG/CDPM/2022** du **22/08/2022** L'entreprise ci-dessous a ete retenue comme adjudicataire du contrat de l'avis d'appel d'offre suscite.

Intitule du projet	attributaire	Montants TTC (F CFA)	Délai de livraison
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DOUZE BOUTIQUES AU MARCHE DE BARE, COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL	ETS MASSTA BP 2310 YAOUNDE tel 222 01 13	34 981 248 (TRENTÉ QUATRE MILLION NEUF CENT QUATRE VINGT ET UN MILLE DEUX CENT QUARANTE-HUIT) Francs CFA.	90 (Quatre-vingt-dix) jours Calendaires

Ladite entreprise est invitée a se presenter des publication du present communiqué et au plus tard dans les 07(sept) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au service du Secretariat General de la commune de Bare pour la mise au point du contrat correspondant.

BARE le 22 Aout 2022

Le MAIRE

FROIDEVAUX EPSE NKOUE Lisette Marthe Thérèse

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 042/D13-268/AONO/MINSANTE/CIPM/2022 DU 30 AOÛT 2022 POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS DE LUTTE CONTRE LA MORTALITE INFANTO-JUVENILE DANS LES FORMATIONS SANITAIRE DES REGIONS DU SEPTENTRION EN PROCEDURE D'URGENCE. FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT MINSANTE, EXERCICE 2022.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de la Santé Publique lance un appel d'offres national ouvert Pour La Fourniture Des Equipements Et Matériels De Lutte Contre la Mortalité Infanto-Juvénile Dans les formations sanitaires Des Région Du Septentrion.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent appel d'offres comprennent la fourniture et l'installation des équipements suivants:

- 20 boîtes de césarienne
- 20 boîtes d'accouchement
- 100 peses bébé
- 27 cardiocardiographes

3. Cout Prévisionnel

L'enveloppe prévisionnelle est de **deux cent quarante-six millions cinq cent cinquante mille (246 550 000) FCFA TTC.**

4. Allotissement

Le présent Appel d'Offres est à lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux sociétés de droit camerounais spécialisées dans le domaine de la fourniture de matériel médicale disposant d'un agrément de distribution du matériel et consommable délivré par le MINSANTE.

6. Financement

Les prestations, objet du présent appel d'offres sont financées par le **Budget de Fonctionnement MINSANTE ; Exercice 2022.**

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics au rez de chaussée de l'immeuble de la Santé abritant la Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (téléphone/fax 222 22 10 21)

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Service des Marchés publics au rez de chaussée de l'immeuble de la Santé abritant Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (téléphone/fax 222 22 10 21), dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme de **cent vingt mille (120 000) FCFA** non remboursable représentant les frais d'achat du DAO.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au secrétariat du service des marchés publics du MINSANTE au plus tard le **27/09/2022** à **13heures** et devra porter la mention suivante :

*« Appel d'Offres National Ouvert N°042/D13-268/AONO/MINSANTE/CIPM/2022 du 30/08/2022 POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS DE LUTTE CONTRE LA MORTALITE INFANTO-JUVENILE DANS LES FORMATIONS SANITAIRE DES REGIONS DU SEPTENTRION EN PROCEDURE D'URGENCE.
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »*

10. Delai de Livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage dès notification de l'Ordre de Service de démarrage des dites fournitures est de **soixante jours (60)** jours.

LIEU DE LIVRAISON : Magasin du MINSANTE.

Les noms des formations sanitaires bénéficiaires pour chacune des régions seront fixés par décision du Ministre de la Santé Publique.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréée par le Ministère des finances et dont la liste figure à la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date original de validité des offre. Le montant de la caution de soumission est de : **quatre millions cinq cent-quatre-vingt mille (4 580 000) FCFA TTC.**

12. Recevabilité des Offres

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois et en cours de validité ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Appel d'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en seul temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres technique et financières aura lieu le **27/09/2022** à partir de 14 heures par la **Commission Interne de Passation des Marchés** dans la salle de réunion de ladite Commission sise au premier étage de l'Immeuble Ex-PSFN à proximité de la Croix Rouge Nationale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dument mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- i) Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- ii) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après épuisement du délai supplémentaire de 48 heures ;
- iii) Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
- iv) N'avoir pas satisfait à au moins trois (03) des quatre (04) critères essentiels ;
- v) Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- vi) Absence de prospectus et/ou fiches techniques en français ou en anglais du fabricant ; vii) Absence de l'autorisation signée du fabricant ou de son représentant agréé des équipements médicaux proposés par le soumissionnaire dans le descriptif de la fourniture ;
- viii) Non-conformité à au moins 75% des spécifications techniques mineures des équipements proposés tel que défini dans le Descriptif de la Fourniture (voir grille d'évaluation) ;
- ix) Non satisfaction à 100% des spécifications techniques dites majeures des équipements proposés (Voir Descriptifs des Fournitures suivis d'un astérisque (*) ;
- x) Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché durant les trois dernières années.
- xi) La participation au présent appel d'offre est ouverte à sociétés camerounaises spécialisées dans le domaine de la fourniture de matériel médicale disposant d'un agreement de distribution du matériel et consommable délivré par le MINSANTE.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (Oui/Non) sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- i) Présentation de l'offre (conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires couleur) ;
 - ii) Disponibilité dans l'entreprise des équipements et matériels spécifiques pour l'installation et la maintenance des équipements : fournir la liste des outillages d'installation ;
 - iii) Preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et DF paraphés, cachetés et signés) avec la mention lu et approuvé ;
 - iv) Planning et délai de livraison.
 - v) Capacité financière d'au moins 50% du montant prévisionnel
- Pour être éligible pour l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires.
- vi) Reference de l'entreprise : Avoir réalisé au moins un marché dans le domaine des fournitures durant les trois dernière années.

15. Attribution

Le Maître d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant satisfait aux critères de qualifications et dont l'offre aurait été évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **Cent Vingt (120) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics (Bureau des Appels d'Offres) du MINSANTE sise à l'Immeuble de la santé abritant la Division des Etudes et des Projets (DEP) non loin de l'immeuble siège de la Croix – Rouge Camerounaise ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, dès publication du présent avis.

Tout acte de corruption ou de manœuvres frauduleuses doit être reporté au MINMAP par SMS ou par téléphone aux numéros suivants : 673 205 725/699 370 748.

YAOUNDE le 30 Aout 2022

Le MINISTRE

MANAOUA Malachie

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CACAO

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AAONO/SODECAO/CIPM/2022 DU 1ER SEPTEMBRE 2022 POUR LA FOURNITURE DE TROIS MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE QUATRE CENT QUINZE (3.392.415) SACHETS PLASTIQUES NOIRS PERFORÉS NON-BIODÉGRADABLES, À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO), EN PROCÉDURE D'URGENCE

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
223190

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la SODECAO lance un Appel d'Offres pour la fourniture de trois millions trois cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quinze (3.392.415) sachets plastiques noirs perforés non-biodégradables, à la SODECAO, en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

Le présent Marché porte sur la fourniture de trois millions trois cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quinze (3.392.415) sachets plastiques noirs perforés non-biodégradables, le transport, la manutention et la livraison.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à quatre-vingt-neuf millions (89.000.000) F CFA TTC

4. Allotissement

Sans objet

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises spécialisées dans la fourniture du petit matériel agricole installées en République du Cameroun

6. Financement

Le financement du présent Appel d'Offres sera assuré par le budget de la SODECAO, exercice 2022 (RECC poste 223190).

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré, dès publication du présent avis, à la SODECAO (bâtiment SDAA porte n°19), contre versement d'une somme non remboursable de cent mille (100.000) F CFA. Les frais d'achat du dossier sont versés au compte spécial CAS-ARMP N° 335988 ouvert, dans les livres comptables de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC). Lors du retrait du dossier, chaque Soumissionnaire devra se faire enregistrer en indiquant son adresse complète (BP, Tél., Fax, e-mail).

8. Remises des offres

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir ou être déposée contre récépissé de soumission à la SODECAO, au plus tard le **29 septembre 2022** à 09H00, heure locale et porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AAONO/SODECAO/CIPM/2022 DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022 POUR LA FOURNITURE DE TROIS MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE QUATRE CENT QUINZE (3.392.415) SACHETS PLASTIQUES NOIRS PERFORES NON-BIODEGRADABLES, A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO), EN PROCEDURE D'URGENCE »
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

9. Delai de Livraison

Le délai prévu par l'Autorité Contractante pour la livraison de la fourniture, objet du présent Appel d'Offres, est de un (01) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service. La fourniture est à livrer au siège de la SODECAO à Yaoundé.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque Soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréé ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant d'un million quatre cent mille (1.400.000) FCFA, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent dater de moins de trois (03) mois, en ce qui concerne l'attestation d'immatriculation, le registre de commerce, le certificat de non-faillite, l'attestation de non-redevance et l'attestation de domiciliation bancaire, et avoir été produites postérieurement à la date de signature du présent Avis d'Appel d'Offres, pour ce qui est de l'attestation de la CNPS, de la quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres, de la caution de soumission et de l'attestation de non-exclusion de l'ARMP.

Toute Offre incomplète, au regard des prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis contenant les pièces administratives, les offres technique et financière aura lieu le **29 septembre 2022** à 10 heures, par la Commission interne de Passation des Marchés auprès de la SODECAO, en présence de chaque Soumissionnaire ou de son représentant dûment mandaté.

13. Critères d'évaluation**Critères éliminatoires**

1. absence de caution de soumission ;
2. non-respect de plus de trois (03) critères essentiels ;
3. absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif non régularisée après le délai réglementaire accordé par la Commission interne de Passation des Marchés (CIPM) ;
4. fausse déclaration, substitution ou falsification d'une pièce administrative ;
5. absence de l'échantillon assorti des spécifications techniques.

Critères essentiels :

● chiffre d'affaires cumulé des trois (03) dernières années budgétaires ? 100 millions de F CFA	oui/non
● accès à la ligne de crédit ou autres ressources financières ? 60 millions de Francs CFA	oui/non
● délai de livraison ? 1 mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service signée sur l'honneur	oui/non

● description des services après-vente dans les délais de la garantie	oui/non
● références du Fournisseur ? 1 marché similaire d'au moins 60 millions TTC (première et dernière pages), assorti du procès-verbal de réception, exécuté au cours des cinq (05) dernières années	oui/non
● disponibilité de stock justifiée par la déclaration sur l'honneur	oui/non
● conformité aux spécifications techniques. - Dimensions (largeur, hauteur, épaisseur) : (170mm ; 240mm ; > 60?) - Diamètre de perforation : 5mm - Nombre de perforation : cinq (05) de chaque côté. - Couleur : Noir foncé - Présence du cachet d'authenticité indiquant la formulation, la non-biodégradabilité, le nom et l'adresse précise du fabricant	oui/non

14. Attribution

La Commission interne de Passation des Marchés proposera au Maître d'ouvrage l'attribution du Marché au Soumissionnaire remplissant les capacités techniques requises dont l'Offre financière sera jugée la moins-disante et réaliste

15. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent tenus par leurs Offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la SODECAO (bâtiment SDAA, porte 17 Tél. 222-30-45-44).

YAOUNDE le 1 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

EKO'O AKOUAFANE Jean claude

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°043/D13-267/AONO/MINSANTE/CIPM/2022 DU 30 AOUT 2022 POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS DE MATERNITE ET DE NEONATALOGIE DANS LES FORMATIONS SANITAIRES DE 4EME ET 5EME CATEGORIE EN PROCEDURE D'URGENCE. FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT MINSANTE, EXERCICE 2022

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de la Santé Publique lance un appel d'offres national ouvert Pour La Fourniture Des Equipements Et Matériels De Maternité Et De Néonatalogie Dans les formations sanitaires De 4ieme Et 5ieme Catégorie en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent appel d'offres comprennent la fourniture et l'installation des équipements suivants:

- 122 lits d'hospitalisation
- 10 Echographes portable
- 08 Extracteur d'oxygène

3. Allotissement

Le présent Appel d'Offres est à lot unique.

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux sociétés de droit camerounais spécialisées dans le domaine de la fourniture de matériel médicale disposant d'un agrément de distribution du matériel et consommable délivré par le MINSANTE.

5. Financement

Les prestations, objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget de Fonctionnement MINSANTE ; Exercice 2022.

L'enveloppe prévisionnelle est de deux cent quarante-huit millions trois cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-huit (248 357 758) FCFA TTC.

6. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics au rez de chaussée de l'immeuble de la Santé abritant la Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (téléphone/fax 222 22 10 21).

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Service des Marchés publique au rez de chaussée de l'immeuble de la Santé publique abritant Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (téléphone/fax 222 22 10 21), dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme de cent vingt mille (120 000) FCFA non remboursable représentant les frais d'achat du DAO.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au secrétariat du service des marchés publics du MINSANTE au plus tard le 29/09/2022 à 13 heures et devra porter la mention suivante :

Appel d'Offres National Ouvert N°043/D13-267/AONO/MINSANTE/CIPM/2022 du 30/08/2022
POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS DE MATERNITE ET DE NEONATOLOGIE DANS
LES FORMATIONS SANITAIRES DE 4EME ET 5EME CATEGORIE EN PROCEDURE D'URGENCE.
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Delai de Livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage dès notification de l'Ordre de Service de démarrage des dites fournitures est de soixante jours (60) jours.

LIEU DE LIVRAISON : Magasin du MINSANTE.

Les noms des formations sanitaires bénéficiaires pour chacune des régions seront fixés par décision du Ministre de la Santé Publique.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréée par le Ministère des finances et dont la liste figure à la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date original de validité des offre. Le montant de la caution de soumission est de : quatre millions cinq cent-quatre-vingt mille (4 580 000) FCFA TTC.

11. Recevabilité des Offres

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois et en cours de validité ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Appel d'offre.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en seul temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres technique et financières aura lieu le 29/09/2022 à partir de 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de réunion de ladite Commission sise au premier étage de l'Immeuble Ex-PSFN à proximité de la Croix Rouge Nationale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dument mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- i) Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- ii) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après épuisement du délai supplémentaire de 48 heures ;
- iii) Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
- iv) N'avoir pas satisfait à au moins trois (03) des quatre (04) critères essentiels ;
- v) Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- vi) Absence de prospectus et/ou fiches techniques en français ou en anglais du fabricant ; vii) Absence de

l'autorisation signée du fabricant ou de son représentant agréé des équipements médicaux proposés par le soumissionnaire dans le descriptif de la fourniture ;

viii) Non-conformité à au moins 75% des spécifications techniques mineures des équipements proposés tel que défini dans le Descriptif de la Fourniture (voir grille d'évaluation) ;

ix) Non satisfaction à 100% des spécifications techniques dites majeures des équipements proposés

(Voir Descriptifs des Fournitures suivis d'un astérisque (*) ;

x) Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché durant les trois dernières années.

xi) La participation au présent appel d'offre est ouverte à sociétés camerounaises spécialisées dans le domaine de la fourniture de matériel médicale disposant d'un agreement de distribution du matériel et consommable délivré par le MINSANTE.

14. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (Oui/Non) sur la base des critères essentiels ci-dessous :

i) Présentation de l'offre (conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du

DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires couleur) ;

ii) Disponibilité dans l'entreprise des équipements et matériels spécifiques pour l'installation et la maintenance des équipements : fournir la liste des outillages d'installation ;

iii) Preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et DF paraphés, cachetés et signés) avec la mention lu et approuvé ;

iv) Planning et délai de livraison.

14. Attribution

v) Capacité financière d'au moins 50% du montant prévisionnel

Le Maître d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant satisfait aux critères de qualifications et dont l'offre aurait été évaluée la moins disante.

Pour être éligible pour l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires.

15. Durée Validité des Offres

vi) Référence de l'entreprise : Avoir réalisé au moins un marché similaire dans la fourniture du matériels biomédical au cours des trois (03) dernière années (première et dernière pages plus procès-verbal de réception.)

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de Cent Vingt (120) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics (Bureau des Appels d'Offres) du MINSANTE sise à l'Immeuble de la santé abritant la Division des Etudes et des Projets (DEP) non loin de l'immeuble siège de la Croix – Rouge Camerounaise ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, dès publication du présent avis

Disposition relatives à la lutte contre la corruption

Tout acte de corruption ou de manœuvres frauduleuses doit être reporté au MINMAP par SMS ou par téléphone aux numéros suivants : 673 205 725/699 370 748.

YAOUNDE le 30 Aout 2022

Le MINISTRE

MANAOUA Malachie

CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIATS

**DECISION N°101/22/CIPM/P/CARPA DU 31/08/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE
POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE DU PERSONNEL AU CARPA POUR
2023**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**Le Président,**

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2006/012 du 29/12/2006 fixant le régime des contrats de partenariat ;

Vu le décret n°2012/148 du 21/03/12 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2008/035 du

23/01/2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil d'Appui à la Réalisation des contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2008/0115/PM du 24/01/2008 précisant les modalités d'application de la loi N°2006/012 du 29/12/2006 fixant le régime des Contrats de Partenariat ;

Vu la loi N°2008/009 du 16/07/2008 fixant le régime fiscal, financier et comptable applicable aux Contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2016/108 du 24 février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2004/275 du 24/09/2004 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2012/074 du 08/03/12 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;

Vu l'appel d'offres N°02/22/AONO/CARPA/MO/CIPM/2022 du 05/08/2022 pour la souscription d'une police d'assurance maladie au CARPA en 2023.

DECIDE :

Article 1 : La Société **AREA ASSURANCES** B.P. : 15584 Douala est attributaire de la Lettre-Commande suite à l'appel d'offres sus cité pour la souscription d'une police d'assurance maladie du personnel au CARPA en 2023 pour un montant TTC de douze millions six cent mille quatre cent trente-six francs **(12 600 436 FCFA)** dans un délai de douze (12) mois.

Article 2 : Le Directeur Général de ladite société est invité à se présenter au siège du CARPA en vue de la finalisation du dossier y afférent.

YAOUNDE le 31 Aout 2022

Le PRÉSIDENT

BONDOMA YOKONO Dieudonné

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

ou

Point Focal

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**) : B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| ☐ Annuel | 49.000 FCFA TTC |
| ☐ Semestriel | 25.000 FCFA TTC |
| ☐ Trimestriel | 15.000 FCFA TTC |
| ☐ Mensuel | 10.000 FCFA TTC |

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur
Smartphone / Tablette / PC

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière



www.armac.com



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !